SAINT-LOUIS 2014

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis

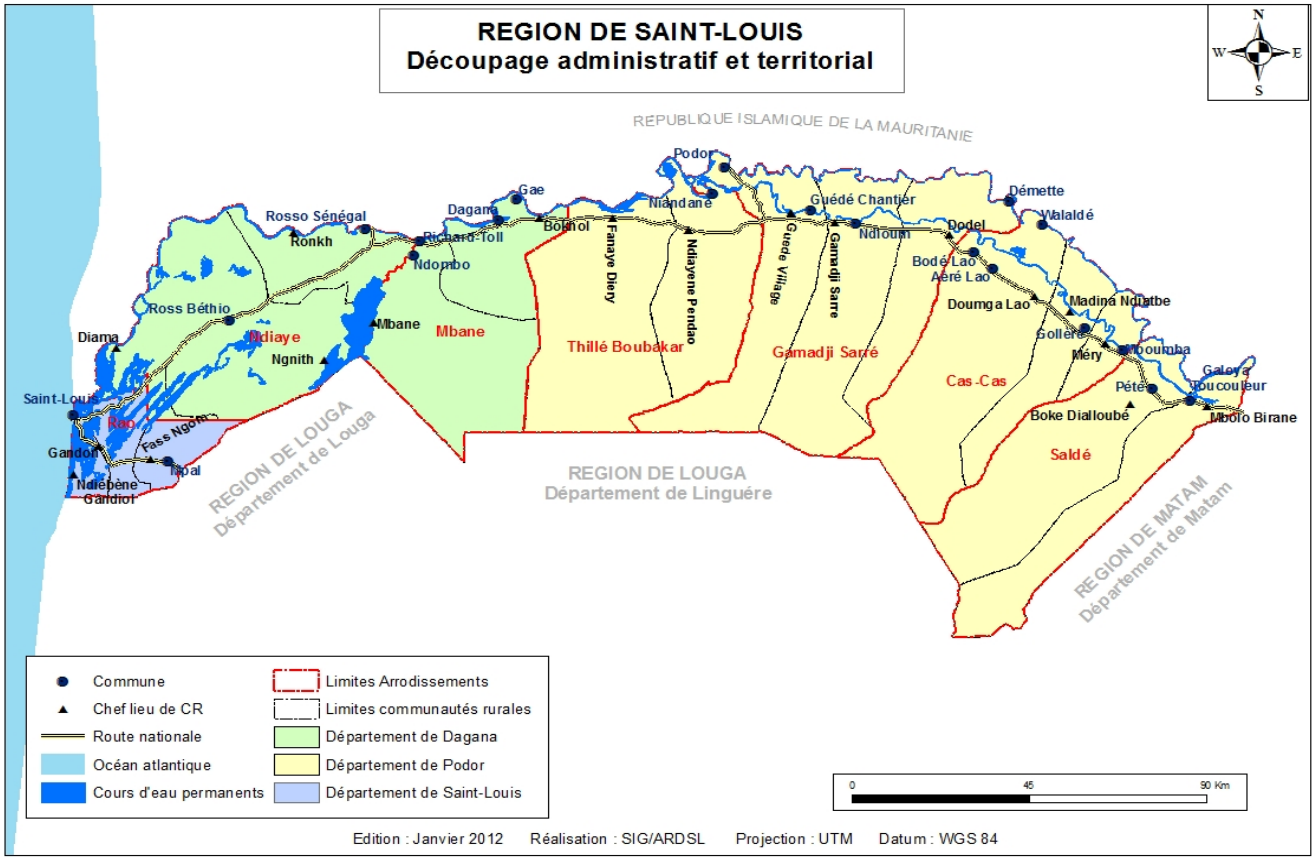

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2014

Août 2015

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Abou BA
Adjoint Chef du Service Régional	Moustapha MBENGUE
Technicienne	Adji Maimouna FALL

COMITE DE LECTURE	
Seckène SENE	Direction Générale
Abdoulaye Mamadou TALL	Direction Générale
Mamadou DIENG	Direction Générale
Saliou MBENGUE	OPCV
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Mamadou BAH	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Amadou Fall DIOUF	DSDS
Adjibou Oppa BARRY	DSDS
Atoumane FALL	DSDS
Jean Rodrigue MALOU	DSDS
Bintou DIACK LY	DSECN
Momath CISSE	CGP
Awa CISSOKHO FAYE	DSDS
Ramlatou DIALLO	DSECN
Oumar DIOP	DMIS
Ndeye Aida FAYE TALL	DSDS
Ndeye Binta DIEME COLY	DSDS
Mamadou AMOUZOU	OPCV

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. 0 Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 0 Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis
Adresse : Quartier SUD, ex locaux de l'OMVS
Tél : (221) 33 961 14 09
B.P. : 46

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX viii

LISTE DES GRAPHIQUES x

SIGLES ET ABREVIATIONS xi

AVANT PROPOS xv

RESUME EXECUTIF xvi

INTRODUCTION GENERALE xvii

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION 19

I.1. DONNEES PHYSIQUES 19
I.2. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 20
I.3. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 20
I.4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 20
I.5. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 21
I.6. CULTURE 21

Chapitre II : DEMOGRAPHIE 22

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 22
II.1.1. Niveau et évolution de la population 22
II.1.2. Structure par âge et par sexe 23
II.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE 25
II.2.1. Répartition spatiale 25
II.2.2. Densités de population 25

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 27

III.1. URBANISATION 27
III.1.1. Taux d'urbanisation 27
III.1.2. Répartition de la population urbaine 28
III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 29
III.2.1. Les autorisations de construire 29
III.2.2. Les réalisations de l'État en matière d'habitat social 29
III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 30
III.3.1. Atouts 30
III.3.2. Contraintes 30
III.3.3. Perspectives 31

Chapitre IV : EDUCATION 32

IV.1. LA PETITE ENFANCE 33
IV.1.1. Les infrastructures 33
IV.1.2. Le personnel 34
IV.1.3. Les effectifs 35
IV.1.4. Intensité de la préscolarisation 35
IV.2. L'ELEMENTAIRE 36
IV.2.1. Les infrastructures 36
IV.2.2. Le personnel 38
IV.2.3. Les effectifs 38
IV.2.4. Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire 39
IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 39
IV.3.1. La transition 39
IV.3.2. Le personnel 40

IV.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 41
IV.4.1. Les infrastructures 41
IV.4.2. Performances de l'ETFP 41
IV.5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 43
IV.5.1. Les Infrastructures 43
IV.5.2. Les effectifs d'étudiants 44
IV.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 45
IV.6.1. Atouts et potentialités 45
IV.6.2. Contraintes 45
IV.6.3. Perspectives 46

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 47
V.1. SANTE 47
V.1.1. Les infrastructures de santé 47
V.1.2. Le personnel de santé 48
V.1.3. Bilan des programmes de santé 49
V.2. HYGIENE PUBLIQUE 51
V.2.1. Les visites domiciliaires 51
V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 52
V.3.1. Atouts et potentialités 52
V.3.2. Contraintes 52
V.3.3. Perspectives 53

Chapitre VI : ASSISTANCE 54
VI.1. ACTION SOCIALE 54
VI.1.1. Les secours aux personnes nécessiteuses 55
VI.1.2. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées 57
VI.2. SAPEURS POMPIERS 61
VI.2.1. Les sorties 62
VI.3. Le secours aux victimes 62
VI.3.1. L'assistance aux personnes 63
VI.3.2. Les sorties pour opérations diverses 63
VI.3.3. La lutte contre les incendies 64
VI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 64
VI.4.1. Atouts et potentialités 64
VI.4.2. Contraintes 64
VI.4.3. Perspectives 66

Chapitre VII : JUSTICE 69
VII.1. SITUATION CARCERALE 70
VII.1.1. La population carcérale 70
VII.1.2. Les conditions de détention 73
VII.2. EDUCATION SURVEILLEE 74
VII.2.1. EFFECTIFS SELON LA NATURE DU PLACEMENT 74
VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS 76
VII.3.1. Atouts 76
VII.3.2. Contraintes 76
VII.3.3. Perspectives 76

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 78
VIII.1. L'EAU 78
VIII.1.1. Les eaux de surface 79
VIII.1.2. Les eaux souterraines 79
VIII.1.3. L'accès à l'eau 79
VIII.2. L'ASSAINISSEMENT 85
VIII.2.1. L'accès 85
VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS- SECTEUR 86

VIII.3.1. Atouts et potentialités 86
VIII.3.2. Contraintes 87
VIII.3.3. Perspectives 88

Chapitre IX : AGRICULTURE 90
IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS 91
IX.1.1. Les services techniques 91
IX.1.2. Les autres intervenants 92
IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 93
IX.2.1. La mise en place des semences 93
IX.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants 94
IX.2.3. La mise en place des produits phytosanitaires 97
IX.2.4. La mise en place des matériels et équipements agricoles 97
IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 98
IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 99
IX.4.1. Atouts 99
IX.4.2. Contraintes 99
IX.4.3. Perspectives 99

Chapitre X : ELEVAGE 101
X.1. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 101
X.2. LES PRODUCTIONS 102
X.2.1. La production de viande et d'œufs 102
X.2.2. La production contrôlée de lait 103
X.2.3. La production contrôlée de miel 103
X.2.4. La production contrôlée des cuirs et peaux 104
X.3. LES MOUVEMENTS DU BETAIL 104
X.3.1. Les entrées et sorties 104
X.4. LA SITUATION ZOOSANITAIRE 106
X.4.1. Les résultats des campagnes de vaccination 106
X.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 107
X.5.1. Atouts et potentialités 107
X.5.2. Contraintes 108
X.5.3. Perspectives 109

Chapitre XI : PECHE 110
XI.1. LA PECHE ARTISANALE 110
XI.1.1. Les sites et l'armement de pêche 110
XI.1.2. La production 111
XI.1.3. La ventilation de la production 113
XI.1.4. La transformation des produits de la pêche artisanale 114
XI.2. LA PECHE INDUSTRIELLE 114
XI.2.1. La production 114
XI.3. L'AQUACULTURE 115
XI.3.1. Les infrastructures et producteurs ou promoteurs aquacoles 115
XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 116
XI.4.1. Atouts et potentialités 116
XI.4.2. Contraintes 116
XI.4.3. Perspectives 117

Chapitre XII : RESSOURCES NATURELLES 119
XII.1. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 119
XII.1.1. Présentation du domaine forestier régional 119
XII.1.2. Lutte contre les feux de brousse 119
XII.1.3. Reboisement et conservation des sols 120
XII.2. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 122
XII.2.1. Résultats des campagnes de chasse 122

XII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 123
XII.3.1. Atouts 123
XII.3.2. Contraintes 123
XII.3.3. Perspectives 123

Chapitre XIII : ENVIRONNEMENT 124
XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 125
XIII.1.1. La collecte et l'évacuation des déchets 125
XIII.2. TUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 125
XIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 126
XIII.3.1. Atouts et potentialités 126
XIII.3.2. Contraintes 128
XIII.3.3. Perspectives 129

Chapitre XIV : EMPLOI ET TRAVAIL 130
XIV.1. L'ACTIVITE ECONOMIQUE 130
XIV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 133
XIV.2.1. Atouts et potentialités 133
XIV.2.2. Contraintes 133
XIV.2.3. Perspectives 133

Chapitre XV : TRANSPORT 134
XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES 134
XV.1.1. Le transport routier 134
XV.1.2. Les types de transport routier 135
XV.2. LE TRANSPORT AERIEN 136
XV.2.1. Le trafic international 136
XV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 136
XV.3.1. Atouts 136
XV.3.2. Contraintes 137
XV.3.3. Perspectives 137

Chapitre XVI : MINES ET ENERGIE 138
XVI.1. MINES 138
XVI.1.1. Situation des carrières et des mines 138
XVI.1.2. Production des mines et carrières 139
XVI.2. ENERGIE 141
XVI.2.1. Énergie électrique 141
XVI.3. Les produits pétroliers 142
XVI.3.1. Le carburant 142
XVI.3.2. Le gaz butane 142
XVI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 143
XVI.4.1. Atouts et potentialités 143
XVI.4.2. Contraintes 144
XVI.4.3. Perspectives 144

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT 145
XVII.1. COMMERCE 145
XVII.1.1. Les marchés 145
XVII.1.2. Les commerçants 146
XVII.1.3. Le commerce des principales denrées consommées 147
XVII.2. ARTISANAT 149
XVII.2.1. Les artisans inscrits à la chambre de métiers 149
XVII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 150
XVII.3.1. Atouts et potentialités 150
XVII.3.2. Contraintes 150
XVII.3.3. Perspectives 151

Chapitre XVIII : SPORTS 152
XVIII.1. SPORT 152
XVIII.1.1. Les disciplines sportives pratiquées 152
XVIII.1.2. Les infrastructures sportives 153
XVIII.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 154
XVIII.2.1. Atouts et potentialités 154
XVIII.2.2. contraintes 154
XVIII.2.3. Perspectives 155

Chapitre XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 156
XIX.1. TOURISME 156
XIX.1.1. Situation des réceptifs 156
XIX.1.2. Les entrées de touristes 157
XIX.1.3. L'occupation des réceptifs 158
XIX.2. CULTURE ET LOISIRS 160
XIX.2.1. Infrastructures culturelles 160
XIX.2.2. Patrimoine culturel 160
XIX.2.3. Patrimoine matériel 160
XIX.2.4. Patrimoine immatériel 161
XIX.3. Activités culturelles 162
XIX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 163
XIX.4.1. Atouts et potentialités 163
XIX.4.2. Contraintes 164
XIX.4.3. Perspectives 165

Chapitre XX : POSTE ET SFD 166
XX.1. POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT 166
XX.1.1. Couverture 166
XX.1.2. Mandats émis 166
XX.1.3. Mandats payés 167
XX.1.4. Trafic postal 168
XX.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) 168
XX.2.1. Couverture en SFD dans la région de Saint-Louis 169
XX.2.2. L'épargne et les crédits 170
XX.2.3. L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés 172

CONCLUSION GENERALE 174

ANNEXES 176

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Evolution de la population de la région de Saint-Louis entre 1976 et 2014 22
Tableau 2.2 : Répartition de la population de la région de Saint-Louis selon le département, le milieu de résidence et le sexe 25
Tableau 2.3 : Densités de population de la région de Saint-Louis selon le département en 2014 26
Tableau 3.1 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe 28
Tableau 3.2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire 29
Tableau 3.3 : Evolution des lotissements 29
Tableau 4.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 33
Tableau 4.2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 34
Tableau 4.3 : Evolution des effectifs du préscolaire entre 2014 et 2013 par circonscription administrative 35
Tableau 4.4 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, dans la région de Saint-Louis 36
Tableau 4.5: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 36
Tableau 4.6: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative 37
Tableau 4.7 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 38
Tableau 4.8 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative 39
Tableau 4.9: Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le statut par circonscription administrative 40
Tableau 4.10: Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut dans le département de Saint-Louis 41
Tableau 4.11: Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série 42
Tableau 5.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 48
Tableau 5.2 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 49
Tableau 5.3 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts 50
Tableau 5.4 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 52
Tableau 7.1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 71
Tableau 7.2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2014 72
Tableau 7.3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 73
Tableau 7.4 : REPARTITION DES EFFECTIFS SELON LA NATURE DU PLACEMENT 74
Tableau 8.1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 80
Tableau 8.2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 81
Tableau 8.3 : Evolution des taux d'accès à l'eau et OMD en milieu urbain dans la région de Saint-Louis par circonscription administrative 82
Tableau 8.4 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative 83
Tableau 8.5 : Besoins de la DRH/SL 84
Tableau 9.1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Saint Louis 93

Tableau 9.2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Saint-Louis 96
Tableau 9.3 : Situation du matériel de traitement et des produits phytosanitaires mis en place 97
Tableau 9.4 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région 97
Tableau 10.1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 101
Tableau 10.2 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Saint-Louis selon les espèces, par circonscription administrative 102
Tableau 10.3 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail dans la région de Saint-Louis 107
Tableau 11.1 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative 111
Tableau 11.2 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative 112
Tableau 11.3 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative 113
Tableau 12.1 : Production par catégorie d'espèces et par type de pépinières 120
Tableau 12.2 : Répartition et évolution du nombre de Plantations massives 121
Tableau 12.3 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative 122
Tableau 12.4 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative 122
Tableau 13.1 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative 126
Tableau 14.1 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative 131
Tableau 14.2: Evolution du des entreprises nouvellement immatriculées dans la région selon le régime juridique, par circonscription administrative 132
Tableau 16.1 : Situation des carrières 139
Tableau 16.2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur 139
Tableau 16.3 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, de la région de Saint-Louis 141
Tableau 17.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative ... 146
Tableau 17.2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative 146
Tableau 17.3 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit 147
Tableau 17.4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, dans la région 148
Tableau 17.5 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative 149
Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative 154
Tableau 19.1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative 157
Tableau 19.2 : Evolution de l'occupation des réceptifs 158
Tableau 19.3 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2014 162
Tableau 20.1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative 166
Tableau 20.2 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative 167

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2014..... 23
Graphique 2.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Saint-Louis en 2014..... 24
Graphique 3.1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Saint-Louis..... 27
Graphique 6.1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Saint-Louis selon la nature en 2014..... 62
Graphique 7.1 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Saint-Louis selon la classe d'âges en 2014..... 72

SIGLES ET ABREVIATIONS

Numéro	Sigle	Dénomination
1.	AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
2.	ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
3.	ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
4.	APIX	Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
5.	ARD	Agence Régionale de Développement
6.	ASECNA	Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
7.	ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
8.	BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
9.	BIT	Bureau International du Travail
10.	CAP	Certificat d'Aptitude Préparatoire
11.	CDSMT	Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme
12.	CGER	Centre de Gestion et d'Economie Urbaine
13.	CIFA	Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture
14.	CL	Consommation Locale
15.	CNH	Comité National des Hydrocarbures
16.	CRETEF	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
17.	CRFS	Centre Régional de Formation Sanitaire
18.	CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise
19.	CTFP	Centre Technique de Formation Professionnelle
20.	DF	Descendance Finale
21.	DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
22.	DRDR	Division Régionale du Développement Rural
23.	DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
24.	DRID	Division Régionale des Impôts et Domaines

Numéro	*Sigle*	*Dénomination*
25.	DRTT	Division Régionale des Transports Terrestres
26.	DRU	Division régionale de l'urbanisme
27.	DSRP	Document de Stratégie pour la croissance et de Réduction de la Pauvreté
28.	EDS	Enquête Démographique et de Santé
29.	EPS	Education physique et sportive
30.	ESIS	Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs Sociaux
31.	ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
32.	FNIJ	Fonds National d'Insertion des Jeunes
33.	FNPJ	Fonds National de Promotion des Jeunes
34.	GDS	Grands Domaines du Sénégal
35.	GNSP	Groupement National des Sapeurs-Pompiers
36.	GOANA	Grande Offensive pour l'Agriculture et la Nourriture en Abondance
37.	GPF	Groupement de Promotion Féminine
38.	I	Instituteur
39.	IA	Inspection d'Académie
40.	IAS	Instituteur adjoint stagiaire
41.	IP	Indice de Parité
42.	IRC	Impôt sur le revenu des créances
43.	IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
44.	IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
45.	IRTSS	Inspecteurs et Contrôleurs du Travail et de la Sécurité Sociale
46.	IRVM	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
47.	IS	Instituteur stagiaire
48.	ISF	Indice Synthétique de Fécondité
49.	ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
50.	LPG	Licence Professionnelle en Gestion
51.	MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
52.	MC	Maitre Contractuel

Numéro	*Sigle*	*Dénomination*
53.	NINEA	Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations
54.	OCB	Organisations Communautaires de Base
55.	OIM	Organisation Internationale sur les Migrations
56.	OIT	Organisation Internationale du Travail
57.	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
58.	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
59.	OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
60.	ONAS	Office National d'Assainissement du Sénégal
61.	ORSEC	Plan National d'Organisation des Secours
62.	PCI	Programme de Comparaison Internationale
63.	PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
64.	PIB	Produit Intérieur Brut
65.	PNDL	Programme National de Développement Local
66.	PNT	Programme National de lutte contre la Tuberculose
67.	PRP	Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
68.	PSE	Plan Sénégal Emergent
69.	REVA	Plan de Retour Vers l'Agriculture
70.	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
71.	RM	Région Médicale
72.	RTA	Réservé à la Transformation Artisanale
73.	SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
74.	SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
75.	SDE	Sénégalaise Des Eaux
76.	SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
77.	SNHLM	Société Nationale d'Habitat à Loyer Modéré
78.	SNIS	Système National d'Information Sanitaire
79.	SOCAS	Société de Conserves Alimentaires du Sénégal
80.	SRAS	Service Régional de l'Action Sociale

Numéro	*Sigle*	*Dénomination*
81.	SRDC	Service Régional du Développement Communautaire
82.	SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
83.	SRPM	Service Régional des Pêches Maritimes
84.	SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
85.	TGFG	Taux Global de Fécondité Générale
86.	TPR	Trésorerie Paierie Régionale
87.	TPV	Taxe de plus-value immobilière
88.	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
89.	UGB	Université Gaston Berger
90.	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
91.	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
92.	VCE	Valeur Commerciale Estimée
93.	VEN	Volontaire de l'Education Nationale

AVANT PROPOS

Depuis 2004, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement, a entamé la réforme en profondeur du Système Statistique National (SSN) pour le rendre plus performant et l'adapter aux mutations économiques, politiques et sociales en cours à travers la production d'informations statistiques fiables, pertinentes, complètes et diffusées dans des délais compatibles avec une utilisation efficace pour la prise de décision.

Le rapport sur la Situation Economique et Sociale est un document qui permet d'avoir une idée globale sur la vie et les réalisations des différents secteurs de développement de la région et fait l'objet d'une publication annuelle. Ce rapport présente sous forme synthétique les informations sur la situation socio-économique de la région, sa performance, les principaux problèmes auxquels elle se voit confrontée. Une multitude de thématiques telles que la population et sa structure, le secteur productif, le secteur d'appui à la production et le secteur social sont développées dans ce document.

Cette édition 2014 met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activités au niveau régional. Elle donne donc un panorama non exhaustif des activités socioéconomiques de la région aux différents utilisateurs en mettant à leur disposition une base de données actualisée chaque année et couvrant beaucoup de secteurs du développement économique et social de la région de Saint-Louis. Comme toute œuvre humaine, ce rapport est perfectible et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Que les responsables des services sectoriels qui ont contribué à l'élaboration de ce présent document en fournissant des informations de qualité trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur sincère collaboration. Tout le mérite de ce document leur revient et les remarques et suggestions en vue de l'améliorer sont les bienvenues.

RESUME EXECUTIF

Située au nord du Sénégal, la région de Saint-Louis s'étend sur une superficie de 19 034 Km² et recouvre 6,4 % de la population nationale en 2014, soit une densité de 49 habitants au km2. Le taux d'urbanisation est de 45,3 %.

La région dispose d'infrastructures assez diversifié pour faciliter l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation ; la santé et l'accès à l'eau potable.

Ainsi le système éducatif est constitué : de 122 établissements prés scolaire, de 736 écoles élémentaires, de 3 établissements de formation technique et professionnelle, de 149 établissements d'enseignement moyen et secondaire et de 3 établissements d'enseignement supérieur.

Le nombre d'infrastructures sanitaires laissent entrevoir les ratios suivants : un hôpital pour 310 959 habitants, un centre de santé pour 133 268 habitants et un poste de santé pour 8 718 habitants.

L'accès à l'eau potable est garanti en milieu urbain par la présence de 07 réseaux d'adduction à l'eau potable (AEP) qui s'étendent sur une longueur de 645 763 mètres et en milieu rural par l'existence de 185 ouvrages hydrauliques.

L'économie de la région est dominée par le secteur primaire à travers les activités telles que l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Le bilan agricole de 2014 affiche une tendance à la hausse en production et en rendement comparé à la campagne précédente. La production céréalière est estimée à 387 080 tonnes pour une superficie emblavée de 61 499 ha.

Le secteur de l'élevage dans la région se caractérise par un cheptel estimé à 1 600 881 têtes en 2014 avec 50 579 espèces abattues sous contrôle.

La pêche artisanale, dominante sur celle industrielle compte 31 300 pêcheurs et 5 310 pirogues faisant ressortir une mise à terre de 57 775 tonnes en 2014.

Néanmoins les activités économiques comme l'artisanat, le commerce et la foresterie ont un avenir prometteur dans la région.

INTRODUCTION GENERALE

Pour réussir « le renouveau du service public » engagé par les nouvelles autorités Sénégalaises depuis 2012 par le biais de l'acte III de la décentralisation et du Plan Sénégal Emergent (PSE) un bon système de suivi évaluation est nécessaire. Pour se faire un outil de système de recueil et d'analyse de données est élaboré pour s'informer de la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes de développement, d'évaluer les contraintes afin de faire les redressements nécessaires au besoin et se projeter sur l'avenir.

Ce document intervient à l'heure où les Collectivités locales sont fortement attendues dans les initiatives d'éradication de la pauvreté et l'impulsion de dynamiques territoriales favorables à l'émergence de pôles de croissance économique. La planification stratégique devient un enjeu fondamental de la gouvernance décentralisée. L'instauration récente de la double planification pour promouvoir une politique économique et sociale mieux articulée aux préoccupations nationales et locales, consacre la région comme pôle territorial intermédiaire le plus pertinent pour matérialiser cette démarche.

La situation économique et sociale de la région de Saint-Louis en 2014 fait le point sur l'évolution des différents indicateurs économique et sociodémographiques de la région. Les données sont collectées principalement au niveau des services déconcentrés de l'état producteurs de statistiques tels que l'inspection d'Académie, le DRDR, la SAED, l'élevage, la pêche et autres sources officielles et ont subi un traitement pour être adaptées au canevas de publication proposé par le comité de lecture et de validation de l'ANSD.

Pour donner une photographie annuelle instantanée du pays et des régions, sur la base d'indicateurs socioéconomiques, l'ANSD, publie chaque année, le document de la Situation Economique et Sociale (SES).

Le document de la SES est une compilation des données disponibles dans l'ensemble des services de la région et des structures nationales dont le siège est implanté dans la région. C'est un rapport descriptif, sur les données de l'année N-1, qui n'a pas

pour vocation de faire des analyses approfondies encore moins le diagnostic des secteurs.

Le processus d'élaboration commence par une phase administrative, pour laquelle, le chef du service régional de la statistique et de la démographie de la région de Saint Louis demande à tous les services, projets et programmes régionaux de transmettre les statistiques et rapports de leur service au Service Régional de la Statistique et de la Démographie(SRSD). Après cette phase, le SRSD centralise et traite les données au fur et à mesure qu'elles sont transmises par les sectoriels.

Après la production du premier draft, vient le processus de validation. Le rapport est soumis à un comité de lecture de l'ANSD qui le valide en interne. Ensuite, le Gouverneur de la région convoque le Comité Régional de Développement (CRD) pour une validation définitive.

Bien que la couverture des chapitres et de leur contenu soit très intéressante, il faut reconnaitre qu'il existe encore des points qui devraient être améliorés pour mieux informer les utilisateurs. Toutefois, très souvent certaines structures d'envergure nationale ne donnent toujours pas des données désagrégées au niveau régional ou départemental, comme c'est le cas des structures des télécommunications et des services de sécurité.

Le rapport du document de la SES est élaboré sur la base d'un canevas qui n'est pas figé. L'édition de 2014, est composée de vingt chapitres qui peuvent être regroupés dans trois grandes parties. La première partie fait l'objet d'une synthèse des éléments contextuels de la région de Saint-Louis, la deuxième présente l'état des secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé, la justice… et la troisième partie de ce rapport est consacrée aux secteurs de production comme le tourisme, l'agriculture, l'élevage etc.

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

Au gré de la loi n° 20020002 du 15 février 2002 et du décret n° 20020166 du 21 février 2002 la région de Saint-Louis s'étend désormais sur une superficie de 19 034 Km², soit environ 10 % du territoire national. Elle est limitée au Nord par le Fleuve Sénégal, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par l'Océan atlantique.

Située à 270 km de Dakar, elle compte une population estimée à 932 876 habitants en 2014, soit une densité de 49 habitants au Km².

Carte n°1 : Découpage administratif et territorial

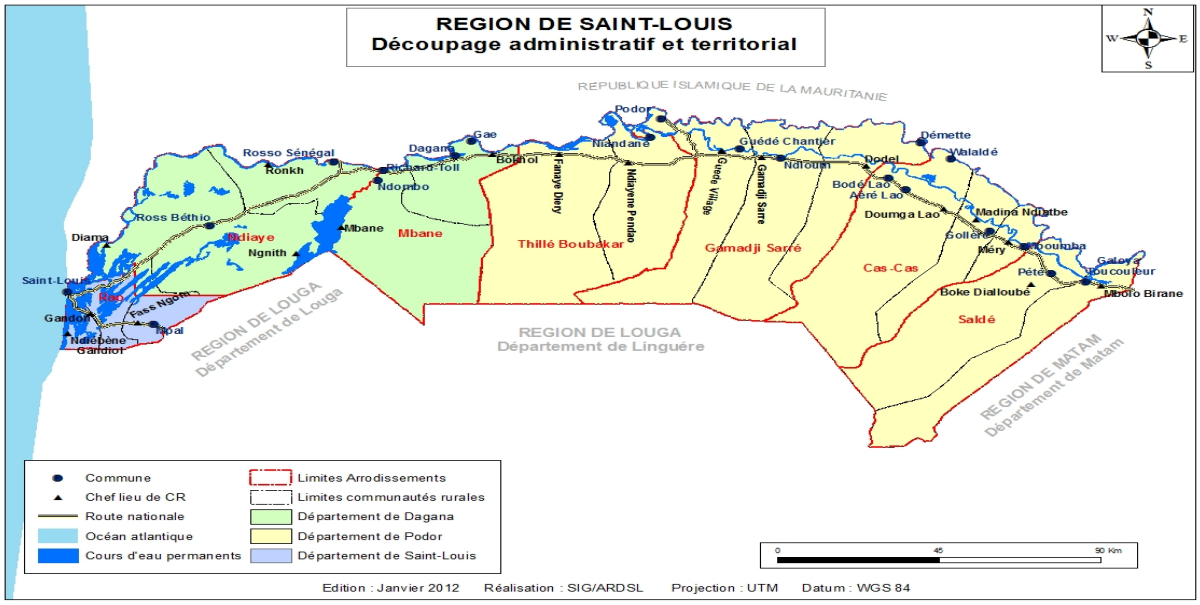

Source : ARD

I.1. DONNEES PHYSIQUES

Par rapport au fleuve, la région est répartie en trois zones :

- le Walo qui se caractérise par des terres humides propices à la culture irriguée et à la pisciculture. Bordant le fleuve Sénégal, il dispose des sols favorables à la riziculture et aux cultures de décrue.
- le Diéri, éloigné du fleuve, avec des terres favorables au maraîchage et à l'élevage.

- la Zone des Niayes ou le Gandiolais, située sur la frange maritime, très connue pour ses activités de pêche maritime et de cultures maraichères.

I.2. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Le climat de la région est de type sahélien caractérisé par des alizés continentaux chauds et secs ou Harmattan et des alizés maritimes à l'ouest. Les températures moyennes annuelles sont relativement élevées avec cependant l'influence adoucissante de la mer à l'ouest, favorable pour les cultures maraîchères. Par contre, la zone continentale a des températures élevées presque toute l'année allant parfois au-delà de 40°c dans le département de Podor.

I.3. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région de Saint-Louis dispose de ressources en eau abondantes. On distingue des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées essentiellement par le Fleuve Sénégal, qui traverse tout le long de la région, ses défluents, le lac de Guiers et de nombreux marigots et mares temporaires. Le lac occupe une place importante à cause de sa réserve d'eau douce et joue un rôle stratégique pour l'alimentation en eau potable de la ville de Dakar et pour l'horticulture. Le fleuve et ses affluents constituent la source d'eau la plus importante pour l'agriculture. Ce riche potentiel est valorisé par la réalisation des barrages de Diama et Manatali. Les eaux souterraines sont constituées par les nappes phréatiques peu profondes mais sujettes à la salinisation.

I.4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La région de Saint-Louis est composée depuis le découpage opéré en 2002, des départements de Dagana, Podor et Saint-Louis. L'année 2008 a correspondu à l'érection de plusieurs localités de la région en communes et communauté rurales. Ainsi, entre 2007 et 2008 le nombre de communes est passé de 08 à 19 soit 11 nouvelles créations et le nombre de communautés rurales de 16 à 18 soit 2 créations supplémentaires. Le département de Podor a enregistré le plus grand nombre de communes nouvellement créés soit 73% du total régional. Ainsi la région de Saint-

Louis compte 3 départements, 7 arrondissements, 38 communes, ce qui fait un total de 41 collectivités locales.

I.5. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

La région de Saint-Louis occupe une place prépondérante dans les stratégies nationales de développement économique. Elle se distingue particulièrement dans le secteur primaire et dans l'agroalimentaire. L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture et sur l'élevage. Une bonne partie de la production nationale de céréales provient de la région, en plus la totalité de la canne à sucre et de la tomate industrielle y est également produite. L'oignon ainsi qu'une partie importante du riz sont cultivées dans la région. La présence de grosses unités agro industrielles telles que la CSS, la SOCAS, les GDS et d'autres sociétés exportatrices constituent des indicateurs pertinents des potentialités agricoles de la région. Elles contribuent à la réduction du chômage des jeunes à travers des emplois directs et indirects qu'elles génèrent. La pêche participe aussi au dynamisme de l'économie locale. Ces produits halieutiques alimentent aussi bien le reste du pays que les pays frontaliers avec le Sénégal. La région regorge également d'énormes potentialités touristiques encore sous exploitées.

I.6. CULTURE

La région de Saint-Louis s'est dotée d'un agenda culturel de dimension internationale. Le festival international de Jazz est une des activités culturelles les plus marquantes de la région. Plusieurs autres événements rythment la vie culturelle et religieuse de la région. Parmi ces derniers, on note le « FANAL », le « magal des deux rakas », les « gamous » annuels et la fête du 15 août qui constituent tous des moments de convergence vers la région.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le rapport provisoire du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) estime la population de la région de Saint-Louis à 932 876 (soit 6,4 % de la population du Sénégal) avec un taux d'accroissement intercensitaire de 3,4 % par rapport à 2002. La densité de population est de 49 habitants au km2. L'effectif de la population masculine est inférieur à celle des femmes, avec un rapport de masculinité de 99 hommes pour 100 femmes.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. Niveau et évolution de la population

Les résultats des quatre recensements montrent que la population de la région de Saint-Louis est passée de 344 432 habitants en 1976 à 435 010 habitants en 1988 à 695 489 habitants en 2002 et de 908 941 habitants en 2013, laissant ainsi apparaître des taux d'accroissement intercensitaire de 2,0% entre 1976 et 1988 et 3,4% entre 1988 et 2002 de même qu'en 2013. Cette population est majoritairement composée de femmes (plus de 50%). La proportion des femmes est passée de 51,7% en 1976 à 51,3% en 2002 et de 51,1 en 2013, d'où une légère baisse de la part des femmes dans la population.

Tableau 2.1 : Evolution de la population de la région de Saint-Louis entre 1976 et 2014

Désignation \ Année	1976	1988	2002	2013	2014
Population résidente	344 432	435 010	695 489	908 941	932 876
Taux d'accroissement en %		2,0	3,4	3,4	

Source : ANSD

En 2014, la population de la région de Saint-Louis est de 932 876 habitants composée de 465 399 hommes et de 467 477 femmes.

II.1.2. Structure par âge et par sexe

II.1.2.1. Analyse de la pyramide des âges

La région de Saint-Louis est caractérisée par une structure par âge très jeune avec les moins de cinq ans qui constituent 15 % de la population. La répartition de la population selon les grands groupes d'âge montre l'importance des moins de 15 ans constituant 43 % contre 51 % d'adultes (15 -59 ans). Il est à noter que les vieux (60 ans et plus) constituent 6 % de la population de Saint-Louis. Cet état de fait se traduit par un taux de dépendance très élevé de l'ordre de 86%. Ce taux de dépendance élevé induit des besoins énormes dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'éducation et de l'emploi.

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2014

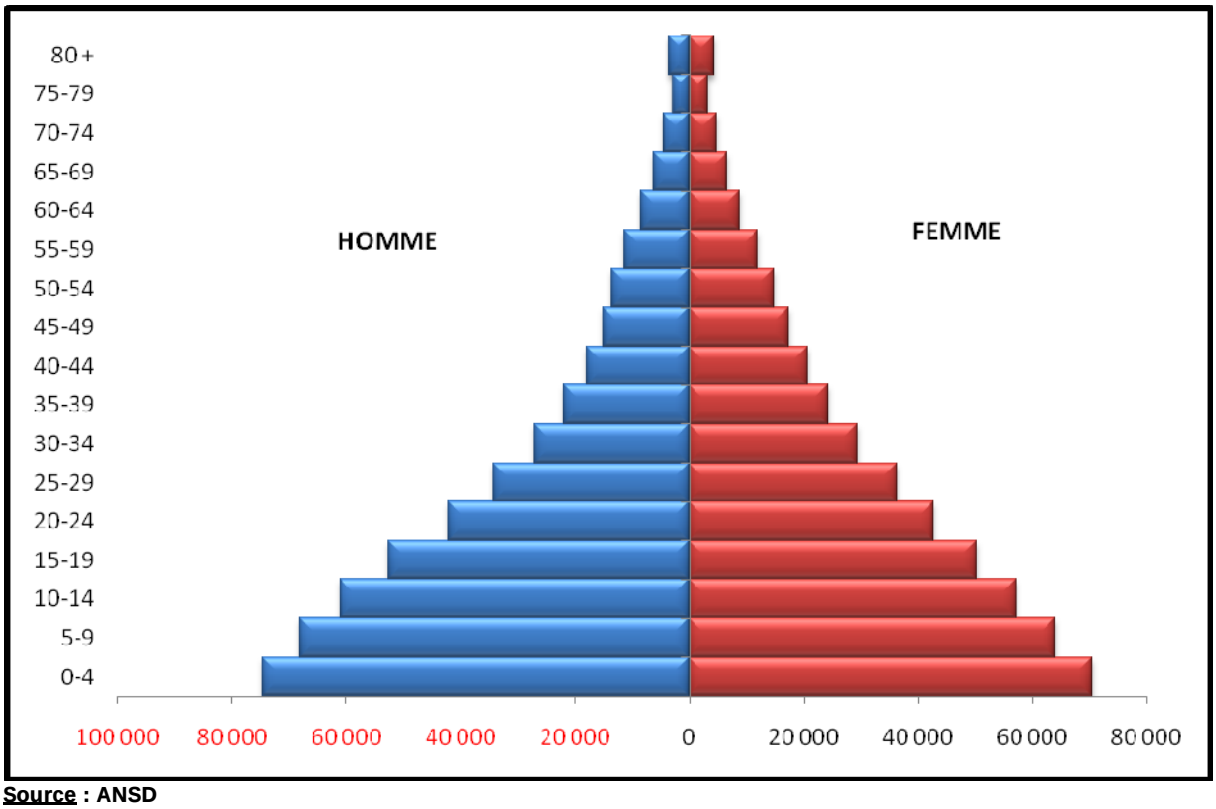

Source : ANSD

L'allure de la pyramide des âges avec une base large et se rétrécissant vers le sommet est caractéristique d'une population très jeune qui est sans doute la résultante d'une forte natalité et d'une mortalité soutenues, caractéristique des pays sous-développés qui ont entamé leur transition démographique.

II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges

Le rapport de masculinité permet d'indiquer la répartition par sexe de la population. Il est obtenu par le rapport entre l'effectif masculin et l'effectif féminin de la population, exprimé en nombres d'hommes pour 100 femmes. En 2014, les projections à partir du recensement de 2013 estime l'effectif des hommes à 465 399 individus et celui des femmes à 467 477 individus en soit, un rapport de masculinité de 99 hommes pour 100 femmes.

En examinant les rapports de masculinité par grands groupes d'âge, il apparaît que les effectifs masculins sont dominants pour les groupes d'âge de moins de 20 ans. Par contre dans le groupe d'âge 25 ans et plus (majorité de la population potentiellement active), l'effectif féminin est prédominant.

Graphique 2.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Saint-Louis en 2014

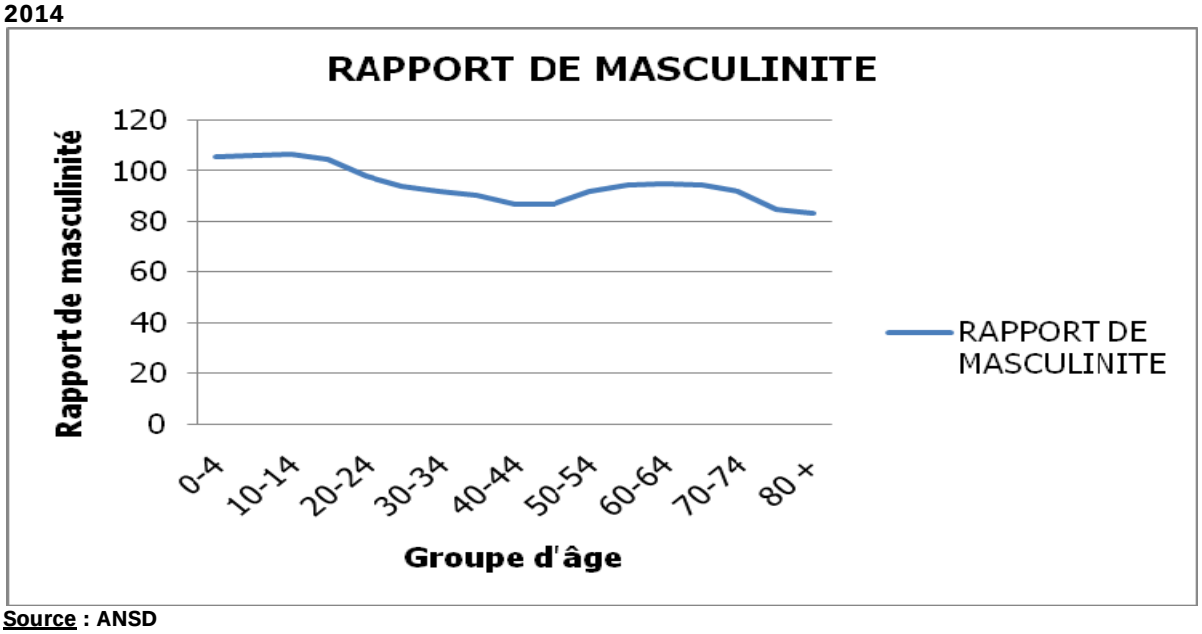

Source : ANSD

L'explication réside essentiellement, dans un solde migratoire favorable aux hommes à partir de 25 ans et, éventuellement d'une espérance de vie meilleure pour les femmes au-delà de 75 ans.

II.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.2.1. Répartition spatiale

La région de Saint-Louis est subdivisée en trois départements : Dagana, Podor et Saint-Louis et sept (7) arrondissements. Le nombre de collectivités locales s'établit à 38, soit 19 communes, 18 communautés rurales et la région. Cependant, la population est très inégalement répartie entre ces entités administratives.

La population urbaine de la région est estimée en 2014 à 431 922, soit un taux d'urbanisation de 46,3% qui est légèrement au-dessus de la moyenne nationale (45,2%).

Tableau 2.2 : Répartition de la population de la région de Saint-Louis selon le département, le milieu de résidence et le sexe

			Départements			
	URBAIN	RURAL	DAGANA	PODOR	SAINT-LOUIS	REGION
Masc.	215480	249919	128056	185741	151454	465251
Fém.	216442	251035	120003	194772	152850	467625
TOTAL	431922	500954	248059	380513	304304	932876

Source : ANSD

II.2.2. Densités de population

La densité régionale moyenne est de 49 habitants au km2 avec des disparités selon le département. Le département de Podor avec 380 514 habitants concentre 41% de la population régionale soit une densité de 29,4 habitants/km2, la plus faible.

Le département de Saint-Louis abrite une population de 304 304 habitants constituant 33% de la population totale répartie sur une forte densité 346,2 habitants/km2 alors que Dagana représente 27% avec ses 248 059 habitants et une densité moyenne de 47,6 habitants au km2.

Tableau 2.3 : Densités de population de la région de Saint-Louis selon le département en 2014

Nom localité	Effectif 2014			Superficie (km²)	Densité 2013 (hbts/km²)
	Homme	Femme	Total		
REG. SAINT-LOUIS	465252	467624	932876	19 034	49,0
DEP. DAGANA	128057	120002	248059	5 208	47,6
DEP. PODOR	185741	194772	380513	12 947	29,4
DEP. SAINT-LOUIS	151454	152850	304304	879	346,2

Source : ANSD

CONCLUSION

La structure par âge et par sexe montre une population jeune et à prédominance féminine. Cette structure de la population de la région engendre d'énormes difficultés liées aux besoins croissants que nécessite une population jeune, mais aussi beaucoup de dépenses dans les secteurs sociaux en particulier la santé, l'éducation, la formation et l'accès aux services de logement. Par ailleurs, les populations sont inégalement réparties dans la région. En effet, la répartition de la population met en évidence une disparité importante au niveau département. Cependant l'espoir est permis pour corriger ses inégalités avec la mise en œuvre des projets et programmes visant à développer l'agrobusiness. Il s'agit notamment des réalisations : de la route Saint-Louis- Ndioum ; des ponts de Ndioum, de Halwar et des aménagements hydro agricoles dans tout le Delta.

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

INTRODUCTION

Avec la forte croissance démographique qui sévit le monde et l'urbanisation galopante, les populations vivent de plus en plus dans les centres urbains. Cette situation contribue à l'accroissement du taux d'urbanisation tant au niveau national que régional. En effet, dans la région de Saint-Louis, le taux d'urbanisation s'élève à 45,3%. Cependant, le département de Saint-Louis renferme un taux de 73,5%, celui de Dagana 45% et celui de Podor 21%. Par ailleurs, les investissements dans les bâtiments se sont très développés et sont plus concentrés dans les centres urbains avec la création des quartiers résidentiels. Ainsi, dans ce chapitre, les données étant incomplètes, nous allons traiter uniquement les autorisations de construire et l'évolution des lotissements dans la région.

III.1. URBANISATION

III.1.1. Taux d'urbanisation

Le taux d'urbanisation de la région est de 45,3% qui est légèrement au-dessus de la moyenne nationale (45,2%). Le département de Saint-Louis apparait de loin comme le plus urbanisé avec un taux d'urbanisation de 73,5%

D'après le graphique ci-dessous, le taux suit une évolution croissante de 1976 jusqu'en 2013. Mais entre 2013 et 2014 l'évolution est pratiquement constante.

Graphique 3.3 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Saint-Louis

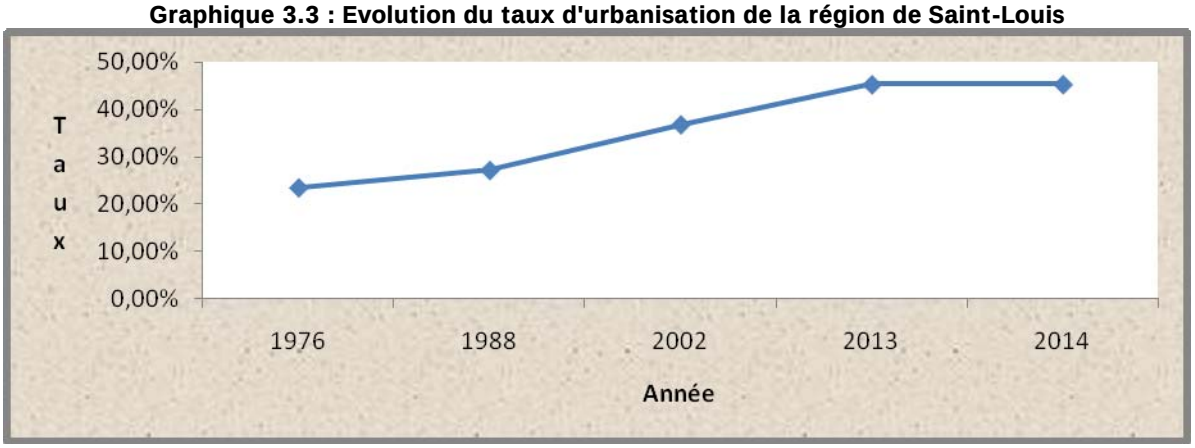

Source : ANSD

Le département de Podor est le moins urbanisé soit un taux d'urbanisation de 21 % derrière Dagana (45 %).

III.1.2. Répartition de la population urbaine

La population urbaine de la région de Saint-Louis est estimée en 2014 à 42 2887 et concentrant plus de la moitié de la population urbaine de la région (52,8 %).

Tableau 3.4 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe.

Localités	2014		
	Homme	Femme	Ensemble
Région de Saint-Louis	215564	207324	422887
Département de Dagana	**64331**	**57590**	**121921**
Com. Dagana	11426	10896	22323
Com. RichardToll	31931	27471	59402
Com. RossoSénégal	8614	7674	16288
Com. RossBethio	6299	5594	11893
Com. Gae	3641	3695	7336
Com. Ndombo Sandjiry	2420	2260	4679
Département de Podor	**39122**	**38223**	**77345**
Com. Podor	6061	5853	11914
Com. Ndioum	7562	7156	14719
Com. Gollere	3362	3178	6541
Com. Ndiandane	2630	2337	4966
Com. Bode Lao	1189	1342	2531
Com. Demette	1557	1565	3122
Com. Galoya Toucouleur	2837	2591	5428
Com. Guede Chantier	2845	2903	5747
Com. Mboumba	2585	2440	5025
Com. Aere Lao	4803	4918	9721
Com. Pete	2090	2232	4322
Com. Walalde	1601	1708	3309
Département de Saint-Louis	**112108**	**111513**	**223621**
Com. Saint-Louis	108146	107129	215275
Com. MPal	3962	4384	8346

Source : ANSD

La part des départements de Podor et Dagana dans la population urbaine de la région s'élève respectivement à 18,3% et 28,8 %.

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. Les autorisations de construire

Tableau 3.5 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Variation %
Dagana	**2013**	1	1	100
	2014	2	0	0
	Variation %	100		
Podor	**2013**	0	0	0
	2014	0	0	0
	Variation %	0		
Saint-Louis	**2013**	70	34	49
	2014	103	55	53
	Variation %	47,14	61,76	
Région	**2013**	71	35	49
	2014	105	55	52
	Variation %	47,89	57,14	

Source : Service régional de l'urbanisme à Saint-Louis

La majeure partie de ces demandes viennent du département de Saint-Louis avec 103 sur les 105. Il est à rappeler que cette montée des demandes est assez notoire dans la mesure où entre les années 2011 et 2013 elles ont légèrement baissé.

III.2.2. Les réalisations de l'État en matière d'habitat social

Au cours de l'année 2014, la région de Saint-Louis a enregistré 5 514 parcelles loties réparties dans 6 localités. Ces lotissements ont connu une baisse de 15,87 % par rapport à 2013. Les lotissements varient d'un département à l'autre, en effet, pour l'année 2014, le plus grand nombre de parcelles loties a été noté dans le département de Podor, suivi de Saint-Louis qui détient la majorité des localités concernées.

Tableau 3.6 : Evolution des lotissements

Circonscription administrative	Année	Nombre de parcelles loties	Nombre de localités concernées
Dagana	2013	5760	2
	2014	1268	1
	Variation(%)	77,99	

Podor	2013	794	1
	2014	2554	1
	Variation(%)	221,66	
Saint-Louis	2013		
	2014	1692	4
	Variation(%)		
Total région	2013	6554	3
	2014	5514	6
	Variation(%)	15,87	

Source : Service régional de l'urbanisme à Saint-Louis

Concernant le département de Dagana, les lotissements ont connu une baisse considérable, passant de 5 760 en 2013 à 1 268 en 2014 soit une chute de 77,99 %.

III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III.3.1. Atouts

1. En matière d'urbanisation

- Existence d'outils de planification urbaine : Plan Directeur d'Urbanisme

2. En matière de construction et d'habitat

- Disponibilité foncière à l'intérieur de la région ;
- Existence et diversité des coopératives d'habitat
- nce d'opérateurs immobiliers
- La disponibilité en espace dans la région

III.3.2. Contraintes

1. En matière d'urbanisation

- Difficulté de prévention et de gestion des inondations
- Manque de système de gestion
- et de traitement des ordures ménagères

2. En matière de construction et d'habitat

- Insuffisance de rénovation du patrimoine bâti
- Développement anarchique de quartiers flottants
- Insuffisance de sites aménagés et viabilisés

III.3.3. Perspectives

1. En matière d'urbanisation

- Renforcement et création des zones d'habitats aménagés et viabilisés
- Création d'un fond de rénovation urbaine
- Extension et réhabilitation du réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales
- Mise en place d'un dispositif de maintenance et d'entretien des ouvrages
- Renforcement et création des zones d'habitats aménagés et viabilisés
- Régularisation et restructuration des quartiers flottants
- Création d'un fond de rénovation urbaine

2. En matière de construction et d'habitat

- Renforcement et création des zones d'habitats aménagés et viabilisés
- Régularisation et restructuration des quartiers flottants
- Création d'un fond de rénovation urbaine
- Extension et réhabilitation du réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales
- Mise en place d'un dispositif de maintenance et d'entretien des ouvrages
- Mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des inondations
- Renforcement du niveau d'aménagement des zones inondables
- Sensibilisation des populations
- Renforcement des systèmes de gestion et de traitement des ordures ménagères
- Dans le domaine de l'urbanisme, les collectivités locales, en particulier les communes doivent améliorer leur collaboration avec le service de l'urbanisme pour l'effectivité des permis de construire. Cela aiderait à maîtriser le développement de l'habitat irrégulier et l'insécurité

Chapitre IV : EDUCATION

INTRODUCTION

L'éducation est un paramètre essentiel pour une croissance économique soutenue et durable, dans la mesure où elle fournit un capital humain en qualité et en quantité capables de répondre aux besoins de développement. Face à ce besoin, le ministre de l'éducation a mis en place plusieurs politiques et programmes notamment :

- ✓ L'éducation pour tous (EPT) ;
- ✓ La lutte contre la déperdition scolaire ;
- ✓ L'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire ;
- ✓ le développement de l'enseignement moyen dans la perspective d'une éducation de base de dix ans et l'amélioration de l'accès dans les autres cycles ;
- ✓ La création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux d'éducation et de formation, avec une attention accrue à l'amélioration notable de l'environnement scolaire et des conditions d'enseignement et d'apprentissage ;
- ✓ consolidation des capacités à dispenser une éducation pertinente et de qualité à tous les niveaux ;
- ✓ l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ;
- ✓ La rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources ;
- ✓ la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail ;
- ✓ la libéralisation et la diversification de l'offre d'éducation et de formation, la promotion d'un partenariat efficace et bien coordonné et l'ouverture à la coopération régionale au sein de l'espace CEDEAO.

Le système éducatif sénégalais est composé du secteur formel et du secteur non formel. L'éducation formelle concerne plusieurs niveaux et types d'enseignement. Elle est composée de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire général, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. A chacun de ces niveaux,

on retrouve à côté de l'enseignement public, un enseignement privé qui s'est beaucoup diversifié et développé ces dernières années. Même si sa présence est plus marquée dans l'enseignement élémentaire, les orientations sont à un développement du secteur qui permet la prise en charge adéquate d'une catégorie de la population scolarisable, jusqu'ici marginalisée.

Le secteur de l'éducation non formelle comprend l'alphabétisation, les écoles communautaires de base et les « écoles du 3ème type ». Les deux dernières modalités d'enseignement sont en expérimentation.

Ainsi pour mieux comprendre les politiques du système éducatif, son organisation dans la région de Saint-Louis, nous allons pour chaque secteur voir les infrastructures, le personnel enseignant et l'effectif des élèves en 2014.

IV.1. LA PETITE ENFANCE

IV.1.1. Les infrastructures

Dans la région de Saint-Louis le nombre d'infrastructure scolaires est passé de 140 en 2013 à 122 en 2014. Parmi ces établissements nous pouvons citer la case des tout-petits qui sont au nombre de 27, 33 écoles maternelles dont les 3 sont privées, 14 garderie publiques, 44 garderies privés, 2 garderies communautaires privés et deux cases communautaires publiques.

Tableau 4.7 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	IEF Dagana	IEF Podor	IEF Saint-Louis Com	IEF Saint-Louis Dept	Région de Saint-Louis
Case communautaire	**Public**	1	0	0	1	**2**
	Privé	1	0	1	0	**2**
	Total	2	0	1	1	**4**
Case des Tout Petits	**Public**	0	13	7	7	**27**
	Privé	0	0	0	0	**0**
	Total	0	0	0	7	**27**
Ecole maternelle	**Public**	7	9	9	5	**30**
	Privé	0	0	1	2	**3**
	Total	7	9	10	7	**33**
Garderie d'enfants	**Public**	4	10	0	0	**14**
	Privé	3	0	41	0	**44**
	Total	7	10	0	0	**58**
Total	**Public**	12	32	16	13	**73**
	Privé	4	0	43	2	**49**
	Total	16	32	59	15	**122**

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

Parmi les 90 établissements publics de la région, 33% se trouvent dans le département de Saint-Louis, 36% sont à Podor, 18% et 13% sont respectivement dans la commune de Saint-Louis et Dagana.

Quant aux établissements privés qui sont au nombre de 49 dans la région, 45 sont logés dans le département de Saint-Louis dont 43 dans la commune. Dagana vient en deuxième position avec 4 établissements privés. La commune de Podor ne dispose pas d'établissements privés.

IV.1.2. Le personnel

Dans le tableau ci-dessous la répartition du personnel enseignant se fait selon le sexe. Nous remarquons que le personnel est composé essentiellement de femmes. En effet dans la région, sur un total de 567 enseignants, les 79% sont des femmes.

Tableau 4.8 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

IEF	ZONE	Public			Privé			Communautaire			Total général
		Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	
	Rural	19	4	23	0	0	0	22	5	27	50
IEF Dagana	Urbain	19	4	23	15	1	16	28	8	36	75
Total IEF Dagana		**38**	**8**	**46**	**15**	**1**	**16**	**50**	**13**	**63**	**125**
	Rural	41	10	51	0	0	0	0	0	0	51
IEF Podor	Urbain	38	10	48	0	0	0	0	0	0	48
Total IEF Podor		**79**	**20**	**99**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**99**
IEF St Louis	Rural	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commune	Urbain	60	10	70	112	47	159	0	0	0	229
Total IEF St Louis		**60**	**10**	**70**	**112**	**47**	**159**	**0**	**0**	**0**	**229**
IEF St Louis	Rural	75	11	86	8	0	8	2	0	2	96
Département	Urbain	7	2	9	3	2	5	4	0	4	18
Total IEF St Louis		**82**	**13**	**95**	**11**	**2**	**13**	**6**	**0**	**6**	**114**
Total général		**259**	**51**	**310**	**138**	**50**	**188**	**56**	**13**	**69**	**567**

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

Si nous nous referons à la circonscription administrative, la commune de Saint-Louis concentre le plus grand nombre d'enseignant (229) suivi de Dagana (125), le département de Saint-Louis vient en troisième position avec 144 et Podor qui a 99 enseignants.

IV.1.3. Les effectifs

Les effectifs du préscolaire se sont accrus en 2014 passant de 10084 à 10887, soit un taux d'accroissement de 7,96%. Les résultats attestent que les filles sont plus nombreuses que les garçons au préscolaire dans tous les départements de la région. Nous notons aussi que les variations les plus significatives ont été observées dans le département de Dagana.

Tableau 4.9 : Evolution des effectifs du préscolaire entre 2014 et 2013 par circonscription administrative

Départements	2014			2013			Var 2013-2014 (%)		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Dagana	979	1159	2138	841	1025	1866	16.40	13,07	14,58
Podor	895	1095	1990	847	1024	1871	5,67	6,93	6,36
Saint-Louis	3211	3548	6759	3049	3298	6347	5,31	7,58	6,49

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

En effet sur une année, l'effectif a varié de 14,58%. Ceux des garçons et filles ont connu une croissance de 16,40% et 13,07% respectivement.

IV.1.4. Intensité de la préscolarisation

Le taux brut de préscolarisation (TBPS) permet d'apprécier le développement intégré de la petite enfance et de se faire une idée précise de l'importance de la préscolarisation. C'est un indicateur qui mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants pré scolarisables. En 2014, ce taux est de 12,2% dans la région de Saint-Louis soit un taux de croissance de 37,54% par rapport à 2013. Chez les filles il est à 13,3% contre 11,1 % chez les garçons. Il importe de diversifier les offres d'éducation afin d'espérer atteindre l'objectif d'un TBS de 15% en 2015.

Tableau 4.10 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, dans la région de Saint-Louis

G	F	TBPS
11,10 %	13,30 %	12,20 %

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

IV.2. L'ELEMENTAIRE

Le cycle élémentaire accueille les enfants âgés de 7 à 12 ans. Il est sanctionné par le certificat de fin d'études élémentaires.

IV.2.1. Les infrastructures

La région de Saint-Louis, en 2014, compte 736 écoles élémentaires. Les 313 sont dans la commune de Podor, 233 à Dagana, 62 écoles dans la commune de Saint-Louis et le département renferment 120 écoles élémentaires.

Tableau 4.11: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

IEF	ZONE	Public	Privé	Total général
	Rural	181	0	181
IEF Dagana	Urbain	51	1	52
Total IEF Dagana		232	**1**	**233**
	Rural	277	0	277
IEF Podor	Urbain	36	0	36
Total IEF Podor		313	**0**	**313**
IEF St Louis Commune	Urbain	45	17	62
Total IEF St Louis Commune		45	**17**	**62**
	Rural	119	1	120
IEF St Louis Département	Urbain	7	1	8
Total IEF St Louis Département		126	**2**	**128**
Total général		716	**20**	**736**

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

Parmi ces établissements 716 sont publics et 20 sont privés. Podor ne dispose pas d'écoles élémentaires privé. Par contre la plupart des établissements privés sont à Saint-Louis commune.

Selon le nombre de classes et le nombre d'enseignants disponibles, il existe 3 types de groupe pédagogique : double flux, flux simple et multigrade. Dans la région de Saint-Louis, en 2014, 8 854 classes adoptent le système double flux, 101 958 classes font le flux simple et 21 669 autres fonctionnent en multigrade. Suivant les IEF, l'IEF de Dagana a 2 954 classes doubles flux, 28 478 flux simple et 6 286 multigrade. L'IEF de Podor regroupe 35 315 classes flux simple et 13 841 multigrade. Quant au département de Saint-Louis, 13 667 et 1 542 classes fonctionnent respectivement en double flux et en flux simple.

Tableau 4.12: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total général
		double flux	Simple	multigrade	
IEF Dagana	**Public**	2954	27935	6286	11975
	Privé	0	543	0	543
	Total	**2954**	**28478**	**6286**	**37718**
IEF Podor	**Public**	0	35315	13841	49156
	Privé	0	0	0	0
	Total	0	**35315**	**13841**	**49156**
IEF Saint-Louis commune	**Public**	5900	19896	0	25796
	Privé	0	4602	0	4602
	Total	**5900**	**24498**	0	**30398**
IEF Saint-Louis dép.	**Public**	0	13238	1542	14780
	Privé	0	429	0	429
	Total	0	13667	1542	15209
Région de Saint-Louis	**Public**	8854	96384	21669	126907
	Privé	0	5574	0	5574
	Total		101958	21669	132481

Sources : Inspection d'académie de Saint-Louis

Le département de Podor et de Saint-Louis ne disposent d'aucune classe double flux. Cela peut être dû notamment par le manque de table banc, un nombre pléthorique d'élèves, le manque d'enseignants entre autres facteurs.

IV.2.2. Le personnel

Le tableau ci-dessous nous indique la répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique. Nous remarquons que la moitié des enseignants ont le niveau BFEM. Les enseignants qui n'ont pas de diplôme et ceux qui ont le CFEE ne font que 0,25% chacun du nombre total d'enseignants.

Tableau 4.13 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Diplôme académique	Effectif	%
Maîtrise et +	12	0,27
Licence	33	0,75
DEUG	84	1,92
BAC	1928	44
BFEM	2262	51,6
CFEE	11	0,25
Autre	29	0,66
Sans diplôme	11	0,25
Total	4380	100

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

Parmi les 4 380 enseignants de la région 1 928 ont le BAC, 84 le diplôme d'étude approfondie, 33 la licence et 12 au moins la maitrise. D'autre dont leur diplôme n'a pas été précisé sont au nombre de 29.

IV.2.3. Les effectifs

En 2014, dans la région de Saint-Louis l'effectif des élèves de l'élémentaire s'est accru de 3% passant de 128 593 à 13 2481 sur une année. Les filles occupent la plus grande partie avec 54,46% de l'effectif total. Podor a le plus grand nombre d'élèves

avec 37% de l'effectif total de la région. Suivi de Dagana qui a 28% des élèves. Saint-Louis commune vient en troisième place avec 23% ; le département n'enregistre que 11% des élèves.

IV.2.4. Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire

Le taux brut de scolarisation est le rapport entre l'effectif de la population scolaire et l'effectif de la population scolarisable. C'est un indicateur pertinent pour mesurer le niveau de fréquentation scolaire d'une population.

Le taux brut de scolarisation de la région est de 84,4 % en 2014 contre 91 % en 2013, soit une baisse de 6,6 points.

Tableau 4.14 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Année /Sexe	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012	2012/ 2013	2014
Filles	88,8	92,5	93,7	100	102	103,8	103,5	100%	96,2%
Garçons	78,7	80,4	79,8	83,8	83	82,8	82,9	81%	73,6%
TBS	83,7	86,3	86,6	91,9	92,5	93	92,9	91%	84,4%

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

Cette contreperformance est due sans doute à la baisse enregistrée sur le TBS des garçons qui a accusé une baisse de 7,4 points entre ces deux années. Mais celui des filles n'est pas en reste dans la mesure où il connait une baisse de 3,8 points.

IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

Introduction

De la 6ème à la 3ème, l'enseignement moyen regroupe les élèves âgés de 13 à 16 ans et est sanctionné par le BFEM. Ce diplôme permet d'intégrer le secondaire. Quant à ce dernier, il rassemble ceux âgés de 17 à 19 ans. Il se termine par l'obtention du baccalauréat.

IV.3.1. La transition

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau,

l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

En 2014 le taux de transition CM2- 6eme est de 90,3 %. Les filles ont un taux de 90,9 % et celui des garçons est à 89,6 %. Par contre le taux de transition 3eme-seconde est de 65,4 %. Celui des filles est à 66,7 % est supérieur à celui des garçons 63,9%.

IV.3.2. Le personnel

Dans la région de Saint-Louis, 117 enseignants du moyen secondaire général sont des contractuels, les fonctionnaires sont au nombre de 565 et 57 enseignants sont des vacataires. Selon les IEF, à Dagana les fonctionnaires sont plus nombreux (112) suivi des contractuels (24) et des vacataires (4). Saint-Louis commune récence 214 fonctionnaires, 46 contractuels et 14 vacataires. Quant à Podor les fonctionnaires, les contractuels, et les vacataires sont respectivement au nombre de 185, 36 et 12.

Tableau 4.15: Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le statut par circonscription administrative

Statut		Contractuels	Fonctionnaires	Vacataires	Total
IEF	**Rural**	2	36	4	42
	Urbai	22	76	1	99
Total IEF Dagana		24	**112**	**5**	**141**
	Rural	12	93	4	109
	Urbai	24	92	8	124
Total IEF Podor		36	185	12	233
St Louis Comm	Urbain	**46**	**214**	**14**	**274**
Total IEF St Louis Commune		**46**	**214**	**14**	**274**
IEF St Louis	Rural	10	36	22	68
Département	Urbai	1	18	4	23
Total IEF St Louis		11	54	26	91
Total général		117	**565**	**57**	**739**

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

On remarque qu'au niveau de ces quatre communes les fonctionnaires sont plus nombreux suivi des contractuels et des vacataires. Mais dans le département de Saint-Louis, nous avons 54 fonctionnaires et 26 vacataires et 11 contractuels.

En 2014, selon les données de l'inspection d'académie de la région de Saint-Louis, il y'a total 662 enseignants dans le moyen secondaire général. Les 57 ont au moins la maitrise, 60 la licence, 24 le diplôme d'études universitaires générales. Les 295 et 149 ont obtenu respectivement le baccalauréat et le BFEM. Le niveau d'étude des 56 enseignants restant n'a pas été bien défini. La commune de Saint-Louis a le plus grand nombre d'enseignant (252) mais ceux qui ont le niveau le plus élevé sont plus nombreux à Podor (27). Saint-Louis département a le plus petit nombre d'enseignant (72) et près de 50% d'entre eux ont seulement le niveau du baccalauréat. Podor et Dagana ont respectivement à leurs dispositions 206 et 130 enseignants.

IV.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

IV.4.1. Les infrastructures

Pour l'année 2014, nous avons au total 3 établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle dont le lycée technique André Péytavin qui se charge de l'enseignement technique et deux écoles de formation professionnelle.

Tableau 4.16: Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut dans le département de Saint-Louis

Circonscription administrative	2012 / 2013			2013/ 2014			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Saint-Louis	2	1	3	2	1	3	0	0	0

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

IV.4.2. Performances de l'ETFP

Ce tableau ci-dessus illustre les résultats du BAC technique. En 2014, le nombre de candidats inscrits a connu une baisse de 12,7 % passant de 189 à 165 inscrits. Cette

baisse est due en partie par l'effectif des séries S3 et G qui ont baissés à hauteur de 58,33% et 11,92% respectivement en une année.

Tableau 4.17: Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série

Séries	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Variation en %	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Variation en %	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Variation en %
G	151	133	-11,92	74	82	10,81	49,01	61,65	25,81
T1	18	19	5,56	7	11	57,14	38,89	57,89	48,87
T2	8	8	0,00	5	7	40,00	62,50	87,50	40,00
S3	12	5	-58,33	5	5	0,00	41,67	100,00	140,00
Total	189	**165**	-12,70	91	**105**	15,38	48,15	63,64	32,17

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

Quant au nombre d'admis et le taux de réussite, ils ont connu une évolution à tous les niveaux. En se référant à la série S3, le nombre de candidats inscrit a baissé de 58,33 %, le nombre d'admis est resté constant et égal à 5 mais son taux de réussite a subit une forte progression soit une hausse de 140 %.

Quant à l'enseignement professionnel, le tableau ci-dessous révèle une baisse relative de 4,8 % du nombre de candidats passant de 11 279 à 11 847 inscrits.
Le nombre d'admis a également baissé de 21,4 % durant la même période. Cette contreperformance des candidats de 2014 se caractérise aussi par un taux de réussite de 44 % contre 53,3 % en 2013.

Tableau 4.12 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel selon le diplôme

Diplôme	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite en %	
	Année 2012 / 2013	Année 2013 / 2014	Variation en %	Année 2012 / 2013	Année 2013 / 2014	Variation en %	Année 2012 / 2013	Année 2013 / 2014
CAP	4 612	3 901	-15,4	2 462	1 971	-19,9	53,4	50,5
BEP	2 807	2 675	-4,7	1 404	886	-36,9	50,0	33,1
BP	**537**	**558**	3,9	437	371	-15,1	81,4	66,5
BT	1 619	1 714	5,9	801	655	-18,2	49,5	38,2
BTS	2 272	2 431	7,0	1 213	1 084	-10,6	53,4	44,6
Total	**11 847**	**11 279**	**-4,8**	**6 317**	**4 967**	**-21,4**	**53,3**	**44,0**

Source : Direction des Examens, Concours Professionnels et Certifications (DECPC)

Selon le diplôme, les résultats du CAP et du BP ont dépassé le cap de 50 % du taux de réussite contrairement aux résultats des autres diplômes recherchés.

IV.5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

IV.5.1. Les Infrastructures

En 2014, la région de Saint-Louis abrite une université publique, deux établissements d'enseignement supérieur privé. Comparé à l'année passée, ces statistiques n'ont connu aucune évolution.

Tableau 4.3: Répartition et évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	Année 2012/2013	Année 2013/2014	Variation en %
Universités	**Public**	1	1	0
	Privé	0	0	0
	Total	1	1	0
Autres établissements d'enseignement supérieur	**Public**	0	0	0
	Privé	2	2	0
	Total	2	2	0
Total	**Public**	1	1	0
	Privé	2	2	0
	Total	3	3	0

Source : UGB Saint-Louis

IV.5.2. Les effectifs d'étudiants

L'université Gaston berger de Saint-Louis, seule université de la région, est composée de 8 360 étudiants dont 2 757 de sexe féminin et 5 603 hommes. En se référant à l'année 2013-2014, L'effectif a connu une progression d'environ de 20 % aussi bien chez les hommes que les femmes.

Tableau 4.14: Répartition et évolution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Année 2012/2013			Année 2013/2014			Variation en %		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Université Gaston BERGER	4 663	2 294	6 957	5 603	2757	8360	20,2	20,2	20,2

Source : UGB Saint-Louis

Depuis quelque année, avec les décisions gouvernementales issues de la concertation nationale pour l'avenir de l'enseignement supérieur, l'UGB doit monter en puissance. Cette mesure commence à prendre de plus en plus de forme vu l'effectif des étudiants qui augmente au fur et à mesure. Cette évolution est plus visible quand nous nous référons à l'effectif de chaque unité de recherche et de formation.

Tableau 4.15: Répartition et évolution des effectifs d'étudiants de l'Université Saint-Louis selon la faculté (ou UFR) et le sexe

Faculté /UFR	Année 2014/2015			Année 2013/2014			Variation en %		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
LSH	2024	1039	3063	1760	903	2663	15,0	15,1	15,0
SJP	1070	660	1730	850	525	1375	25,9	25,7	25,8
SAT	836	158	994	779	147	926	7,3	7,5	7,3
SEG	700	339	1039	623	302	925	12,4	12,3	12,3
IPSL	43	20	63	18	9	27	138,9	122,2	133,3
2S	127	47	174	88	32	120	44,3	46,9	45,0
SEFS	119	43	162	247	89	336	-51,8	-51,7	-51,8
CRAC	404	309	713	155	118	273	160,6	161,9	161,2
2SATA	280	142	422	207	105	312	35,3	35,2	35,3
TOTAL	5603	2757	8360	4663	2294	6957	20,2	20,2	20,2

Source : UGB Saint-Louis

A l'UFR CRAC, sur une année, le nombre d'étudiant a fait plus que doubler. Une hausse de 161,2 % de l'effectif de 2013-2014 est notée. Cette même tendance s'observe à l'institut polytechnique où nous remarquons une progression de 133,3 % du nombre d'étudiant.

Selon le sexe, le nombre d'étudiants masculins est supérieur à celui des femmes quel que soit l'UFR.

IV.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.6.1. Atouts et potentialités

- Présence relativement dense de tous les ordres d'enseignement
- Evolution substantielle de structures de formation professionnelle avec une diversité d'offres
- Présence diversifiée des Partenaires d'appui technique et financier
- Participation remarquée des CL et des populations

IV.6.2. Contraintes

- Le système éducatif de la région souffre de nombreuses difficultés liées :
- Au retard dans le financement des CDP IEF et CAQ des écoles
- Au retard noté dans l'exécution des travaux de construction des BST de Podor et de Dagana
- Aux Problèmes de suivi des travaux
- Aux Résultats faibles, des taux de redoublements et d'abandons élevés
- A la Difficulté de mise en place du cadre de dialogue du fait des procédures administratives
- A la faiblesse de la prise en charge du secteur de l'Alphabétisation et des langues nationales

IV.6.3. Perspectives

- Il s'agira principalement de :
- poursuivre la mise en œuvre des CDP, les PAQ et les CAQ ;
- veiller à l'achèvement des travaux de construction ;
- mettre en place un cadre de concertation pour la prévention et la gestion des conflits à tous les niveaux (accompagnement du Gouverneur)
- suivre la mise en place des équipements scolaires issus des constructions du PAQEEB ;
- créer un cadre d'échange et de partage d'expériences coordonné entre les différentes structures de l'Académie ;
- poursuivre la formation et l'encadrement des enseignants ;
- mettre en place un dispositif fonctionnel de gestion des enseignements-apprentissages à tous les niveaux ;
- poursuivre la rationalisation et l'utilisation du personnel ;
- mettre à disposition à temps les ressources financières ;
- faire un plaidoyer pour participation des maires et des présidents de Conseil ;
- départemental au développement de l'éducation et de la formation.

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

La politique nationale de Santé trouve son fondement dans l'article 17 de la constitution du Sénégal. Elle est basée sur la politique de l'OMS des Soins de santé primaires, mais prend aussi en compte les engagements internationaux tels les OMD et la SRP tandis que L'hygiène est un ensemble de mesures destinées à prévenir les infections et l'apparition de maladies infectieuses. Certes des progrès non négligeables ont été réalisés dans le cadre de la lutte contre certaines endémies majeures, notamment le paludisme et le SIDA mais la mortalité infanto juvénile et la mortalité maternelle restent encore élevée. Le Sénégal s'est engagé dans une politique ambitieuse pour relever les défis et résoudre tous les gaps dont Le PNDS (Programme National de Développement Sanitaire) est le document stratégique que le MSAS a réalisé en réponse aux défis pour l'atteinte des OMD, en cohérence avec le DSRP (Document Social de Réduction de la Pauvreté). Même si par ailleurs les maladies transmissibles et les maladies chroniques constituent un grand fardeau pour une économie surtout en voie de développement.

Sur le plan sanitaire, la région découpé en 5 districts sanitaires : Saint-Louis, Richard Toll, Dagana, Podor et Pété. Nous allons étudier les infrastructures sanitaires ainsi que le personnel de santé. Nous allons parler du personnel d'hygiène et des infractions menés.

V.1. SANTE

V.1.1. Les infrastructures de santé

Selon les données de la région médicale il n'y a pas de variation d'effectif au niveau des infrastructures entre 2013 et 2014, la région compte 3 hôpitaux, 7 centres de santé, 107 postes de santé et 187 cases de santé, soit une hausse de 48 cases de santé sur une année. La répartition des infrastructures sanitaires montre que le district de Podor occupe la première place avec 31,9%, Saint-Louis la deuxième place avec 21, 38% suivi de Pété, Richard-Toll et de Dagana respectivement 19,4%, 19,07% et 8,22%. Mais une situation polémique se pose dans le département de

Saint-Louis du fait qu'il ne respecte aucune norme de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les taux de couverture passive sont de 31 0959 habitants pour 1 hôpital, 1 centre de santé pour 13 3268 habitants et 1 poste de santé pour 8 718 habitants. Ces taux s'écartent largement des normes définies par l'OMS Organisation mondiale de la santé pour les hôpitaux et les centres de santé (1 hôpital pour 150 000 habitants, 1 centre de santé pour 50 000 habitants).

Tableau 5.18 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Département	Hôpital (H)	C S	PS	Population en 2014	Population/H	Pop/CS	Pop/PS
Dagana	1	2	32	248 059	248 059	124 030	7 752
Podor	1	3	57	380 514	380 514	126 838	6 676
Saint-Louis	1	2	18	304 303	304 303	152 151,5	16 906
Région	3	7	107	932 876	310 959	133 268	8 718

Sources : RM Saint-Louis

Par contre, en ce qui concerne les postes de santé, la situation est dans l'ensemble, meilleure que celle établie par l'OMS et qui est d'un poste de santé pour 10 000 habitants.

V.1.2. Le personnel de santé

Au niveau des hôpitaux, on comptabilise au total 09 médecins, 3 dentistes, 13 techniciens supérieurs et aucun pharmacien dans les 5 districts de la région de Saint-Louis. Le personnel des structures de santé est majoritairement composé du personnel communautaire qui aide les prestataires étatiques. Ce dernier regroupe les infirmiers et les assistants infirmiers avec au total 129. Dans les 3 hôpitaux que sont le CHR de Saint-Louis, le CHR de Ndioum et l'EPS de Richard-Toll nous avons respectivement 7 généralistes, 3 généralistes et 2 généralistes. La région médicale de Saint-Louis ne respecte pas les normes de l'OMS et du PNDS de 1 médecin pour 10 000 habitants, 1 dentiste pour 10 000 habitants, de 1 sage-femme d'état pour 300 à 2 000 femmes en âge de reproduction.

Tableau 5.19 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Structures de santé					Couverture	Normes OMS
	St Louis	Dagana	Richard toll	Podor	Pété		
Médecins	2	2	2	1	2	103653	**1 méd. pour 10 000 hbts**
Sages femmes	17	8	15	15	13	13719	**1 SF pour 6 000 FAR**
Infirmiers ou agents sanitaires	19	14	26	40	30	7232	**1 INF/AS pour 3 000 hbts**
Tech. Sup. de Santé.	6	0	3	3	1		
Agents d'hygiène et assimilés	12	3	6	4	3		
Assistants et aides sociaux	1	1	0	1	1		
Total	57	28	52	64	50		

Sources : RM Saint-Louis

En effet, la situation actuelle est de 1 médecin pour 103 653 habitants, 1 dentiste pour 310 959 habitants, 1 sage-femme d'état pour 13 719 habitants. Cette situation traduit la nécessité de renforcer la région médicale de Saint-Louis en personnel médical qualifié afin de répondre aux besoins de la population. Seule, la norme 1 infirmier d'Etat pour 5 000 habitants est respecté, avec une situation actuelle de 1 infirmier d'Etat pour 7 232 habitants.

V.1.3. Bilan des programmes de santé

Les objectifs du PTA de la RM sont tirés des objectifs sectoriels et sont construits autour des domaines techniques qui sont :

- La santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ;
- La prévention et la prise en charge de la maladie ;
- Le renforcement du système de santé

- La gouvernance sanitaire.

Le taux de couverture prénatale de 2014 est de 70% contre 60% en 2013 soit une évolution de 10 points en pourcentage. Le taux de couverture des accouchements dans les structures a augmenté : 95,8% contre 94% en 2013. Par contre, la proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié est de 89,6% contre 86% en 2013. Par contre le taux de couverture CPN est de 30%. Pour atteindre leurs objectifs, les autorités sanitaires doivent trouver les voies et moyens pour inciter la population à respecter les consultations prénatales pour leur bien et celui des enfants.

La couverture vaccinale pour le Penta 3 a évolué en passant de 78,5% en 2013 à 89% en 2014 à 90% soit une augmentation de 10, 5% durant la période. Pour la rougeole, le taux de couverture a aussi évolué en passant de 74,95 en 2013 à 84% en 2014, en ce qui concerne la planification familiale le taux est de 17,6% en 2014 contre 12% en 2013.

Tableau 5.20 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts

Libellé d'indicateurs liés aux objectifs	Cible atteinte en 2013	Cible atteinte en 2014
Taux de couverture en CPC		
Taux d'achèvement (CPN)	26%	30%
Couverture en CPN	21%	26,6
Taux de couverture en TPI 2 chez les FE	60%	70%
Pourcentage de femmes enceintes qui viennent en CPN pour la première fois et qui bénéficient du paquet PTME	85%	83%
FE testées positives au VIH	52	35
Proportion d'accouchements dans les structures	94%	95,80%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	86%	89,60%
Taux de césarienne	4%	3,70%
Taux recrutement PF	8% (193% PNSPF)	6,7% (154% PNSPF)
Taux de couverture en planification familiale	12%	17,60%
Couverture BCG	91,05%	95%
Couverture PENTA3	78,50%	89%

Sources : RM Saint-Louis

Le taux de césarienne est passé de 4 % à 3,7 % en 2014 soit une baisse.

Celui du BCG est de 95 % tandis que pour l'ECV il est de 85 %.

Le nombre de cas des IST est passé de 8 307 cas en 2013 à 22 943 en 2014 soit une augmentation de 176%.

V.2. HYGIENE PUBLIQUE

Introduction

La Direction de l'Hygiène Publique a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, en matière d'hygiène. Elle est, en outre, chargée du contrôle sanitaire aux frontières, de la promotion des règles d'hygiène, ainsi que de l'élaboration et du contrôle de l'application de la réglementation en matière d'hygiène. Le Code de l'hygiène du Sénégal stipule en son article L.60 que : « Sont chargés de rechercher et de constater les infractions à la législation de l'hygiène :

- les officiers de l'hygiène ou ingénieurs du génie sanitaire,
- les techniciens supérieurs du génie sanitaire,
-les sous-officiers de l'hygiène,
- les agents d'hygiène,
- les agents appartenant à des administrations autres que celle du Service National de l'Hygiène et qui ont été commissionnés par le Ministre chargé de la Santé Publique.

V.2.1. Les visites domiciliaires

Durant l'année 2014, les services d'hygiène ont eu à visiter 30 525 concessions contre 16 644 concessions en 2013. Soit une hausse de 83% des visites de concessions entre ces deux périodes.

Les infractions constatées pour le nombre d'ERP visités est de 16 724 tandis que le nombre ERP à visiter pour Saint-Louis est de 12 144.

La distribution des infractions constatées dans les ménages de la région suivant la Sous -brigade montre des disparités.

Tableau 5.21 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Libellé d'indicateurs liés aux objectifs	Cible atteinte en 2013	Cible atteinte en 2014
NOMBRE DE CONCESSIONS VISITEES	16 644	30525
Population des concessions visitées	160 664	256959
Nbre d'inspections des ERP et assimilés (hôtels, boutiques, boulangeries, étales, poissonneries, écoles, centres de santé, EPS etc.)	8128	23524
NBRE DE VILLAGE FDAL	0	38

Source : BRH Saint-Louis

V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.3.1. Atouts et potentialités

1. en matière de santé

- Opportunités politiques : réorganisation du Ministère et volonté politique d'accélération pour l'atteinte des OMD
- Nombreux partenaires et beaucoup de réalisations
- Ressources humaines de qualité et engagées
- Niveau des indicateurs de santé maternelle et infantile, de santé de la reproduction et de lutte contre les maladies transmissibles appréciables , avec presque une élimination du Paludisme ; cependant l'endémie bilharzienne est inquiétante (66% chez les enfants de moins de 15 ans)

2. en matière d'hygiène publique

- L'intervention de certains projets tels que SEN027 (coopération Luxembourgeoise) et UNICEF.

V.3.2. Contraintes

1. en matière de santé

- Absence des POCL lors de l'élaboration des PTA
- Tous les nouveaux nés vivant ne reçoivent pas le paquet de soins immédiats (97%)
- Faible couverture suivi de la croissance

2. en matière d'hygiène publique

La gestion des déchets se pose toujours avec acuité tant du point de vue de la collecte et de l'évacuation que de leur élimination et c'est l'environnement qui en souffre.

V.3.3. Perspectives

1. en matière de santé

- Nombreux PTF, renforcement des programmes nationaux
- PIC 3 de la coopération Luxembourgeoise et appui FNUAP, UNICEF, USAID
- Cependant nécessité d'une analyse de la carte de l'offre pour mieux l'adapter à la demande (accès géographique)
- Réorientation des interventions dans le sens d'une plus grande intégration de toutes les composantes du système de santé,
- Ciblage des priorités régionales (lutte contre les maladies chroniques, Santé environnementale)
- Qualité de la Gouvernance et rôle des partenaires sociaux

2. en matière d'hygiène publique

Il faut mettre en relation les offres de produits et de services aux demandes correspondantes en contrepartie d'une rémunération et créer des services privés de gestion et de traitement des ordures ménagères ; il ne s'agira pas seulement de jeter les ordures, mais de les détruire pour un meilleur cadre de vie et un développement durable.

Chapitre VI : ASSISTANCE

INTRODUCTION

L'assistance regroupe toutes les actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens.

L'assistance se présente sous diverses formes et est inhérente à la spécificité de la situation dans laquelle a eu lieu l'intervention. En effet, elle est assurée soit par soit le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) soit par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers (GNSP).

Ce chapitre traitera deux parties une première consacrée à l'Action sociale et une seconde destinée aux Sapeurs-Pompiers.

VI.1. ACTION SOCIALE

Introduction

Le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) coordonne et met en œuvre la politique d'action sociale dans la région. Il s'appuie sur des Services Départementaux (SDAS), des Centres de Promotion et Réinsertion Sociale (CPRS) et des centres sociaux privés (CSP).

Le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) est régi par l'arrêté ministériel N°02034/MSN/DASSN du 03 aout 2005. Il est rattaché à la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) et de la Solidarité Nationale. Il a pour principale mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion économique et sociale des couches sociales défavorisées. Il est chargé de veiller à l'application de la politique d'action sociale définie par les pouvoirs publics. A ce titre, il doit :

Superviser et coordonner l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de l'Action Sociale et de la solidarité Nationale (Centres de promotion et de réinsertion sociale, centres sociaux privés) ;

Conseiller les autorités administratives et les autorités locales en matière d'action sociale ;

Assister les collectivités locales dans l'organisation et la gestion des secours au profit des nécessiteux ;

Assurer la formation continue des intervenants en matière d'action sociale et de solidarité nationale ;

Promouvoir toutes actions susceptibles de contribuer à l'insertion et à la réinsertion sociale des personnes en situation difficile ;

Mettre en œuvre une prophylaxie sociale susceptible de lutter contre les fléaux sociaux ;

Mettre en place une base de données relative à l'action sociale et à la solidarité nationale.

Les cibles de l'action sociale sont tournent autour de :

Les personnes en situation de handicap ;

Les enfants en situation difficile ;

Les indigents ;

- Les veuves sans soutien ;
- Les personnes âgées sans ressources ni soutien ;
- Les daaras et talibés ;
- LES PVVIH
- Les sinistrés
- Les réfugiés.

VI.1.1. Les secours aux personnes nécessiteuses

En dehors de l'accompagnement psychosocial des couches vulnérables inhérent aux activités de tous les jours de l'Action Sociale, des actions de solidarité ont été faites tant au niveau de la prise en charge médicale qu'au niveau alimentaire et financier.

Au niveau médical, en collaboration avec les collectivités locales la prise en charge médicale des indigents a permis de réduire la vulnérabilité de certaines couches sociales. La signature d'une convention entre l'hôpital régional de Saint-Louis et la commune de Saint-Louis à faciliter l'accès aux soins de santé à une bonne frange de la population nécessiteuse. Seulement, ce mécanisme de protection sociale reste à améliorer. En effet, les lettres de garantie pour bénéficier de la prise en charge

médicale gratuite pour les couches vulnérables devraient émaner du Service de l'Action Sociale afin de s'assurer que les bénéficiaires en ont vraiment droit.

En collaboration avec l'Association "En Avant Roule" et l'Hôpital Régional de Saint-Louis, un don de trente fauteuils roulant a été reçu par le Service Régional de l'Action sociale. Mieux, la Direction Générale de l'Action Sociale a reçu des fauteuils roulant (7), des béquilles (10 paires) et des cannes blanches (10), un matériel destiné aux différents départements de la région.

Le partenariat s'est illustré dans la prise en charge médicale des handicapés. C'est ainsi que deux missions de consultation et de prise de mesure ont été effectuées à Saint –Louis et Dagana. Deux missions de livraison d'appareillages orthopédiques ont été également organisées dans les départements précités. Les résultats ont été satisfaisants.

Entre outre, 30 fauteuils roulants, don d'OBI, ont été distribués aux personnes handicapées. Aussi est-il important de compléter ces efforts en renforçant le service régional d'appareils orthopédiques.

De même, la signature de convention avec l'hôpital régional de Ndioum pourrait améliorer la protection sociale des couches vulnérables en matière de prise en charge médicale.

A l'occasion de la Tabaski, la Coopération Turque a offert des bœufs au service régional. Ces bœufs immolés ont été distribués aux couches défavorisées en collaboration avec le Sdas et les Cprs. Cela a permis à des personnes en situation de handicap, aux veuves, aux chefs de famille sans revenus de passer en toute dignité la fête de Tabaski. En outre, la Direction Générale de l'Action Sociale a remis des enveloppes à 75 familles nécessiteuses.

Dans le cadre de ses activités de solidarité, la Direction Générale de l'Action Sociale (Dgas), grâce au Royaume d'Arabie Saoudite, a mis à la disposition du Service Régional de l'Action Sociale de Saint-Louis, un don de trois cent vingt (320) cartons de carcasses de moutons destinés aux personnes vulnérables. Ce don a été réceptionné et distribué aux différents bénéficiaires. Il s'agit des personnes handicapées, les veuves, les daaras, les personnes du 3éme Age, les familles religieuses et autres associations implantées au niveau de la région.

Au plan financier, les collectivités locales ont dans leur budget un fonds de secours aux indigents. Ces fonds de dotation doivent être gérés par les services techniques pour une objectivité et une rationalité dans le choix des bénéficiaires.

Le défunt conseil régional était vraiment un exemple en matière de transparence des fonds de secours aux indigents. Seulement, l'enveloppe reste encore insuffisante. Elle est d'un million deux cents mille (1 200 000) francs Cfa pour une région aussi pauvre que Saint-Louis. Du fait de l'Acte 3 de la Décentralisation, seule la moitié a été remise a permis d'assister vingt-sept (27) personnes en détresse dont trois prises en charge médicale. Cette baisse drastique des fonds de dotation, s'est traduite par une dégradation des conditions de travail des Service sociaux mais également de la prise en charge sociale des couches vulnérables.

A l'occasion de la Tabaski, le Ministre a également soutenu les couches vulnérables d'une enveloppe d'un montant d'un million de Fcfa pour 80 bénéficiaires à travers les départements.

Au plan financier, les collectivités locales ont dans leur budget un fonds de secours aux indigents. Ces fonds de dotation doivent être gérés par les services techniques pour une objectivité et une rationalité dans le choix des bénéficiaires.

Toujours dans un élan de solidarité en faveur des groupes vulnérables, le service régional grâce au ministère a assuré la prise en charge médicale de quatre patients qui ont été satisfaits par la Direction Nationale de l'Action Sociale pour des cas référés à Dakar par l'hôpital de Saint-Louis et 3 autres cas réglés par le Conseil Régional.

VI.1.2. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Elle se fait par l'intermédiaire du programme de Réhabilitation à Base Communautaire (RBC) et du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA).

En matière de promotion et de réinsertion sociale, les axes d'intervention ont concerné les personnes en situation de handicap, les veuves et les aînés et les talibés.

Concernant les personnes en situation de handicap, le suivi du Programme National de Réadaptation à Base Communautaire s'est déroulé aussi bien à Saint-Louis, qu'à Dagana et Podor. En 2014, tous les départements de la région ont reçu des financements.

Pour le département de Dagana, la Réhabilitation à Base Communautaire (RBC) s'articule essentiellement autour des projets individuels et collectifs des personnes et organisations de personnes handicapées du département. C'est ainsi que pour l'année écoulée, un jeune artisan de Bokhol a bénéficié d'un financement de 500 000 Fcfa. Il en est de même des femmes handicapées de Dagana.

En outre, les associations de Ronkh, Gaé, Bokhol ont reçu chacune une somme d'un million de francs (1000 000) pour leurs projets respectifs.

Cette année, l'Appui Scolaire aux élèves handicapés a été décaissé et a permis aux ayant droits d'en bénéficier. Ceci a participé aux performances des bénéficiaires à l'école.

De plus, en collaboration avec le Groupement d'Intérêt Communautaire (GIC) de Dagana et l'Hôpital de Saint-Louis , plus de 250 handicapés moteurs ont été consultés et dotés de prothèses, de cannes, de béquilles et d'autres types d'aides techniques dans le cadre d'une Mission d'Appareillage Orthopédique (MAO).

Dans la même veine, en partenariat avec l'ONG allemande « RollusFuerAfrika », les handicapés moteurs de communes de Dagana, Richard-Toll et Ross-Béthio ont bénéficié de 62 fauteuils roulants durant l'année 2014.

A Podor des financements ont été octroyés dans le cadre du Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) quatre millions (4.000.000f) de Fcfa pour des projets individuels et collectifs des personnes en situation de handicap.

Le village de reclassement Social Diambo Gourel Komi (VRS) a bénéficié d'un appui scolaire d'un million (1.000.000) de francs CFA pour ses élèves de la maternelle au Lycée. La Case de santé du VRS a bénéficié d'un financement d'un montant de Six Cent Cinquante Deux mille Huit Cents (652 800) frs CFA pour sa réhabilitation. Le village a bénéficié également d'un financement pour un projet collectif d'embouche bovine pour un montant de Cinq Million Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Cinq Cents

(5 199 500) frs CFA. Il faut noter que tous ces financements et appuis ont été l'œuvre de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS).

Tous les projets présélectionnés dans le département de Saint-Louis ont reçu l'intégralité de leurs financements octroyés dans le cadre du Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC). Une enveloppe de cinq (5) millions a été dégagée pour le département de Saint-Louis pour des projets individuels et collectifs. Les projets individuels sont au nombre de six (6). Les bénéficiaires interviennent dans le commerce (boutique), pêche (transformation de produits halieutiques) et élevage (aviculture). Les projets collectifs au nombre de trois (3) évoluent dans le secteur du commerce (vente de charbon) et de l'élevage (aviculture).

Ce sont des financements remboursables à hauteur de cinquante pour cent (50) %, pour des Activités Génératrices de Revenus.

Au total, quelques onze (11) millions, cinq cent (500) mille FCFA ont été dégagés pour le financement des projets individuels et collectifs de la région de Saint-Louis pour l'année 2013/2014.

A signaler qu'en 2007, le PRP devenu aujourd'hui PRODES avait mis une ligne de crédit de cinq millions (5.000.000) dans chaque département au profit des organisations des personnes en situation de handicap. Au total, cent quarante et une personnes (141) personnes dont quarante-cinq (45) à Dagana, Trente-neuf (39) à Podor et cinquante-sept (57) à Saint-Louis ont bénéficié de ce financement d'un montant total de quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cents francs (14 285 700f). Ce fonds revolving doit permettre à toutes les personnes en situation de handicap d'accéder à un financement avec un taux d'intérêt de huit pour cent (8%).

Le suivi des remboursements s'est effectué sur l'ensemble du territoire régional. Le refinancement a été effectif dans le département de Podor en 2011. Les autres départements peinent à refinancer les projets des personnes en situation de handicap à cause des problèmes de trésorerie des mutuelles.

La situation des remboursements reste à améliorer avec un taux 71.69 %. En outre, le Partenariat a financé plusieurs projets dont un projet de location de chaises et tentes à hauteur de six cent mille (600.000) francs pour le comité de Médina Courses à Saint-Louis en 2008 et un projet similaire de cinq cent mille (500 000f) pour le comité de Guet Ndar. Un projet de même nature est également financé à Dagana pour le compte de l'association des handicapés moteurs. Par ailleurs, un projet d'atelier de couture financé par le partenariat suit son cours à Richard Toll. Le suivi de tous ces projets a été effectué cette année. La mise en œuvre est dans l'ensemble correcte. La section féminine de la fédération des organisations de personnes handicapées a reçu un financement d'un projet de couture et de teinture d'un montant de 5.000 000 FCFA du Mouvement Citoyen dans le cadre d'un programme d'appui aux groupes vulnérables. Le suivi du projet se fera au cours de l'année 2013. L'association des personnes handicapées de Ross Béthio a bénéficié d'un financement d'un projet de télé service à hauteur de 2 515 200 f cfa par le partenariat avec un apport de 615.450 f CFA.

Une semaine régionale des personnes handicapées a été organisée à Saint-Louis avec la participation des différentes fédérations départementales des personnes en situation de handicap le 3 décembre 2014. C'était l'occasion de :

- promouvoir le savoir-faire des personnes handicapées par des expositions et des prestations artistiques ;
- partager les orientations politiques de l'Etat en faveur des personnes handicapées ;
- faire un plaidoyer sur l'éducation inclusive ;
- faire une évaluation de tous les programmes et projets initiés en faveur des personnes handicapées ;
- faire un plaidoyer pour la rénovation du Centre Auteuil

Par ailleurs le décret d'application de la Loi d'Orientation Sociale (LOI) relatif aux commissions techniques et de l'éducation spéciale a été partagé avec les acteurs ainsi que les informations sur la Carte d'Egalité des Chances.

Dans cet ordre d'idée, les personnes en situation de handicap ont été informées, sensibilisées et mobilisées pour la confection des listes. Une présélection de deux jeunes handicapés des départements de Dagana et Podor, a été effectuée. Ils ont subi une formation en informatique au Centre de Réinsertion Sociale de Bambey (CRS). Mieux, elles vont bénéficier de financement pour 2015.

VI.2. SAPEURS POMPIERS

Introduction

Au regard des catastrophes qui se manifestent périodiquement et de caractère imprévisible, les capacités de l'Etat à protéger sa population, à sauvegarder leurs biens et leur environnement, sont largement interpellées. Or, l'évolution capacitaire de la Brigade Nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP), indispensable à l'atteinte des objectifs de défense et de protection civile, crée-t-elle également des exigences d'organisation et de ressources.

Ces unités sont ainsi constituées :

- La 51ème Compagnie d'Incendie et de Secours :
- Un Centre Principal d'Incendie et de Secours à Saint-Louis ;
- Un Centre Secondaire d'Incendie et de Secours à Richard-Toll,
- La 53ème Compagnie d'Incendie et de Secours,
- Un Centre Principal d'Incendie et de Secours à Podor ;
- Un Poste d'Incendie et de Secours à Pété.

Pour la gestion de la région, chacune de ces formations est responsable d'un secteur opérationnel correspondant aux limites géographiques des départements et arrondissements où elle est implantée.

A ce titre, il est particulièrement chargé :

- de la prévention et la prévision des risques pour la protection des personnes, des biens et des installations stratégiques ;
- des secours d'urgence et de la lutte contre les incendies, les périls et les accidents de toutes natures pouvant menacer la sécurité publique.

VI.2.1. Les sorties

Les sorties effectuées au cours de l'année 2014 sont au nombre de 2 002 comparées à l'année 2013 où le total des sorties était de 1 542.

Une analyse du bilan opérationnel de l'année 2014 comparée à celui de l'année 2013, permet de constater une hausse considérable des interventions dans cette région.

Les interventions de la GIS N°5 sont occasionnées par diverses situations. Elles sont causées par les autres activités, les opérations diverses, l'assistance aux personnes, les secours aux victimes et les incendies.

Graphique 6.4 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Saint-Louis selon la nature en 2014

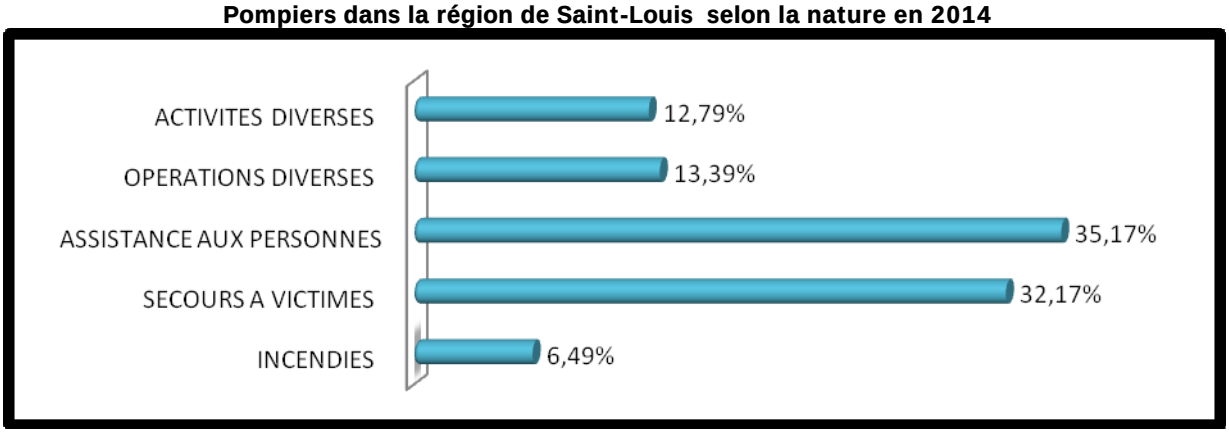

Source : GNPS

L'assistance aux personnes se taille la plus grande part avec 35,17 % suivie des secours aux victimes (32,17 %). Les opérations diverses et activités diverses occupent respectivement 13,39 % et 12,79 %. Les sorties relatifs à l'incendie s'étend à 6,49 %.

VI.3. Le secours aux victimes

Les secours aux victimes représentent une part considérable des interventions des unités du Groupement d'Incendie et de Secours de la BNSP implantées dans la région de Saint-Louis 32,17 %. Au même moment, elle n'enregistre que 23 cas d'asphyxies. Ils sont consécutifs à l'assistance aux malades, des accidents de la circulation, des cas de noyades, etc.

Les sorties pour secours à victimes au cours de l'année 2014 ont augmenté comparé à ceux de 2013.

VI.3.1. L'assistance aux personnes

L'assistance aux personnes constitue la plus grande partie du total des interventions effectuées par le GNSP. Cette situation est due à la part représentative de l'assistance aux malades (426) puis de celle des personnes en danger (202) et enfin de l'assistance aux cas de noyade.

Durant l'année 2014, la région a enregistré soixante-seize (76) sorties pour noyade au niveau de l'océan et dans les différents cours d'eau, avec un bilan de quatre-vingt-trois (83) victimes, dont 77 cas de décès et 06 personnes repêchées vivantes.

VI.3.2. Les sorties pour opérations diverses

Les interventions liées à ces activités s'élèvent à 268 sorties en 2014 contre 271 en 2013.

Ces types d'interventions sont en principe exécutés soit pour les corps sans vie découverts sur la voie publique, ou sur certains sites, soit pour la gestion des assainissements, des services de sécurité pour les événements religieux et sportifs, tous les grands rassemblements humains en générale.

Mais il est aussi tenu compte, des visites effectuées dans le cadre de la prévention des risques dans les établissements recevant du public (ERP) et les Installations Classées (ICPE), des ravitaillements en eau au profit des établissements stratégiques (hôpitaux, casernes, universités, etc.) et des populations en cas de pénurie.

Aussi, il est pris en compte dans ces activités, toutes les autres sorties pour intervention, même si les secours ont fait l'objet d'une fausse alerte ou d'une alerte motivée avec constat des victimes évacuées avant l'arrivée des secours sur les lieux du sinistre ou de l'accident.

Cependant, la gestion des inondations qui occupe une part très importante dans les activités des Sapeurs-Pompiers dans la région bénéficie d'une gestion parallèle compte tenu de l'importance des moyens dégagés. Ainsi, l'engagement des unités implantées dans la région est prépondérant. Et des actions ponctuelles et bénéfiques

sont menées à chaque période hivernale pour soulager les populations des effets dommageables causés par l'aléa inondation.

VI.3.3. La lutte contre les incendies

Cette année, les unités de Sapeurs – Pompiers de la région ont enregistré 130 sorties pour des incendies. Ainsi, il a été constaté un accroissement des feux par rapport à l'année 2013 avec 101 interventions et cet accroissement est expliqué par la hausse les interventions liées aux habitations et aux autres risques. Pour l'année 2014 est notée une seule sortie pour l'incendie au sein des industries et cinq (5) pour les établissements recevant du public (ERP).

VI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VI.4.1. Atouts et potentialités

1. **En matière d'action sociale**

   - Bonne organisation des cibles femmes et personnes en situation de handicap
   - Existence d'une loi d'orientation sociale

2. **En matière de sapeurs-pompiers**

- Bonne répartition des compagnies de la brigade d'incendie et de secours n°5 dans le territoire régional

VI.4.2. Contraintes

1. **En matière d'action sociale**

Les principales contraintes sont :

- L'inexistence de véhicule pour la promptitude des interventions ;
- L'insuffisance du personnel ;
- L'Absence de fonds de secours rapide au niveau régional ;
- Le déficit de stock vivrier ;

- L’insuffisance des CPRS (Un CPRS pour tout le département de Dagana et de Podor) ;
- L’inexistence d’une convention avec l'hôpital de Ndioum ;
- La non Mobilisation de ressources propres pour renforcer et accompagner les efforts de l’Etat en matière de fonds de dotation ;
- La faiblesse des fonds de dotation et l’inexistence d’un fonds de promotion et de réinsertion sociale des couches vulnérables.

2. En matière de sapeurs-pompiers

Face à la complexité des aléas qui se manifestent dans la région, des difficultés sont à considérer :

- Un réseau routier très important et particulièrement fréquenté par les gros porteurs (Camions frigorifiques, camions de transport des produits des récoltes, Bus de transport en commun, etc.....le déplacement massif des populations vers les points de commerce, les marchés hebdomadaires (loumas) avec un mode de transport non adéquat (charrettes, véhicules surchargés, ...) ;
- L’insuffisance d’appui logistique dans certaines zones (Eaux et Forêts, Hydraulique,...). les difficultés d’intervention au niveau du Canal de délestage ;
- l’insuffisance de bouches d’incendie dans toute la région ;
- l’absence de centre d’accueil pour la gestion des personnes en état de déficience mentale ;
- l’inadéquation des centres hospitaliers pour la gestion des grands traumatisés.

Cependant, les opérations sont assurées dans une parfaite synergie avec les forces de défense et de sécurité, les autres institutions du secteur, tout en favorisant la coopération locale.

VI.4.3. Perspectives

1. En matière d'action sociale

Pour promouvoir la solidarité régionale, il nous semble opportun de créer un réseau de solidarité. Ce sera un mécanisme de mobilisation de la Zakat, de l'aumône et de la générosité des plus nantis pour :

- Financer des projets productifs des indigents ;
- Assister les malades ;
- Secourir les nécessiteux.

Le budget de l'Action Sociale devrait connaître une hausse pour mieux prendre en charge les nombreuses sollicitations des couches vulnérable et appuyer davantage les centres de promotion et réinsertion sociale. Une rubrique, subvention aux centres sociaux privés est également à prévoir. De même, les secours aux indigents devraient connaître une hausse substantielle pour intégrer en dehors de l'aspect assistance l'aspect promotionnel par le financement de projets productifs.

Par ailleurs, les prises en charge médicale par la DAS devraient être décentralisées pour permettre au Service régional de l'Action Sociale de soutenir les malades sans revenu. Pour ce faire, la Direction de l'Action sociale devrait signer une convention avec l'Hôpital de Saint-Louis.

De même, un dialogue devrait être engagé avec le ministre en charge des collectivités locales pour une meilleure répartition des fonds de dotation. En effet, la rubrique Santé et action sociale font partie d'une même nomenclature budgétaire. La répartition de ce fonds se fait toujours au détriment de l'Action Sociale qui pourtant prend en charge des malades. Ainsi, les fonds de dotation pour l'Action Sociale dans la plupart des collectivités locales se résument aux secours aux indigents. Or, l'option d'autonomisation des groupes vulnérables exige le financement de projets productifs des couches sociales défavorisées conformément au décret N° 96011 35 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, communes, communautés rurales en matière de santé et d'action sociale.

- Financer des projets productifs des groupes vulnérables par l'Etat, les CL et les partenaires ;
- Instituer un Fonds régional de Solidarité alimenté par les contributions des collectivités locale et des partenaires ;
- Construire un CPRS dans chaque Collectivité Locale ;
- Réhabiliter les CPRS ;
- Trouver un local pour le CPRS de Ndioloffène
- Construire un Centre régional de réadaptation Sociale,
- Mettre à la disposition de l'Action Sociale des denrées alimentaires pour secours d'urgence,
- Instituer une semaine régionale de solidarité et d'action sociale ;
- Accroitre les moyens d'intervention du SRAS ;
- Doter le SRAS de Logistique

2. En matière de sapeurs-pompiers

En vue d'améliorer le potentiel opérationnel des unités du Groupement d'Incendie et de Secours n°5 implantées dans la région de Saint-Louis, et accroitre le rendement des sapeurs-pompiers au profit des populations, nous envisageons :

- de favoriser l'implantation de nouvelles formations dans le secteur : à Saint-Louis dans le faubourg de Sor, compte tenu des exigences et contraintes que pose le pont Faidherbe, mais également dans le département de Podor à Ndioum ;
- et le département de Dagana à Ross Béthio ;
- d'amener les Collectivités locales à appuyer les formations du Groupement en vue de renforcer leur capacité opérationnelle, par le biais de la coopération décentralisée ;
- de favoriser l'implantation des bouches d'incendie à proximité des marchés et des localités à risques ;

- de faire connaitre aux populations les objectifs de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers, son importance dans le domaine économique et sociale, ses perspectives et son cadre d'évolution.
- de sensibiliser les populations sur la prise en compte des risques multiples qui pourraient survenir dans leur environnement et les amener à prendre des dispositions afin de les atténuer.

Chapitre VII : JUSTICE

INTRODUCTION

La justice est un fondement au sein d'une société donnée au pouvoir duquel elle permet de trancher les litiges qui s'élèvent entre sujets afin de les sanctionner ou de les récompenser en fonction de leur mérite au regard du droit. Le système judicaire occupe une place de choix dans la mesure où il est essentiel pour l'amélioration de la vie sociale et la civilisation. Il dispose de juridictions capables de faire respecter les lois édictées au risque de sanctions.

Les affaires observées en justice pénale sont de quatre types :

- **Affaires de simple police :** qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux.
- **Affaires autres que de simple police** : qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger.
- **Affaires à l'instruction** : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes.
- **Affaires jugées** : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis, le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

Dans ce chapitre, nous dresserons la situation carcérale en mettant en exergue la répartition de la population carcérale ainsi que les conditions des détenues dans la région de Saint-Louis, nous ferons une analyse de l'éducation surveillée et pour finir nous évoquerons les atouts, les contraintes de même que les perspectives des sous-secteurs tels que l'administration pénitentiaire et l'éducation surveillée .Ces points constitueront notre repère pour mieux analyser le secteur judiciaire dans la région de Saint-Louis en 2014.

VII.1. SITUATION CARCERALE

Introduction

La région de Saint-Louis enregistre trois tribunaux départementaux répartis dans les trois capitales départementales et un tribunal régional, à l'instar des autres régions du pays. Ces instances envoient les détenus aux trois Maisons d'Arrêt et de Correction de la région à savoir la MAC de Saint-Louis, celle de Dagana et de Podor. Ces Maisons d'Arrêt et de Correction contribuent à la sécurité sociale et veillent à l'harmonie de la société. Elles accueillent les détenus provisoires et les condamnés.

VII.1.1. La population carcérale

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.2.1 Les écroués

Nous notons une répartition très inégale de la population carcérale dans la région de Saint-Louis avec 96 ,9 % d'hommes en 2013 et 96,2 % d'hommes en 2014 soit une baisse de 10,7 %. Cette répartition est imputable aux faibles nombres d'écroués de sexe féminin présents au niveau des différentes MAC de la région.

Tableau 7.22 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Homme			Femme			Total		
		Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne
Département de Podor	2013	257	99,2	17,9	2	0,8	4	259	100	17,5
	2014	187	95,9	14,6	8	4,1	16	195	100	14,7
	Variation en %	-27,2			300,0			-24,7		
Département de Dagana	2013	168	97,7	11,7	4	2,3	8,7	172	100	11,6
	2014	151	98,7	11,8	2	1,3	0,0	153	100	11,5
	Variation en %	-10,1			-50,0			-11,0		
Département de Saint-Louis	2013	1008	96,2	70,3	40	4	87,0	1048	100	70,9
	2014	942	95,9	73,6	40	4	80,0	982	100	73,8
	Variation en %	-6,5			0,0			-6,3		
Région de Saint-Louis	2013	**1433**	**96,9**	**100**	**46**	**3,1**	**100**	**1479**	**100**	**100**
	2014	**1280**	**96,2**	**100**	**50**	**3,8**	**100**	**1330**	**100**	**100**
	Variation en %	-10,7			8,7			-10,1		

Source : MAC Dagana / Podor / SL

C'est dans le département de Saint-Louis que nous enregistrons plus de détenus féminins (40) suivis de celui de Dagana (8) en 2014 et (2) en 2013 puis de celui de Podor (4) et (1) respectivement en 2013 et 2014.

Le nombre d'écroués dans la région de Saint-Louis varie selon les départements avec le département de Saint-Louis qui se taille la plus grande part 70,3 % pour les hommes et 87 % pour les femmes en 2013. En 2014, les hommes occupent 73,6 % et les femmes 80 %.

Graphique 7.5 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Saint-Louis selon la classe d'âges en 2014

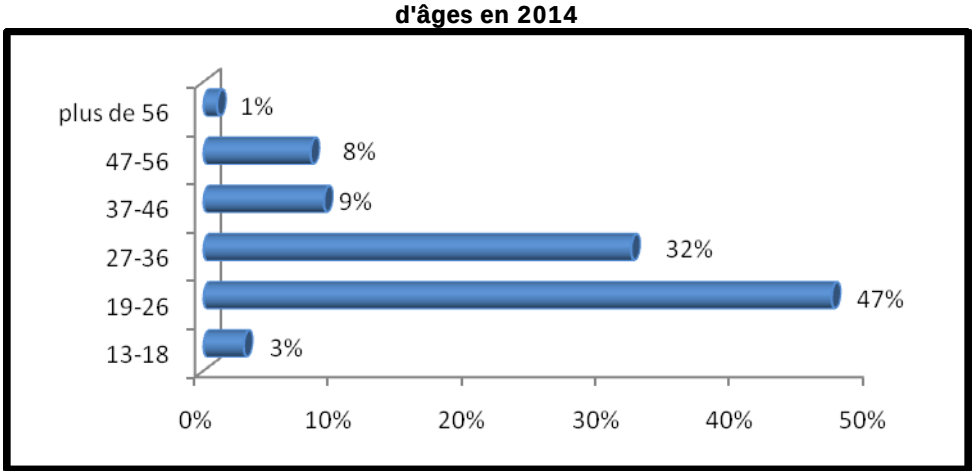

Source : MAC Région SL

Il s'en suit le département de Dagana qui détient 18 % des écroués masculins et 4 % des écroués féminins en 2013. Ce taux est porté respectivement à 15 % et 16 % en 2014.Podor vient en dernier position avec 12 % d'écroués hommes en 2013 et en 2014 mais du côté des femmes, ce département enregistre 9 % en 2013 et 4 % en 2014.

VII.1.1.1. Les détenus

La proportion des détenus provisoires dans les différentes MAC de la région a baissé entre 2013 et 2014. Cette baisse est liée à la réduction du nombre de détenus provisoires de façon significatif dans le département de Dagana en 2014, et accru par celle du département de Podor (12 %) et de celui de Saint-Louis (7 %).

Tableau 7.23 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2014

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Podor	2013	170	2	172			
	2014	150	2	152			
	Variation %	-12	0	-12			
Dagana	2013	293	8	301			
	2014	187	8	195			
	Variation %	-36	0	-35			
Saint-Louis	2013	1008	40	1048	3501	146	3647
	2014	942	40	982	2095	87	2182
	Variation %	-7	0	-7	-40	-40	-40
Région de Saint-Louis	2013	1471	50	1521	3501	146	3647
	2014	1279	50	1329	2095	87	2182
	Variation %	-13	0	-13	-40	-40	-40

Source : MAC Région Saint-Louis

Malgré une baisse de 13% des détenus provisoires dans la région de Saint-Louis, l'effectif des femmes reste constant au niveau de chaque département et est plus élevé dans le département de Saint-Louis.

Concernant les condamnés, une baisse de 40 % est notée en 2014 et est expliquée par un recul drastique du nombre de condamnés de sexe masculin pour la même année.

Tableau 7.24 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	Ensemble 2013	Ensemble 2014	Variation en %
Meurtre, assassinat, parricide	10	14	40
Coups et blessures volontaire	76	80	5
homicide volontaire		40	
Menaces de mort			
Vol et tentative	271	310	14
Recel	29	20	-31
Détention, trafic, usage de chanvre indien	292	231	-21
Prostitution, attentat à la pudeur	0	23	
Outrage, injure, rébellion	4	5	25
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	52	73	40
Vagabondage, vérification d'identité	5	17	240
détournement de deniers publics	1	1	0
Infanticide, abandon	10	2	-80
Viol, enlèvement mineur	24	24	0
Incendie volontaire, destruction			
Trafic et détention d'armes			
Infractions douanières fraudes	1	6	500
Infraction débits de boisson			
Infraction au code de la route			
Autres	239	104	-56
Total			

Source : MAC Région SL

VII.1.2. Les conditions de détention

Dans la région de Saint-Louis, nous comptons trois tribunaux départementaux répartis dans les trois capitales départementales et un tribunal régional. Avec une population en croissance et une violence urbaine de plus en plus en net regain,

l'incarcération devient de plus en plus coûteuse. Cause pour laquelle la population carcérale étouffe et le nombre de détenus dépasse de loin, les capacités d'accueil. Mais l'état de délabrement des lieux de détention, insalubres et mal aérés, la densité de l'occupation et l'exiguïté qui en résultait, le régime alimentaire insuffisant et le manque d'hygiène corporelle conduisirent à une propagation des maladies. En effet, les prisons étaient de vieux bâtiments, vétustes, qu'on a récupérés pour les transformer. Dans l'ensemble du pays aucune prison n'a été construite après les indépendances excepté celle de Reubeus à Dakar.

VII.2. EDUCATION SURVEILLEE

Introduction

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VII.2.1. EFFECTIFS SELON LA NATURE DU PLACEMENT

Tableau 7.25 : REPARTITION DES EFFECTIFS SELON LA NATURE DU PLACEMENT

TYPE DE PLACEMENT	DELINQUANCE	ASSISTANCE EDUCATIVE
Garçons	52	21
Filles	02	18
Total	54	39

Source : AEMO Saint- louis

Selon le rapport 2014 DE L'AEMO de Saint-Louis :

- Sur 93 cas de mineurs recensés, 55,91% sont des mineurs en conflit avec la loi dont 51,61% ayant fait un séjour carcéral. Notons que, le pourcentage des mineurs en conflit avec la loi est plus notoire avec différents motifs. Cela s'explique par le fait que beaucoup de ces mineurs sont en général dans un environnement défavorable, autrement dit, ils sont dans un milieu socialement et économiquement pauvre. Ainsi ils s'exposent à plusieurs tentations et subissent une certaine influence extérieure et souvent ne prennent pas conscience des délits qu'ils commettent
- Parmi ces mineurs en conflit avec la loi :

-**33,33%** des cas de vol ont été enregistrés,

-11,82% des cas de coups et blessures volontaires,

- 3,22% de détention de chanvre indien,

-**2,01%** de cas de viol,

- 1,07% de cas d'escroquerie et d'homicide involontaire.

On note un fort pourcentage de cas de vol par rapport aux autres.

A la lumière de tout ce qui a été dit, on voit que l'environnement social où vivent ces mineurs a un impact sur la vie de ces derniers en conflit avec la loi, avec l'influence extérieur, le complexe d'infériorité mais aussi les nouvelles technologies avec les sites de rencontre.

Parmi les mineurs en danger, on note **20,43%** des cas de radiation, c'est-à-dire des dossiers classés sans suite, car le civilement responsable ne défère jamais à la convocation suite aux nombreuses citations.

VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

VII.3.1. Atouts

- Existence d'une maison d'arrêt dans chaque département

VII.3.2. Contraintes

1. en matière d'administration pénitentiaire

Les difficultés rencontrées dans le système judiciaire de la région sont énormes. En ce qui concerne l'administration pénitentiaire nous distinguons :

- ✓ La vétusté des locaux qui ont été construits avant les indépendances ;
- ✓ La promiscuité qui règne dans les lieux d'incarcérations due à l'étroitesse des locaux et à leur surpeuplement. Ce qui entraine une propagation de maladie en cas d'épidémies ;
- ✓ Les droits des détenus sont bafoués à cause d'un manque de politique carcérale ; et donc une mauvaise éducation pour la réinsertion sociale.
- ✓ Par conséquent, ces contraintes au niveau de l'administration pénitentiaire montrent que les établissements pénitentiaires sont non conformes aux normes de modernité et de sécurité.

2. en matière d'éducation surveillée

- Manque de personnels (cinq agents pour couvrir toute la région).

VII.3.3. Perspectives

1. en matière d'administration pénitentiaire

Présentement, la protection des droits humains et les libertés fondamentales, le renforcement de l'Etat de droit avec des institutions fortes et un appareil judiciaire efficace reste être une volonté de l'Etat du Sénégal. A cet effet, bon nombre d'accords portant sur l'amélioration des conditions de détention ont été signé et ratifié. Dans le cadre du PSE, l'objectif poursuivi est d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des

sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés.

2. en matière d'éducation surveillée

- Existence d'un dispositif d'activités de sensibilisations et de promotion des droits de l'enfant.
- Mise en œuvre du dispositif d'assistance et d'accompagnement des filles victimes d'abus sexuel et /ou de mariage précoce

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constituent des facteurs essentiels à la promotion du développement durable pour le Sénégal. Ces trois secteurs sont importants pour le pays surtout pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (**OMD**), horizon 2015. En ce sens, l'Etat s'engage à travers le projet **PEPAM** à ravitailler l'ensemble du pays en eau potable**.** Au niveau de l'assainissement, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (**ONAS**) présente dans les grandes villes a pour objet d'améliorer le cadre de vie des populations.

Ainsi, la perspective d'atteindre tous les OMD à l'horizon 2015 s'éloigne de plus en plus, notamment en matière d'accès à l'assainissement. Les performances de ce dernier restent encore en deçà de l'objectif fixé à 76% aussi bien en zone urbaine (63,3%) que rurale (34,3%). Pour l'accès à l'eau potable, les résultats obtenus sont satisfaisants et se situant toujours sur la même dynamique, les résultats qui y sont escomptés pourraient être atteints.

Concernant le plan Sénégal émergent (**PSE**)[1], l'Etat ambitionne : (i) d'atteindre 100% en milieu urbain à partir de 2015 et 98% en 2017 en milieu rural pour l'eau potable ; (ii) d'atteindre un taux d'accès des ménages à des systèmes améliorés d'assainissement de 85% dès 2017 en milieu urbain et de 70% dès 2017 en milieu rural.

Ainsi, ce chapitre dresse d'abord la section relative à l'accès à l'eau, ensuite celle liée à l'assainissement.

VIII.1. L'EAU

L'accès à l'eau est l'un des défis majeurs que la région de Saint-Louis veut relever. C'est ainsi que les OMD à l'horizon 2015 étaient définis. D'après les dernières statistiques, les résultats en matière d'accès à l'eau potable sont en ligne avec les objectifs des OMD avec un taux de 98,7 % en milieu urbain et 80,1 % en zone rurale. L'approvisionnement en eau potable des populations ainsi que la gestion des

[1] Document plan Sénégal émergent (PSE)

ressources en eau est sous le contrôle de La DRH/ SL qui est la structure régionale du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Cette dernière s'appuie au niveau central sur La Direction de l'Hydraulique (DH), la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) et l'Office de Forages Ruraux (OFOR).

Au niveau régional sur la Brigade Hydrologique de Saint-Louis et la Brigade des Puits et Forages de Ndioum.

VIII.1.1. Les eaux de surface

Parmi les ressources en eaux, la région de Saint-Louis dispose du fleuve qui s'étend de quelque 300 km à l'est et au nord. De même que ses principaux affluents et défluents qui sont le Doué, le Ngalanka, la Taouey. Le volume moyen annuel écoulé environ est de 20,4 milliards de m3 (station de Bakel). Aussi, il détient le Lac de Guiers, le Ndiael, les trois marigots, le Gorom Lampsar, la Réserve de Bango, et le Ndialakhar.

VIII.1.2. Les eaux souterraines

Les eaux souterraines font également partie des ressources en eaux de la région. Toute autour de la bordure des zones humides, la nappe est saumâtre ou salée pour le département Dagana, Podor et Saint-Louis dans une moindre mesure.

Au niveau du Diédiéngol (zone goudron) du Ferlo, les nappes sont abondantes.

VIII.1.3. L'accès à l'eau

VIII.1.3.1. En milieu urbain

- Le nombre de réseau d'adduction à l'eau potable (AEP)

Le nombre de réseau d'adduction à l'eau potable (AEP) reste constant entre 2013 et 2014 au niveau de chaque département. Le département de Saint-Louis enregistre deux réseaux d'adduction à l'eau potable ainsi que le département de Podor et celui de Dagana en détient trois. De 2013 à 2014, la longueur du réseau d'AEP (m) a plus varié à Podor 3,4% suivi de Saint-Louis 2 % puis de Dagana 0,8 %.

Tableau 8.26 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable (AEP)	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)
Dagana Richard toll	**2013**	3	179202	1225673	1184454
	2014	3	180659	1297091	1284018
	Variation %	0	0,8	5,8	8,4
Podor Ndioum	**2013**	2	87523	453380	456851
	2014	2	90480	473988	477612
	Variation %	0	3,4	4,5	4,5
Saint-Louis Mpal	**2013**				
	2014	2	367391	5885741	5387191
	Variation %	2	374624	5903112	5602284
Région de Saint-Louis	**2013**	0	2	0,3	4
	2014	7	634116	7564794	7028496
	Variation %	7	645763	7674191	7363914

Source : SDE

❖ La production et la consommation d'eau potable

Du côté de la production, Saint-Louis note une plus faible variation 0, 3 % au moment où 4,5 % et 5,8 % ont été respectivement observé pour Podor et Dagana. En termes de consommation d'eau potable, Saint-Louis et Podor enregistre presque la même variation respectivement 4 % et 4 ,5 % alors que Dagana se taille la plus grande part avec une hausse de 8,4 %.

❖ Le nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés a fortement varié dans la région de Saint-Louis avec une part plus représentative au niveau des privés (4,04 %), il s'en suit les gros consommateurs (2,05 %) puis les administrations (1,5 %). En effet, cette variation observée au sein de la région est imputable aux différentes évolutions dans ses départements. Nous remarquons une plus grande évolution du nombre d'abonnés dans le département de Podor (5,62 %) suivi d'une augmentation de 4,18 % et de 2,8 % respectivement dans le département de Saint-Louis et de Dagana.

Tableau 8.27 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)
Dagana-Richard-Toll	2013	125	65620	122	93012	7989	1025822	8236	1184454
	2014	128	70107	137	110681	8202	1103230	8467	1284018
	Variation %	2,4	6,84	7,38	18 ,99	2,74	7,55	2,8	8,41
Podor-Ndioum	2013	30	16119	63	85140	2484	355592	2579	456851
	2014	33	14773	64	82081	2627	380758	2724	477612
	Variation %	3,13	08,35	1,60	03,59	5,76	7,08	5,62	4,54
Saint-louis-Mpal	2013	330	318115	348	941104	26642	4127972	27320	5387191
	2014	336	440459	346	873343	27780	4288482	28462	5602284
	Variation %	1,82	38,46	00,57	07,2	4,27	3 ,38	4,18	3,99
Région de Saint-Louis	2013	497	399854	533	1119256	37115	5509386	38135	7028496
	2014	497	525339	541	1066105	38615	5772470	39653	7363914
	Variation %	2,05	31,38	1,5	04,75	4,04	4,78	3,98	4,77

Source : SDE

❖ La consommation

Concernant la consommation d'eau potable dans la région, nous notons une hausse de 31,38% du côté des gros consommateurs, mais une baisse de 4,75% pour les administrations et un taux d'évolution de 4,78% est mentionné du côté des privés. Cependant pour la consommation d'eau, c'est le département de Dagana qui a noté un accroissement considérable avec 8,41% alors que la hausse de la consommation de Podor n'atteignit que 4,54% et celle du département de Saint-Louis 3,99%.

❖ Le taux d'accès à l'eau en milieu urbain

Le taux d'accès à l'eau en milieu urbain est variable selon les différentes circonscriptions administratives. C'est au niveau du département de Saint-Louis que nous notons le taux d'accès le plus élevé quel que soit le type de branchement (BP et BF). En effet, c'est au niveau de la région de Saint-Louis que le taux est estimé à hauteur de 72% en 2013 et en 2014 pour le branchement privé et pour la borne fontaine le taux d'accès s'étend à 37% en 2013 et a presque doublé en 2014 en atteignant 68% . Podor enregistre un taux d'accès de 7% en 2013 et en 2014 pour le branchement privé de même que pour la borne fontaine en 2014 alors il était de 4% en 2013. En ce qui concerne le département de Dagana, le branchement privé note un taux évalué à 22% pour l'année 2013 et 21% pour l'année 2014. Cependant, Dagana à travers la borne fontaine enregistre un taux d'accès de 14% et de 26% respectivement en 2013 et en 2014.

Tableau 8.28 : Evolution des taux d'accès à l'eau et OMD en milieu urbain dans la région de Saint-Louis par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Accès BP[2] en %		Accès par BF[3] en %		Accès global en %	
		Taux	Taux OMD[4]	Taux	Taux OMD	Taux	Taux OMD
Dépt. de Dagana	2013	22		14		21	
	2014	21		26		21	
Dépt. de Podor	2013	7		4		7	
	2014	7		7		7	
Dépt. de Saint-Louis	2013	72		37		71	
	2014	72		68		72	
Région de Saint-Louis	2013	100		100		100	
	2014	100		100		100	

Source : SDE

Il n'existe pas un très grand écart entre le taux d'accès au branchement privé et celui de la borne fontaine à l'exception du département de Saint-Louis. Le taux d'accès global est plus élevé à Saint-Louis comparé à celui des autres départements de la région à l'instar de Podor et Dagana.

Les OMD sont atteints pour l'eau potable en milieux urbain et rural.5

VIII.1.3.2. En milieu rural

Le potentiel hydraulique de la région de Saint-Louis est non négligeable au regard du fleuve Sénégal et de ses affluents. Cette eau permet de booster l'agriculture irriguée et offre la possibilité d'approvisionner certaines localités du pays en eau à l'instar de Touba et le Cayor. Saint-Louis, à travers ses énormes ressources en eau, a des opportunités de réaliser des forages agricoles, de vulgariser les cultures maraîchères et fourragères autour des forages pastoraux excédentaires. Cependant, les obstacles n'y manquent pas et se présentent surtout à travers la prolifération des plantes aquatiques ; la dégradation de la qualité de l'eau et la pollution à partir de l'ouvrage de Bango.

[2] BP = Branchement Privé
[3] BF = Borne Fontaine
[44] OMD = Objectifs du Millénaire pour le Développement
[5] http://www.pseau.org journée sur l'Eau Potable et l'Assainissement au Sénégal : compte rendu

Tableau 8.29 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Type d'ouvrages	Nbre	Dép. Podor	Dép. Dagana	Dép. St Louis
Forages motorisés	98	92	06	SDE
Forages solaires	35	35	0	SDE
Unité de potabilisation (UPT)	52	11	38	3
Total	**185**	**138**	**44**	**3**
Taux d'accès Régional à la dernière revue PEPAM		**84,1%**		

Source : Division Régionale de l'Hydraulique

Les forages motorisés sont au nombre de 98 au niveau de la région de Saint-Louis. Parmi ceux-là, le département de Podor en détient 92 et celui de Dagana dispose de 6. Le département de Saint-Louis quant à lui est alimenté par la SDE. Pour les forages solaires, il en existe que dans le département de Podor. Il y a 52 unités de potabilisation (UPT) dans la région dont 38 se situant à Dagana, 11 à Podor et 3 dans le département de Saint-Louis. Le taux d'accès aux AEP tourne autour de 84,1 %.

Les activités de la Division régionale de l'hydraulique de Saint-Louis tournent autour du Suivi Hydrologique, de l'axe Gorom Lampsar, de la brigade des puits et des forages, et des activités religieuses.

Ces activités se dérouleront sur le barrage de Diama (les cotes IGN du barrage en amont varient entre 2m10 à 2m21) qui permet de soutenir les écoulements au niveau des axes hydrauliques. Lors des activités, il remarque que les axes hydrauliques ont un bon niveau d'eau ce qui a une conséquence positive sur les périmètres. Aussi une satisfaction est notée au niveau des Agro-industriels.

Par ailleurs, des relevés journaliers de hauteurs d'eau au niveau des stations synoptiques sont régulièrement fournis au niveau des structures techniques de la Région et au niveau central pour mieux suivre les systèmes d'irrigations. En plus, Il y a eu un suivi de la gestion des ouvrages hydrauliques.

Concernant les activités relatives à l'Axe Gorom Lampsar des améliorations ont été notées sur le fonctionnement des ouvrages du canal de Krankaye et les grilles de protection sont nettoyées et élargies. Il a été constaté qu'au niveau du Gorom Lampsar et du canal de la SOCAS le niveau d'eau est bon. Egalement, il remarque une présence des plantes aquatiques au niveau des axes hydrauliques.

La brigade des puits et forages, l'AEP des cérémonies religieuses, le sous-programme PEPAM IDA, le sous-programme PEPAM Corée, le sous-programme PEPAM IDA Saint-Louis et le raccordement des villages autour du Lac, entre autres, font aussi partie des activités de la DRH/SL.

Les travaux du sous-programme PEPAM IDA s'établissent sur l'intervalle 2012 /2015 et ses objectifs visés sont la construction de 9 unités de potabilisation pour 38 localités. Ils visent également la construction de 14 AEP multi villages pour 71 localités mais aussi 3 500 branchements sociaux. Le taux d'exécution de ses activités précédemment citées est de 100%.

Les observations tirées de ce sous-programme sont l'existence de 11 Forages Pastoraux. Le BCI a réalisé 5 forages avec un taux d'exécution de 100% et 5 observations. Les travaux en cours de la DRH sont la création d'un château d'eau de 1 500 m3, l'extension de la station, la création d'un réseau à Saint-Louis à travers le sous-programme PEPAM IDA Saint-Louis. Ces travaux sont gérés par la SONES et le cabinet Merlin. Le raccordement des villages autour du lac sont aussi en cours d'exécution de même que la réalisation d'un AEP multi village, de 6 extensions de réseau et de 2 extensions station de traitement. Concernant les observations, il s'avère que 12 ASUFOR ont signé un contrat pour le suivi technique et financier (STEFI). Le sous-programme PEPAM Corée a réalisé 02 AEP multi villages pour 16 localités.

Tableau 8.30 : Besoins de la DRH/SL

Type d'ouvrages (dans les Départements)	Nbr	Podor	Dagana	St Louis
Forages multi villages	02	01	01	0
Forages pastoraux multi villages	13	12	01	0
Unité de potabilisation (UPT) multi villages	22	20	01 (Maraye)	01(Thilla)
Château d'eau au niveau des réservoirs au sol	41	39	02	0
Extension et Branchements sociaux des quartiers (SDE)		**Podor**	**Dagana**	**St Louis**

Source : Division Régionale de l'Hydraulique

Dans la région de Saint-Louis, nous pouvons compter 2 forages multi villages (1 à Podor et 1 à Dagana), 13 forages pastoraux (12 à Podor et 1 à Dagana), 22 unités de potabilisation (UPT) multi village (20 à Podor, 1 à Dagana et 1 à Saint-Louis) et 41 châteaux d'eau au niveau des réservoirs au sol (39 à Podor et 2 à Dagana).

VIII.2. L'ASSAINISSEMENT

Introduction

L'inondation est une question sensible au Sénégal particulièrement au niveau de la région de Saint-Louis du fait de sa position géographique, la question de l'assainissement devient dès lors l'une des priorités de la région. A cet effet, cette dernière dispose de l'Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS) qui lutte contre ce fléau afin de mettre ses habitants dans un meilleur cadre de vie.

Les politiques menées en ce sens dans le cadre des OMD à l'horizon 2015 restent encore en retrait par rapport à la norme fixée à 76% aussi bien en zone urbaine (63,3%) que rurale (34,3%).

VIII.2.1. L'accès

Le système d'assainissement de la région se présente sous diverses formes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, c'est avec l'appui des pays partenaires de l'Etat du Sénégal qu'un nombre important d'ouvrages d'assainissement ont été réalisés à travers le PEPAM IDA parmi lesquelles nous pouvons énumérer :

-9 347 latrines familiales avec dispositifs de lave main dans plus de 400 villages de la région.

- 26 blocs sanitaires déjà réceptionnés sur les 31 prévus au niveau des écoles.
- Le raccordement de 15 écoles bénéficiaires de blocs sanitaires à l'eau potable.

Ces réalisations sont accompagnées d'un important volet de sensibilisation sur l'hygiène et d'assainissement.

D'autres partenaires se sont illustrés par les réalisations suivantes :

- 32 **latrines familiales**, 04 blocs sanitaires et du matériel d'entretien et de gestion de déchets dans le cadre du projet de renforcement des

infrastructures d'AEP et d'assainissement de l'OMVS dans 04 **villages** de la commune de **Mbane**.

- La construction et/ou réfection de **blocs sanitaires** dans 11 écoles et 02 cases de la **région** dans le cadre de la coopération décentralisée avec l'ARD.
- La réalisation en cours de 13 sur les 36 **latrines modernes** à **Guédé Chantier** dans le cadre de la coopération décentralisée (Nord Pas de Callais/ARD) avec l'ONG le Partenariat.

Pour le secteur de l'assainissement rural, les importantes réalisations dans la région vont considérablement augmenter le taux d'accès estimé à 28,7% en 2013. Malheureusement l'objectif de 63% fixé pour 2015 pour les OMD n'a pas été atteint.

VIII.2.1.1. En milieu urbain

Pour le secteur de l'assainissement rural, les importantes réalisations dans la région vont considérablement augmenter le taux d'accès estimé à 28,7 % en 2013. Malheureusement l'objectif de 63 % fixé pour 2015 pour les OMD n'a pas été atteint.

VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS- SECTEUR

L'examen du sous-secteur peut se résumer par une capacité de production insuffisante à Saint-Louis et un réseau de distribution à étendre de Saint-Louis à Mpal. Par ailleurs un stockage insuffisant dans la zone de Ndiock sall est noté de même qu'une capacité de refoulement insuffisant à Ndiock Sall et de Richard Toll vers Rosso Sénégal ;

VIII.3.1. Atouts et potentialités

1. en matière d'eau

Ici, les atouts et les potentialités peuvent être identifiés à travers :

- ✓ la présence du fleuve Sénégal, des lacs et de retenues
- ✓ les premières infrastructures datant de l'époque coloniale ;
- ✓ une population habituées à payer l'eau ;
- ✓ des villes et communes biens loties.

2. en matière d'assainissement

- ✓ Existence de textes réglementaires de l'assainissement

VIII.3.2. Contraintes

1. en matière d'eau

Au niveau des eaux de surface, la présence des plantes aquatiques constitue une difficulté pour la DRH/ SL de même que la dégradation de la qualité de l'eau. Il y a également une possibilité de pollution à partir de l'ouvrage de Bango. Pour ce qui est des activités de la DRH/ SL, il y a 5 forages en panne au niveau de la brigade des puits et forages. Il est aussi noté une insuffisance de bâches à Saint-Louis et Podor et une lenteur sur les réponses des requêtes adressées au niveau central lors des cérémonies religieuses. En outre, les contraintes suivantes ont été également décelées :

- ✓ eaux de surface avec forte variation de la qualité en fonction des saisons ;
- ✓ villages dispersés dans la zone de Mpal et du gandiolais ;
- ✓ grande partie du réseau dans des zones inondables ou sous de forts remblais (parfois avec des déchets ;
- ✓ vétusté d'une partie du réseau (datant de la colonisation) ;
- ✓ capacité de production insuffisante.

2. en matière d'assainissement

L'assainissement dans la région de Saint-Louis se heurte à quelques difficultés qui peuvent se résumer comme suit :

- ✓ L'insuffisance des moyens de fonctionnement ;
- ✓ L'absence de ressources humaines aussi bien en personnel technique (techniciens au niveau départemental) que d'appui (chauffeur, secrétaire).
- ✓ Dans le cadre des interventions des programmes et projets, on peut noter comme contrainte :
- ✓ L'inadaptabilité des ouvrages d'assainissement financés dans les zones humides ; ce qui fait qu'une bonne partie du Walo n'est pas touchée par les programmes.

- ✓ L'insuffisance des interventions des partenaires dans plusieurs villages du Diéry et de l'Ile ammophile à cause de leur enclavement.
- ✓ Un déficit d'ouvrages d'assainissement adéquats dans les lieux publics (écoles, daras, lieux publics).

VIII.3.3. Perspectives

1. en matière d'eau

Les perspectives se présentent de la sorte :

- ✓ Booster l'agriculture irriguée ;
- ✓ Transfert d'eau (Cayor—Touba) ;
- ✓ Transfert d'eau (Gandiole -Niayes) ;
- ✓ Réalisation de forages agricoles ;
- ✓ Culture maraîchères autour des forages excédentaires ;
- ✓ Culture maraîchères et fourragères autour des forages pastoraux excédentaires ;
- ✓ Veiller au bon niveau d'eau sur le fleuve Sénégal à Bakel, Matam, Podor, Dagana, Richard Toll et Diama, sur les défluents et surtout sur les axes hydrauliques afin de soutenir la campagne d'irrigation ;
- ✓ Suivre régulièrement les écoulements au niveau du Gorom Amont et aval, du canal de krankaye, de lampsar amont et aval ainsi qu'au niveau du Ngalam ;
- ✓ Relever quotidiennement les cotes au niveau des ouvrages ;
- ✓ Procéder à l'installation des instruments de mesure de niveau (échelles limnométriques) ;
- ✓ Les grillages de protection doivent être régulièrement nettoyés ;
- ✓ Maintenir les cotes à une hauteur optimale pour tous les usagers en amont et en aval de Ndiol ;
- ✓ Poursuivre les activités de faucardage au niveau des axes hydrauliques (pont de Ndiaoudoune) par la SAED ;

Et selon la SDE, les perspectives en matière d'eau sont ainsi présentées :

- ✓ Une augmentation de la capacité de production par la mise en place d'une nouvelle usine de production à Saint-Louis ;

- ✓ Une implantation d'un nouveau château d'eau dans la zone de Mpal pour améliorer le service AEP et augmentent le nombre de villages desservis ;
- ✓ Une mise à niveau des installations pour l'augmentation des capacités de production à Dagana et Podor.

2. En matière d'assainissement

Même si les OMD n'ont pas été atteints en 2015, les importantes réalisations de l'État dans le cadre du PEPAM IDA et de ses partenaires vont considérablement booster le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural.

Il faut néanmoins souligner que plus de la moitié de la population de la région disposent toujours de latrines traditionnelles inadéquates et inadaptées.

L'assainissement doit rester une priorité dans prochaines investissements afin de contribuer d'avantage à la santé, au bien0être et à l'amélioration du cadre de vie.

Pour ce faire, les efforts en cours devront être poursuivis par la mise en place de projets et programmes de réalisations de paquets d'ouvrages individuels et collectifs adaptés aux niveaux des ménages et des établissements publics mais aussi par la mise en place de stratégies efficaces de sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement.

Les prochaines interventions devront aussi mieux prendre compte les zones à nappes affleurantes mais aussi les localités enclavées du Walo, de l'Ile Amorphile en offrant des ouvrages d'assainissement autonomes et collectifs mieux adaptés.

Il est également nécessaire de procéder par :

- ✓ Le recrutement du personnel bénévole (chauffeur, secrétaire) déjà en appui au service.
- ✓ Le recrutement d'un personnel technique au niveau des départements.
- ✓ La Mise en place des programmes ambitieux proposant des ouvrages d'assainissement individuels et collectifs adaptés dans le Walo mais aussi les localités enclavées du Diéry et de l'Ile amorphile.
- ✓ La mutualisation et l'harmonisation des interventions pour une meilleure efficacité

Chapitre IX : AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture joue un rôle crucial dans l'économie sénégalaise. Elle constitue la principale source de nourriture, de revenus et d'emplois pour les populations rurales. Sa part dans le PIB (16,7 % en 2012), et dans l'emploi de la population active (plus de 60%) lui confère une importance capitale pour les perspectives de développement.

L'arrêté N° 003307 du 15 mars 2000, portant organisation de la Direction Régionale du Développement Rural de la Région (DRDR) de Saint-Louis définit les missions de la dite direction qui sont principalement axées sur :

- ✓ le suivi et la coordination des projets, programmes et politiques agricoles au niveau régional et leur mise en œuvre ;
- ✓ la définition, la proposition et la planification des stratégies de politique agricole visant à améliorer l'environnement économique et social des exploitations agricoles ;
- ✓ le contrôle, la certification et la réglementation de la filière semencière ;
- ✓ le suivi/évaluation des projets et programmes du secteur agricole ;
- ✓ la création des conditions favorables à la réalisation des objectifs de développement de la région en collaboration avec le conseil régional, les présidents des communautés rurales et tous les acteurs évoluant dans le secteur agricole ;
- ✓ le suivi de l'évolution du secteur agricole et la proposition des éléments de politique agricole répondant aux exigences locales ;
- ✓ la coordination et le suivi de la collecte des statistiques agricoles au niveau de la région ;
- ✓ la diffusion de l'information agricole vers le Ministère de l'Agriculture ;
- ✓ l'instruction des demandes d'agrément des entreprises du secteur de la production des semences et des coopératives agricoles ;

- ✓ le règlement des conflits au niveau des organisations de producteur et des filières ;
- ✓ l'appui aux partenaires notamment les organisations de producteur, l'Agence Régionale de Développement et autres services du Comité Régional de Développement.

Dans ce chapitre, on passera en revue la situation des facteurs de production mis en place lors de la campagne agricole 2014/2015, les statistiques agricoles, les programmes du secteur et les difficultés rencontrées.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

IX.1.1. Les services techniques

La Direction Régionale du Développement Rural de Saint-Louis est ainsi organisée :

Au niveau régional

Elle est composée de quatre divisions et d'un bureau administratif.

- ✓ Division de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) ;
- ✓ Division des Productions végétales (DPV), composée de trois sections ci-dessous :
    - Section de Contrôle et Certification des Semences (SCCS) ;
    - Section de Suivi de la Campagne Agricole (SSCA).
    - Section Protection des Cultures (SPC)
- ✓ Division des Productions Animales (DPA)
- ✓ Division du Génie Rural (DGR) ;
- ✓ Bureau Administratif et Financier (BAF) comprenant :
    - Section Gestion et Comptabilité matière ;
    - Section Personnel et Ressources humaines.

IX.1.2. Les autres intervenants

Au niveau départemental

Le Ministère de l'Agriculture est représenté au niveau de ses trois départements (Dagana, Podor et Saint-Louis) par les Services Départementaux du Développement Rural (SDDR). Les SDDR sont chargés, sous le contrôle du directeur régional :

- ✓ de l'application des programmes agricoles définis pour le département;
- ✓ du suivi du secteur agricole ;
- ✓ du suivi évaluation des programmes de développement agricole dans le département;
- ✓ de l'appui des collectivités locales dans leurs programmes d'action destinés au développement agricole du département.

L'effectif du personnel de la DRDR de Saint-Louis est de 07 agents (voir tableau en annexe), composé de :

- ✓ 02 Ingénieurs Agronomes ;
- ✓ 02 Technicien horticole dont l'un part en retraite début février;
- ✓ 2 commis d'administration
- ✓ 1Chauffeur

A cela s'ajoute le personnel des SDDR qui est composé

Pour Podor de :

- ✓ 1 Ingénieur Agronome
- ✓ 1 Technicien en Génie Rural

Pour Dagana

- ✓ 1 Ingénieur des Travaux Agricoles
- ✓ 1 Agent Technique d'Agriculture
- ✓ 1Technicien horticole

IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.2.1. La mise en place des semences

La campagne agricole est marquée encore une fois par la responsabilisation des producteurs à travers leur union concernant la mise en place et la cession des facteurs de production.

Une subvention de 50 % sur l'urée et une subvention variant de l'ordre de 33 % à 78,90 % pour les semences a été accordée aux producteurs par le gouvernement du Sénégal. L'équipement du monde rural en matériel agricole a également bénéficié d'une attention particulière de la part de l'Etat depuis la campagne 2012. Des stocks du quota de motoculteurs de faucheuses à riz et de polisseurs octroyés à la région sont toujours disponibles avec des prix subventionnés. Cet effort consenti par le gouvernement du Sénégal vise sans nul doute à booster la production agricole. Quant aux semences, La quantité de niébé reçue au niveau régional connait une hausse de 35,8% passant de 49,95 à 229 tonnes. Cette augmentation est plus due à la variation de 688,53 % des mises en place de niébé dans le département de Podor.

Tableau 9.31 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Saint Louis

Semences		Département de Podor			Département Dagana			Département Saint-Louis			Région Saint-Louis		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Arachide	**Reçu (T)**	0	0	0	65	55	-15,38	62	53	-14,52	127	108	-14,960
	Vendu (T)	0	0	0	46,5	55	18,27	28,2	53	87,94	74,7	108	44,578
	Reliquat (T)	0	0	0	18,5	0		33,8	0	-100	52,3	0	-100
Maïs local	**Reçu (T)**	35	14	060	25	10	-60	00	0	0	60	24	-60
	Vendu (T)	28,9	14	-51,56	16,3	10	-38,65	0	0	0	45,2	24	-46,902
	Reliquat (T)	6,1	0	-100	8,7	0	-100	0	0	0	14,8	0	-100
Maïs hybride	**Reçu (T)**	5	2	-60	0	0	0	0	0	0	5	2	-60
	Vendu (T)	1,65	2	21,21	0	0	0	0	0	0	1,65	2	21,212
	Reliquat (T)	3,35	0	-100	0	0	0	0	0	0	3,35	0	-100
Mil souna	**Reçu (T)**	5	1	-80	5	1	-80	10	3	-70	20	5	-75
	Vendu (T)	5	1	-80	5	1	-80	10	3	-70	20	5	-75
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Semences		Département de Podor			Département Dagana			Département Saint-Louis			Région Saint-Louis		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Sorgho local	**Reçu (T)**		40			30						70	
	Vendu (T)		40			9						49	
	Reliquat (T)		0			21						21	
Niébé	**Reçu (T)**	13,95	110	688.53	18	40	122,22	18	79	388,88	49,95	229	358,45
	Vendu (T)	9,45	110	1064,02	11,7	40	241,88	12,6	79	526,98	33,75	229	578,51
	Reliquat (T)	4,5	0	-100	6,3	0	-100	5,4	0	-100	16,2	0	

Source : DRDR région de Saint-Louis

Cependant les quantités des autres semences distribuées par le gouvernement du Sénégal ont subi des baisses notoires. Durant la campagne 2014/2015, Comparé à la précédente, les quantités de semence vendues ont augmenté à part le Maïs local qui a baissé à hauteur de 46,9%. Globalement, on constate que la situation des mises en place et de cession de semences s'est nettement dégradée par rapport à la campagne précédente.

IX.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants

En dehors des semences subventionnées par l'Etat, les producteurs privés semenciers de l'UNIS/NORD ont mis en place pour cette campagne d'hivernage 2014, 1 663,040 tonnes de semences certifiées de riz présentées sur la figure 9.1 ci-dessous selon les niveaux suivants :

Les opérations de mise en place des semences de la campagne agricole 2014 ont débuté durant la première décade du mois de juin dans la région de Saint-Louis . L'arrêt de la cession a été énoncé par la lettre circulaire n° 1877/MAER/DA du 31 juillet 2014, fixant la fin de cession des semences d'arachide le 5 août 2014 et la date du 10 Août la fin de cession des espèces diverses. Cependant la lettre N° 1956/MAER/DA du 14 Août 2014, autorise la cession du maïs et du sorgho hybride. La situation de mise en place et de cession est répertoriée dans le tableau ci-dessous

NB : TMEP : taux de mise en place ; TC : taux de cession ; NF: Non prévu

A l'échelle de la région, le taux de mise en place est de :

- ✓ 100% pour l'Arachide, le Mil, le Maïs local et le Maïs hybride;
- ✓ 123,11% pour le Niébé ;
- ✓ Et 350% pour le Sorgho local.
- ✓ Cependant, l'analyse de ce tableau montre que le taux de cession est très faible pour certaines spéculations et élevé pour d'autres.
- ✓ De l'analyse de ce tableau découle les observations suivantes :
- ✓ Le taux de cession est de 70% pour le sorgho local ;
- ✓ 100% pour le mil à l'échelle de la Région ;
- ✓ Le taux de cession de l'arachide est de 100% à l'échelle de la région ;
- ✓ le taux de cession du niébé est de 100% ;
- ✓ celui du maïs local à 100 % ;
- ✓ Le taux de cession du maïs hybride est de 100%
- ✓ Concernant l'urée, une baisse des mises en place et de cession d'urée a été observée entre 2013 et 2014.
- ✓ Pour l'engrais 15010010, une hausse vertigineuse (plus de 300%) des mises en place a eu lieu entre 2010 et 2013 mais en 2014 il a subi une baisse remarquable de 95,71%. Cela a eu le même effet sur la cession de ce type d'engrais qui connait une baisse importante dans la même période. Il en est de même pour les variétés 15015015 et 6020010 pour lesquelles les quantités mises en place se sont dégradées à l'ordre de 51,57% et 61,9% respectivement. A cela s'ajoute l'amélioration de la mise en place et de cession des DAP. La hausse des DAP ne peut s'expliquer que par une augmentation considérable de ce type de semences dans les départements de Podor et de Dagana. Saint-Louis département ne dispose pas de DAP.

Tableau 9.32 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Saint-Louis

Engrais et autres fertilisants		Département Podor			Département Dagana			Département Saint-Louis			Région Saint-Louis		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2014	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Engrais 6.20.10	**Reçu (T)**	59	0	-100	80	51	-36,25	78	33	-57,69	217	84	-61,29
	Vendu (T)	0.75	0	-100	45.05	32	-28,96	33.2	17	-48,79	79.05	49	-38,01
	Reliquat (T)	58.25	0	-100	34.95	19	-45,63	44.75	16	-64,24	137.95	35	-74,62
Engrais 15.10.10	**Reçu (T)**	40	0	-100	60	0	-100	40	6	-85	140	6	-95,71
	Vendu (T)	6	0	-100	15.75	0	-100	4.8	4.05	-15,62	26.55	4.05	84,74
	Reliquat (T)	34	0	-100	44.25	0	-100	35.2	1.95	-94,46	113.45	1.95	98,28
Engrais 15.15.15	**Reçu (T)**	0	150		360	80	-77,77	115	0	-100	475	230	51,57
	Vendu (T)	0	0	0	152.74	36	-76,43	7.75	0	-100	160.49	36	77,56
	Reliquat (T)	0	150		207.26	44	-78,77	107.25	0	-100	314.51	194	38,31
Urée	**Reçu (T)**	1383,45	3257.9	135,48	4376,8	10249	134,16	0	0	0	5760,25	13507	34,48
	Vendu (T)	1353,8	1398,01	3,2656	1819,85	2914,5	60,15	0	0	0	3173,65	4312,51	35,8
	Reliquat (T)	29,65	1859,8	6172,512	2556,95	7334,6	186,8	0	0	0	2586,6	9194,4	255,46
DAP	**Reçu (T)**	420	1107	163,57286	1170	2005	71,36	0	0	0	1590	3112	95,72
	Vendu (T)	338,35	661,8	95,596	437,88	1310	199,16	0	0	0	813,17	1971.8	142,48
	Reliquat (T)	81,05	445,2	449,29	732,1	694,94	05,07580	0	0	0	648,3	1140,14	75,86

Source : DRDR région de Saint-Louis

- La mise en place de l'urée pour la campagne de l'hivernage 2014/2015 suit son cours. Pour le département de Podor la mise en place 94,29 % soit 3 257,9 Tonnes sur 3 455 T d'urée et pour Dagana cette mise en place est de 82,96 % soit 10 249 tonnes sur 12 353 tonnes.
- A l'échelle de la région le taux de mise en place de l'urée est de l'ordre de 85,44 % soit 13 507 tonnes sur 15 808 tonnes.

Il faut noter qu'en général les approvisionnements ont été assurés par les fournisseurs agréés. La collecte d'informations sur les engrais mis en place pour les cultures irriguées plus précisément l'urée était très difficile. Cette situation s'explique par le fait que les fournisseurs ne déposent pas au niveau des DRDR un planning de mise en place de l'urée qui facilite le suivi et même une réorganisation de cette dernière.

IX.2.3. La mise en place des produits phytosanitaires

La DPV a mis à la disposition de la DRDR de la poudre pour la protection des cultures et des meules. La situation est répertoriée sur le tableau ci-dessous.

Tableau 9.33 : Situation du matériel de traitement et des produits phytosanitaires mis en place

Localités	Pyrical 5% (Kg)	Lunettes	Combinaisons jetables	Sacs poudreuses	Gants
Saint-Louis	2000	0	0	200	0
Dagana	1500	0	0	200	0
Podor	1500	0	0	200	0
Stock Région	1000	0	0	900	0
Région	**6000**	**0**	**0**	**1500**	**0**

Source : DRDR région de Saint-Louis

La région dispose pour la campagne 2014-2015 de 6000 kg de pyrical 5 % et de 1 500 sacs poudreuses. Mais la DRDR est dépourvu de lunettes, de combinaisons jetables et de gants. La quantité de pyrical 5% disponible est répartie entre le département de Saint-Louis (2000), Dagana (1500) et Podor (1500). Les 1 000 kg restant sont en stock. Pour les sacs poudreux chaque département en détient 200 et le reste est mis en stock.

IX.2.4. La mise en place des matériels et équipements agricoles

Quant aux matériels agricoles, la DRDR et les SRDR n'ont que des motoculteurs, des faucheuses à riz et des polisseurs.

Tableau 9.34 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région

	Motoculteurs prévues					Faucheuses à Riz					Polisseurs				
Départements	Prévu	Reçu	verr	Enlevé	Reliquat*	Prévu	Reçu	Versé	Enlevé	Reliquat*	Prévu	Reçu	verr	Enlevé	Reliquat*
Dagana	35	35	35	35	0	160	160	7	7	153	60	52	35	35	17
Podor	25	25	24	24	1	200	200	15	15	185	30	24	3	3	21
Saint-Louis	20	20	20	20	0	20	20	12	12	8	10	10	7	7	3
Total	80	80	79	79	79	380	380	34	34	346	100	86	45	45	41

Source : DRDR région de Saint-Louis

Au courant de la campagne agricole 2014-2015, l'Etat a alloué à la région, 80 motoculteurs, 380 faucheuses et 86 polisseurs. La mise en place est effective sauf pour les polisseurs dont la région a reçu 86 sur les 100 prévus (Annexe IV). Les commissions départementales se sont réunies pour le choix des bénéficiaires. Concernant les motoculteurs, sur les 80 notifiés, les 79 ont versé et 79 ont enlevé leur matériel. Pour les faucheuses, 52 bénéficiaires ont versés à la CNCAS, mais seuls 34 ont enlevé leur matériel, ceci du fait de l'absence des moteurs et supports des faucheuses. Quant aux polisseurs sur les 51 versés seuls les 45 ont été enlevés.

NB. Lors des manutentions, 6 faucheuses, dont une sans filtre, ont vu leur pot d'échappement endommagé.

Il est à noter que le manque de matériel agricole pour les travaux du sol ne favorise pas la mise en œuvre de la double culture dans la région de Saint-Louis. En effet, on observe de plus en plus un retard dans la mise en place des cultures entraînant le chevauchement des campagnes.

IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Les cultures sous pluies sont importantes même si les cultures irriguées prédominent. Comparée à la précédente campagne, la campagne agricole 2013/2014 a enregistré une tendance à la hausse de la production, des superficies et des rendements pour la plupart des céréales (sauf pour le sorgho, la tomate et le bissap). Cette augmentation résulte de la conjonction de facteurs déterminants comme la subvention des intrants, une importante dotation en matériel agricole et une bonne pluviométrie. En effet, la production agricole du riz a sensiblement progressé de 24 tonnes passant de 306 594 tonnes en 2013 à 379 894 tonnes en 2014. Tandis que la production de mil a enregistré une diminution sensible de 51 tonnes. Les productions d'arachide huilerie et de maïs ont connu des accroissements respectifs de 3 tonnes et de 133 tonnes. Ces mêmes tendances sont aussi observées dans les superficies cultivées. (Voir annexe)

IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.4.1. Atouts

La position géographique de Saint-Louis offre des conditions climatiques favorables à la production agricole. Associé au potentiel en terre irrigable évalué à 172 800 ha ainsi qu'à l'abondance de l'eau, la région dispose de potentiels considérables pour être un pôle agricole d'envergure.

Fort de ses atouts, elle occupe une place importante dans les politiques mises en place par le gouvernement pour mener le pays vers l'autosuffisance alimentaire.

IX.4.2. Contraintes

- La production agricole est essentiellement dominée par les cultures pluviales très vulnérables aux aléas climatiques, entrainant une dépendance des résultats agricoles à la pluviométrie.
- La non disponibilité en quantités suffisantes de semences de bonne qualité, combiné aux fréquences des coupures d'électricité. De plus, l'ouverture de la brèche dans la Langue de Barbarie, en modifiant les éco systèmes existants, a entraîné la salinisation des terres et des nappes phréatiques, plus particulièrement à Gandiole, réduisant ainsi sensiblement les productions maraichères dans cette zone.

IX.4.3. Perspectives

Vu les difficultés rencontrés et les résultats obtenus durant cette campagne, la DRDR a mise en place plusieurs programmes et projet allant dans le sens d'obtenir de meilleurs résultats. Parmi eux nous pouvons :

Programme de multiplication de semences riz (Programme UNIS)

Les opérateurs privés semenciers ont mis en place, pour cette campagne d'hivernage, un programme de multiplication de semences en riz de 789 ha. Les missions de contrôle se poursuivent avec la phase de notation des parcelles.

Le projet PADEN

Les activités du programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes se déroulent dans le département de St Louis.

L'objectif général du programme est la réalisation d'infrastructures structurantes de soutien à la production, à la transformation et à la commercialisation, mise en place de systèmes d'irrigation performants, acquisition de matériel et équipements de production.

Projet WAPP / ISRA / DRDR

Essais de cultures dans les Zones de décrues au niveau du département de Podor. Le suivi des parcelles de démonstration

Projet WAPP / DRDR.

Ce programme vise à codifier les producteurs dans les 03 départements de Saint-Louis.

Projet FNRAA / UGB / DRDR

Ce projet vise à l'amélioration de la production du riz dans la vallée à travers des séances de formation aux techniques de production de semences certifiées et à la législation semencière.

Projet PSDAR

Ce projet vise entre autre à l'amélioration de la production du riz dans les départements de Podor, Dagana et de la production horticole dans le département de St louis. Le PSDAR va aider à la réhabilitation de des locaux de la DRDR

Projet FAO

Ce projet de la FAO est un programme qui se déroule dans le département de Podor et a pour principaux objectifs de lutter contre la résilience et de sortir nos producteurs de la situation de pauvreté en mettant en place des intrants et du petit matériel.

Chapitre X : ELEVAGE

INTRODUCTION

Le sous-secteur de l'élevage représente 28,8 % du PIB du secteur primaire (Cf.

Document PSE) et revêt une importance capitale sur le plan économique et social pour sa contribution aux revenus des ménages et à la création d'emplois. Il présente un potentiel important en termes de création de richesses avec une contribution au PIB de 4,2 % en 2012 contre 4,4 % en 2011. L'adoption au Sénégal d'un nouveau modèle de développement à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui traduit le nouveau cadre de référence de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme, vise à favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain.

Dans ce chapitre, nous allons étudier l'effectif du cheptel, les abattages, la production de viande, les mouvements commerciaux du bétail ainsi que la santé animale.

X.1. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Durant l'année 2014, il n'y a pas de variation de l'effectif du cheptel. Podor abrite plus de la moitié du cheptel.

Tableau 10.35 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Dagana			Podor			Saint-Louis			Région		
	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Bovins	129 000	129 000	0	260 680	260 680	0	18 300	18 300	0	407 980	407 980	0
Ovins	145 000	145 000	0	451 281	451 281	0	39 500	39 500	0	635 781	635 781	0
Caprins	146 000	146 000	0	284 484	284 484	0	37 500	37 500	0	464 984	464 984	0
Asins	13 350	13 350	0	39 776	39 776	0	655	655	0	53 981	53 981	0
Equins	11 350	11 350	0	23 726	23 726	0	1 690	1 690	0	36 766	36 766	0
Porcins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caméliens	45	45	0	1 088	1 088	0	256	256	0	1389	1389	0
Total bétail	444 745	444 745	0	1 061035	1 061035	0	97 901	97 901	0	1 600881	1 600881	0
Volaille	84 700	84 700	0	1 471331	1 471331	0	30 500	30 500	0	1 586531	1 586531	0

***Source* : IRSV Saint-Louis**

X.2. LES PRODUCTIONS

X.2.1. La production de viande et d'œufs

Le tonnage global de viande contrôlé, toutes espèces confondues est de l'ordre de

2 080,336 en 2014 contre 1 973,27 tonnes l'année dernière, soit une hausse de 107,066 tonnes par rapport à l'année précédente. 69,08 % de cette viande est produite par les bovins.

Au niveau des dromadaires, les effectifs abattus passent de 20 en 2008, à 66 en 2009, 36 en 2010 et 177 en 2011, 170 en 2012, 50 en 2013 et 113 cette année. On remarque une hausse de plus de 100 % par rapport à l'année passée.

Aujourd'hui, après avoir encré le mouton Touabir dans notre fête de Tabaski, le dromadaire mauritanien est en phase de s'intégrer intégralement dans les mœurs culinaires des Sénégalais. Il faut souligner également que les bovins de boucherie consommés au Sénégal comportent une importante proportion de bovins maures. Il faut noter également la présence de viande importée qui rentre dans le marché Saint-Louisien surtout pendant les périodes de soudure.

Tableau 10.36 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Saint-Louis selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Dagana			Podor			Saint-Louis			Région		
		Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %
Taureaux	Nb	504	394	-22	210	258	23	2131	2406	13	2845	3058	7
	Poids (T.)	95,974	62,432	-35	30,523	36,341	19	321,536	354,083	10	448,033	452,856	1
Bœufs	Nb	168	132	-21	37	41	11	1765	1950	10	1970	2123	8
	Poids (T.)	29,129	22,435	-23	5,075	5,655	11	252,711	270,976	7	286,915	299,066	4
Vaches	Nb	1847	2148	16	1081	1031	-5	1686	161	-90	4614	3340	-28
	Poids (T.)	227,45	244,113	7	96,067	93,527	-3	187,647	175,403	-7	511,164	513,043	0
Veaux / vêles	Nb	1101	717	-35	360	438	22	881	966	10	2342	2121	-9
	Poids (T.)	109,288	60,293	-45	26,28	30,826	17	76,518	81,148	6	212,086	172,267	-19
Total bovins	Nb	3620	3391	6	1688	1768	5	6463	5483	15	11771	10642	-10
	Poids (T.)	461,841	389,273	-16	157,945	166,349	5	838,412	881,61	5	1458,198	1437,232	-1
Ovins	Nb	6035	5680	-6	2311	2269	-2	7115	5809	-18	15461	13758	-11
	Poids (T.)	97,271	83,195	-14	27,935	26,301	-6	97,759	84,36	14	222,965	193,856	-13
Caprins	Nb	9171	7440	-19	19838	7404	-63	11618	11222	-3	40627	26066	-36

Espèces		Dagana			Podor			Saint-Louis			Région		
		Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %
	Poids (T.)	110,184	234,415	113	70,117	83,44	19	100,874	106,273	5	281,175	424,128	51
Porcins	Nb	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Poids (T.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caméliens	Nb	1	18	1700	23	28	22	26	67	158	50	113	126
	Poids (T.)	0,2	5,3	2550	5,9	6,125	4	4,839	13,695	183	10,939	25,12	130
Equins	Nb	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Poids (T.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Asins	Nb	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Poids (T.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	Nb	18827	16529	-12	23860	11469	52	25222	22581	-10	67909	50579	-26
	Poids (T.)	669,496	712,183	6	261,897	282,215	8	1041,884	1085,938	4	1973,277	2080,336	5

Source : IRSV Saint-Louis

Ici nous remarquons que le nombre d'espèces Ovins a diminué en 2014 par rapport à 2013, soit une chute de 11%.

En effet, la totalité du nombre d'espèces est beaucoup plus importante qu'en 2013 que celle en 2014, soit une chute de 26%, de même pour le tonnage avec une baisse de 107 tonne et qui équivaut à un taux de 5%.

X.2.2. La production contrôlée de lait

Donc la production laitière globale passe de 1,6 million en 2013 de litres à 2,037 millions en 2014 soit une augmentation de 27% de la production.

Ce qui pourrait être liée à l'accroissement de la production au niveau de la laiterie du Berger et de la ferme de Mbilor et la création de nouvelles minilaiteries comme celle du CIMEL de Makhana ou de Mbolo Birane (Département de Podor).

X.2.3. La production contrôlée de miel

La production du miel est essentiellement artisanale et constitue le plus souvent une activité annexe des producteurs. Les modes de collecte et de conditionnement traditionnels donnent des miels de qualité médiocre dont le système de commercialisation est peu performant.

X.2.4. La production contrôlée des cuirs et peaux

La production de cuir est estimée à 36 475 et celle de peaux à 52 893 contrairement à l'année dernière dont celle du cuir a augmenté de 43% et celle de peau d'ovine a augmenté de 11,4% et celui de peaux de caprines de 7,2. On constate que la grande proportion de cuir est issue de Dagana 171,3% suivi de Podor avec 14,9% et une faible proportion à Saint-Louis 7,9%.

Tableau 10.3 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces		Dagana			Podor			Saint-Louis			Région		
		Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %
Cuirs	**Nb.**	10178	27618	171,3	1613	1854	14,9	6489	7003	7,9	18280	36475	99,5
	Qté (T.)												
Peaux ovines	**Nb.**	8688	12014	38,3	2317	2417	4,3	7115	5763	-19,0	18120	20194	11,4
	Qté (T.)												
Peaux caprines	**Nb.**	8711	13254	52,2	10182	8246	-19,0	11618	11199	-3,6	30511	32699	7,2
	Qté (T.)												
Total	**Nb.**	**27577**	**52886**	**91,8**	**14112**	**12517**	**-11,3**	**25222**	**23965**	**-5,0**	**66911**	**89368**	**33,6**
	Qté (T.)												

Source : IRSV Saint-Louis

En ce qui concerne la production de peaux, Dagana vient en tête avec 38,3% de peaux d'ovins suivis Podor avec 4,3 % et une forte diminution dans le département de Saint-Louis -19 % à Podor.

X.3. LES MOUVEMENTS DU BETAIL

X.3.1. Les entrées et sorties

Nous constatons des mouvements de répartitions et évolutions du bétail avec des différentes espèces, en effet la totalité des mouvements notamment de 2013 à 2014 nous révélons des chutes d'entrées, soit une baisse de 13 363 espèces avec un taux de 8%. De même, pour les sorties nous remarquons aussi une diminution de 50 193 de 2013 à 2014 soit un taux de -25%. Ce qui correspond à un solde -98%.

Tableau 10.4 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Saint-Louis			Dagana			Podor			Région de Saint-Louis		
		Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %
Bovins	**Entrées**	2 556	2 747	7	9 320	8 672	-7	10 043	12 696	26	21 919	24 115	10
	Sorties	360	237	-34	9 590	7 527	-22	22 417	15 454	-31	32 367	23 218	-28
	Solde	2 196	2 510	14	0270	1 145	-524	012 374	02 758	-78	010 448	897	-109
Ovins	**Entrées**	19 388	22 051	14	21 776	18 530	-15	75 614	53 245	-30	116 778	93 826	-20
	Sorties	5 658	3 838	-32	15 617	13 818	-12	116 500	74 282	-36	137 775	91 938	-33
	Solde	13 730	18 213	33	6 159	4 712	-23	040 886	021 037	-49	020 997	1 888	-109
Caprins	**Entrées**	991	1 360	37	9 065	14 962	65	11 155	12 124	9	21 211	28 446	34
	Sorties	1 939	1 975	2	4 845	10 747	122	20 530	20 021	-2	27 314	32 743	20
	Solde	0948	0615	-35	4 220	4 215	-0,1	09 375	07 897	-16	06 103	04 297	-30
Equins	**Entrées**	227	184	-19	34	65	91	676	1 027	52	937	1 276	36
	Sorties	50	59	18	13	2	85	606	384	-37	669	445	-33
	Solde	177	125	-29	21	63	200	70	643	819	268	831	210
Asins	**Entrées**												
	Sorties							790		-100			
	Solde							0790		-100			
Camé Liens	**Entrées**	75	41	-45	5	94	1780	98	118	20	178	253	42
	Sorties	91	155	70	645	61	-91	86	206	140	822	422	-49
	Solde	016	0114	613		33		12	088	-833	0644	0169	-74
Porcins	**Entrées**					12		284	16	-94	284	28	-90
	Sorties		0					24	12	-50	24	12	-50
	Solde					12		260	4	-98	260	16	-94
Total	**Entrées**				252						252		-100
	Sorties												
	Solde				252		-100				252		-100
Entrées		23 237	26 383	14	40 200	42 335	5	97 870	79 226	-19	161 307	147 944	08
Sorties		8 098	6 264	-23	30 710	32 155	5	159 373	110 359	-31	198 971	148 778	-25
Solde		15 139	20 119	33	9 490	10 180	7	061 503	031 133	-49	037 664	0834	-98

Source : IRSV Saint-Louis

- Parmi les entrées nous observons dans le département de Podor une entrée massive des espèces et qui enregistre le plus de 2013 à 2014 : les Bovins, Caprins, Équins, Volaille, Asins et Caméliens. Sauf pour les Ovins ou le record a été enregistré dans le département de Saint-Louis.
- Pareil pour les sorties le département de Podor mène toujours le record aux destinations des espèces de sorties (les Bovins, Ovins, Caprins, Équins, Volaille et Caméliens). À l'exception des Asins où le département de Dagana émit 645 espèces en 2013 contre 61éspeces en 2014.
- La comparaison nous relate les entrées sont plus importants que 2013 pour le département de Podor : 79226 pour l'année 2014 contre 97 870 en 2013 soit un

chute de 19%, de même pour les sorties (159 373 2013, 110 359 2014)

Pour le département de Dagana les entrées en 2014 sont plus importants 42 335 en 2014 contre 40 200 en 2013 soit une hausse de 5%, idem pour les sorties qui évolue à un même taux de 5% de croissance.

Le département de Saint-Louis enregistre le plus faible des entrées et des sorties même si il a un taux d'entrée plus élevé qui est de 14% avec une différence nette 3 146 espèces. De ce faite ces sorties en 2013 sont moult par rapport en 2014 avec diminution de 1 834, soit une chute d'un taux 23%.

X.4. LA SITUATION ZOOSANITAIRE

X.4.1. Les résultats des campagnes de vaccination

La contrainte par rapport à la campagne de vaccination c'est les ruptures dans l'approvisionnement en vaccins par ISRA-Productions. Néanmoins, la région a reçu une dotation de 14 300 doses de vaccins Itanew (vaccin contre la maladie de Newcastle).

Un taux de couverture de 55 % est ainsi visé pour la peste des petits ruminants, contre 87 % pour la dermatose nodulaire contagieuse bovine, 20 % pour la maladie de Newcastle et 50 % de couverture vaccinale pour la peste équine.

Les résultats de la campagne nationale de vaccination du cheptel révèlent de gros efforts entrepris pour contrôler les maladies animales. Comparativement à la campagne de 2013, les vétérinaires ont réussi à toucher une bonne partie du cheptel, réduisant considérablement le nombre de foyers des différentes maladies. S'agissant de la peste des petits ruminants, l'opération a permis la vaccination de 179 614 ovins et caprins contre 245 994 têtes en 2013, soit une baisse de 66 380 têtes et un taux de couverture vaccinale de 29,93 %. Le taux de couverture pour la dermatose nodulaire contagieuse bovine est de 70,68 %. Ainsi, 217 640 bovins ont été vaccinés contre 333 096 en 2013, soit une baisse de 115 456 têtes.

Pour la peste équine le taux de couverture est de 47,43%, a permis la vaccination de 5 834 chevaux vaccinés contre 5 940 en 2013. Enfin 10 026 volailles ont été vaccinées contre 87 351 en 2013, soit une baisse de 77 325 têtes et un taux de couverture vaccinale non identifié.

Tableau 10.37 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail dans la région de Saint-Louis

Maladies	Service publique	Evolution	Vétérinaires privés	Total	Taux de couverture (%)
Peste des petits ruminants	77 749	0	101 865	**179 614**	**29,93**
Dermatose nodulaire contagieuse bovine	78 111	0	139 529	**217 640**	**70,68**
Peste équine	3 104	0	2 730	**5 834**	**47,43**
Maladie de Newcastle	4 747	2000	5 279	**10. 026**	**0**

Source : IRSV Saint-Louis

Les dominantes pathologiques notées cette année sont constituées de la Pasteurellose des PR, la pasteurellose bovine, la clavelée, la Fièvre Aphteuse, la clavelée, le botulisme, l'entérotoxémie, la distomatose, l'entérotoxémie, la rage et la DNCB.

Parmi les maladies mortelles, l'entérétoxémie est la plus représenté avec 427 cas suivi de la fièvre aphteuse avec 50 cas et un faible pourcentage pour la clavelée avec 25 cas.

X.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.5.1. Atouts et potentialités

- Les ressources pastorales (parcours et eau) et le cheptel disponibles sont très importants
- L'élevage recèle une gamme de spéculations diversifiées selon les différentes zones agro-écologiques.
- Les opportunités d'exportation de produits animaux (miel, cire, cuirs et peaux, porc) sont considérables.
- La région dispose un important cheptel de ruminants composé de races parfaitement adaptées à leur milieu et aux conditions d'élevage traditionnel (race Gobra au nord et Ndama au sud). Ces races, aux aptitudes bouchères avérées, assurent l'essentiel des productions.
- La situation zoo-sanitaire est donc satisfaisante pour ce qui concerne ces

deux épizooties qui comptent parmi les plus redoutables en Afrique Subsaharienne.

- En matière de recherche vétérinaire, le Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires est une référence en Afrique de l'Ouest, notamment dans le domaine de la production de vaccins. Il vient de mettre au point un vaccin homologue contre la Peste des Petits Ruminants et un vaccin buvable et thermostable contre la maladie de NewCastle.
- Le sous-secteur de l'élevage est fortement structuré avec un réseau d'Organisations de Producteurs dense et varié (GIE, coopératives, associations villageoises) capables d'aider et de soutenir le développement à la base.
- La marge de progression dans les différentes filières est encore très importante et les marchés existent.

X.5.2. Contraintes

Les enjeux majeurs pour le sous-secteur de l'élevage ont été identifiés et portent sur :

- l'accroissement des productions animales dans des systèmes durables
- l'approvisionnement régulier des marchés et des industries animales
- la compétitivité des produits locaux vis à vis des produits importés
- le développement des exportations de produits animaux
- le développement des industries animales
- la sécurisation des systèmes pastoraux et agropastoraux
- la sauvegarde des ressources naturelles
- la préservation de la santé publique
- la professionnalisation des producteurs.

X.5.3. Perspectives

Pour mettre le cheptel à l'abri des maladies qui le menacent, le ministre de l'Elevage a soutenu que l'adoption d'une nouvelle stratégie d'intervention est devenue une impérieuse nécessité. « Il faut assurer une couverture optimale du territoire en ressources humaines de qualité, la réhabilitation et la construction de parcs à vaccination, la production et le stockage de vaccins suffisants pour les besoins de notre pays »

Chapitre XI : PECHE

INTRODUCTION

Au Sénégal, le secteur des pêches, en tant que composante essentielle du développement rural, apparaît comme stratégique pour arriver à une croissance soutenue de l'économie nationale en contribuant notamment à la réduction du déficit de la balance des paiements et du chômage. La région de Saint-Louis, est une des régions du Sénégal dont la pêche constitue le secteur d'activité pour la majorité de la population. Au plan économique et social, le secteur de la pêche joue un rôle important dans l'économie du Sénégal. Il est une activité génératrice de revenus et occupe une place prépondérante dans la politique de créations d'emplois particulièrement le secteur artisanal. La pêche contribue à l'alimentation des populations côtières et génère une richesse pour les ménages et les administrations publiques. Elle est une composante essentielle de la politique de l'État en matière de sécurité alimentaire et forme un secteur stratégique pour préconiser un développement durable. Cependant, la région de Saint-Louis renferme d'énormes potentialités favorisant l'émergence du secteur de la pêche qui participe à son développement économique et social. En effet, avec la proximité de l'océan atlantique, du fleuve Sénégal et de ses défluents et le lac de Guiers, la région de Saint-Louis cumule la pratique de la pêche maritime, de la pêche continentale et de l'aquaculture. Filière naguère dynamique et porteuse, la pêche connait une évolution mitigée depuis 2006.

XI.1. LA PECHE ARTISANALE

XI.1.1. Les sites et l'armement de pêche

Avec un parc de 31 300 pêcheurs par rapport en 2013, les Saint-louisiens sont réputés de grands migrants. Certains se déplacent à l'intérieur du pays vers les zones de Potou, Lompoul, Kayar, Mboro, Yoff, Hann, Mbour, Joal, Ziquinchor, Elinkine, Faffountine. D'autres s'installent en Mauritanie pendant une bonne durée de l'année

avant de revenir à Guet-Ndar. Il existe aussi une catégorie de pêcheurs qui font des va-et-vient entre Saint-Louis et la Mauritanie.

Tableau 11.38 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de pêcheurs	Nombre de pirogues
Département de Dagana	**2014**	7500	950
Département de Podor	**2014**	1350	450
Département de Saint-Louis	**2014**	22 450	3910
	2013	8 146	1565
	2014	31300	5310
TOTAL	**Variation %**	284	239

Source : SRPM

Tandis que le nombre de pirogues aussi a augmenté en passant de 1 565 à 5 310 donc une forte augmentation.

XI.1.2. La production

Pratiquée dans une zone pourtant réputée poissonneuse, la pèche maritime se caractérise toujours par une production en dents de scies. Les mises à terre enregistrées ces dernières années sont de l'ordre de 59,61 tonnes en 2009, 38623 tonnes en 2010, puis sont passées à 59, 12 tonnes en 2011, 79922 tonnes en 2012 pour chuter encore à 71511 tonnes en 2013 et 57775 tonnes en 2014, soit une baisse de 13 736 tonnes pour l'année 2014. Cette baisse est consécutive aux conditions météorologiques défavorables fréquentes entraînant ainsi une réduction notoire du nombre de sorties en mer, donc de l'effort de pêche. Il s'y ajoute que le choix opéré par les pêcheurs en ciblant les espèces pélagiques à plus forte valeur commerciale (chinchards, maquereaux, thons, sompattes…) a entraîné la baisse des quantités de sardinelles débarquées (principales espèces capturées), d'où la diminution de la prise par unité d'effort (PUE).

Les valeurs commerciales pour 2012 et 2013 et 2014 sont estimées respectivement à 7 385 840 050 FCFA, 10 107 054 300 FCFA et à 11 024 416 750 FCFA.

Contrairement à la baisse des mises à terre, on constate une hausse de 917 362 450 FCFA de la valeur des mises à terre. Sachant que la production est une fonction inverse du prix, la diminution de la quantité de sardinelles entraîne la hausse et de leur prix de vente (le demande étant supérieure à l'offre) et la qualité des espèces débarquées (diversification des espèces débarquées et apparition d'une nouvelle espèce combinée à la ceinture (Tallar en woloff) vendues à des prix très intéressants, qui ont ainsi contribué à l'augmentation de la valeur commerciale estimée des mises à terre en 2014.

La pêche pratiquée dans le département de Dagana est de type continental. Elle est principalement pratiquée dans le Lac de Guiers, la Taouey, mais aussi sur le Fleuve Sénégal et dans les canaux d'irrigation de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) et des rizières. La communauté de pêcheurs estimée à plus de 7 500 acteurs est composée essentiellement de nationaux (Walo-walo et Thioubalo) et d'internationaux (Maliens) résidants dans les localités riveraines des différents plans d'eau du département. Dans ce département les mises à terre ont diminué en passant de 5 842 500 à 4 361 200 soit un taux de 25%, de même que les valeurs ont baissé de 10%. Les statistiques pour l'année 2014 ont chuté d'une manière générale à cause de la mauvaise pluviométrie. La population se ravitaillait en poissons de mer (Sardinelles) à partir de Saint-Louis et de la Mauritanie via Rosso Sénégal. L'installation des Brigades Fluviales de la Gendarmerie ont permis d'enregistrer 119 permis de pêche artisanale. Le département de Dagana participe à l'approvisionnement de Podor, de la région de Matam et de la république du Mali, en poissons d'eau douce.

Tableau 11.39 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Quantités de poisson (kg)	Valeurs (F CFA)
Département de Dagana	2013	5842500	712500000
	2014	4361200	640756550
	Variation %	-25	-10
Département de Podor	2013	302837	204725150
	2014	355287	159153500
	Variation %	17	-22
Département de Saint-Louis	2013	71511250	10107054300
	2014	57775000	11024416750
	Variation %	-19	9
TOTAL	2013	77656587	11024279450
	2014	62491487	11824326800
	Variation %	-20	7

Source : SRPM

Durant l'année 2014, 355 287 kg de poissons frais d'eau douce (dont 122 672 kg destinés à l'autoconsommation) ont été enregistrés dans le département contre 302 837 kg en 2013, soit une légère augmentation en volume de 19 137 kg dont un taux de 17%. Par contre la valeur commerciale des mises à terre pour l'année 2014 a connu une baisse passant de 204 725 150 FCFA à 159 153 500 FCFA soit un taux de 22%.

XI.1.3. La ventilation de la production

Les activités de mareyage, de transformation des produits halieutiques et du transport fluvial au niveau de Rosso sont également importantes.

Tableau 11.40 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Département de Dagana			Département de Podor			Département de Saint-Louis			Région		
	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %
Consommation locale (kg)	1347900	946700	-30	103135	122672	19	2792050	2176050	-22	4243085	3245422	-24
Mareyage (kg)	3515050	2902500	-17	199702	232615	16	49292600	46750100	-5	53007352	49885215	-6
Transformation (kg)	979550	512000	-48	0	0		19236950	10848650	-44	20216500	11360650	-44
Apports extérieur (kg)	779500	1328336	70	1162910	1171273	1	6202200	2927050	-53	8144610	5426659	-33
Total	6622000	5689536	-14	1465747	1526560	4	77523800	62701850	-19	85611547	69917946	-0,18

Source : SRPM

En 2014 le mareyage a donné 46 750 100 kg de produit halieutiques. Comparé en 2013, une baisse de 2 542 500 kg est notée soit un taux de croissance de -5,16 % dans le département de Saint-Louis. Une augmentation de 16% pour Podor et une diminution des produits de 17 % pour Dagana

La consommation locale des produits halieutiques en 2014 tourne au tour de 2 176 050 kg dans le département de Saint-Louis. Celle-ci a connu une baisse de 616 000 kg soit 22 % en passant de 2 792 050 en 2013 à 2 176 050 kg en 2014. Cette consommation est de 946 700 kg en 2014 contre 1 347 900 en 2013 dont une

diminution de 30 % pour le département de Dagana et enfin dans le département de Podor, 122 672 kg en 2014 contre 103 135 en 2013 d'où une augmentation de 19 %.

En 2014, dans la région de Saint-Louis, nous notons 19 stations de carburants piroguières. Le volume de carburant consommé en litre est à l'ordre de 8 360 143 correspondants à 5 598 945 169 cfa. Cette consommation a connu une hausse remarquable passant de 5 847 322 litres en 2013 à 8 360 143 litre en 2014 soit une hausse de 2 512 821 litre. Cela peut être expliqué soit par une hausse des pirogues ou par une augmentation de l'activité.

XI.1.4. La transformation des produits de la pêche artisanale

La transformation artisanale des produits est un sous-secteur de la pêche et occupe une place prépondérante dans la valorisation optimale des ressources halieutiques. Elle est particulièrement pratiquée par les femmes qui en font leurs activités génératrices de revenus. La transformation se fait dans des sites tels que Guet-Ndar et Goxu Mbacc, quartiers réputés des pêcheurs. En 2013 et 2014 la quantité réservée à la transformation est de 19 236 950 et 10 848 650 respectivement. Mais d'après les statistiques, la production moyenne des produits transformés a passé de 6 412 100 kg en 2013 à 2 948 750 kg soit une baisse de 3 463 350 kg due à la cherté du prix de vente des sardinelles avec la concurrence du mareyage en frais pour approvisionner le marché intérieur et certains pays limitrophes comme le Mali, la Guinée et la Gambie.

XI.2. LA PECHE INDUSTRIELLE

XI.2.1. La production

Les apports extérieurs (poisson frais de mer), essentiellement constitués de sardinelles, sont estimés à 1 171 273 kg contre 1 162 910 kg en 2013, soit une légère hausse de 8 363 kg qui s'explique par l'octroi de licences de pêche aux pêcheurs Saint-Louisiens par la République Islamique de Mauritanie ; mais aussi à

cause de l'approvisionnement en partie de nos marchés en poissons à partir de nos frontières avec la Mauritanie.

Les salés séchés et poissons fumés dans la région qui viennent le plus souvent de la commune Saint-Louis et Richard Toll et sont estimés à 268 480 Kg contre 111 310kg en 2013, soit une légère hausse 157 170 Kg.

La transformation locale ne concerne qu'une très faible quantité de poissons. Elle est destinée à la consommation personnelle ou locale.

Les mises à terre ainsi que les apports extérieurs restent insuffisants par rapport aux besoins en protéines d'origine animale de la population.

Suite à l'éloignement et aux difficultés d'accès de certaines localités (île Amorphil et vers la frontière du département de Linguère), on note une absence totale des fruits de mer (crevettes, langoustes…)

Globalement le département de Podor a enregistré cette année 1 171 273 kg de produits halieutiques (frais + transformés) contre 1 162 910 Kg en 2013, soit une légère hausse 8 363 kg qui s'explique par l'apport des micros mareyeurs qui sont approvisionnés par les mareyeurs Mauritaniens en sardinelles à partir de la rive droite du Fleuve Sénégal.

XI.3. L'AQUACULTURE

XI.3.1. Les infrastructures et producteurs ou promoteurs aquacoles

L'aquaculture est un secteur stratégique elle constitue l'un des piliers de la SCA. L'Etat a mis en place une agence pour la promotion de l'aquaculture avec l'installation de deux fermes aquacoles installés dans la région et plus précisément à Richard-toll et Fanaye. Elle est une activité récente et peu développée avec une production. L'antenne dispose de trois stations de production d'alevins :

- La station piscicole de Thiabax ; 10 étangs et 24 bassins en bétons fonctionnels
- L'ancienne station de recherche de Richard-Toll; 8 étangs et 8 bassins fonctionnels
- La nouvelle écloserie ; 13 bassins en bétons, 10 bacs en fibre de verre et un circuit d'incubation d'œufs de Tilapia.

XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.4.1. Atouts et potentialités

Les potentialités liées à la pêche et à l'aquaculture dans la région sont énormes, nous pouvons citer :

- La diversité de la ressource (poissons et crustacés) ;
- La densité du réseau hydrographique ;
- L'existence des services de pêche et de l'Agence Nationale de l'Aquaculture ;
- Prise de conscience réelle de pêcheurs pour une exploitation rationnelle et une gestion durable de la ressource et pour restaurer le patrimoine halieutique dégradé ;
- L'existence de sites favorables à l'aquaculture notamment la pisciculture, la crevetticulture, l'ostréiculture et la rizi - pisciculture).

XI.4.2. Contraintes

1. en matière de pêche artisanale

Il faut noter que la région de Saint-Louis souffre d'une insuffisance notoire en matière d'infrastructures. A Saint-Louis, seules trois usines de transformations des produits halieutiques sont enregistrées et les conditions de débarquement et du mareyage se font dans des conditions très difficiles à cause de l'absence de quai bien aménagé pouvant contenir l'ensemble des activités. Au niveau des autres zones de pêches (Gandiole, Dagana, Podor), nous avons un manque d'infrastructures (quais et sites de transformation aménagés, complexes frigorifiques). Les rares cas existants sont non fonctionnels ou à l'état de projet.

La pêche continentale souffre d'une réglementation obsolète, inadaptée au contexte actuel des pêches et de la prolifération des plantes envahissantes et de techniques de pêche prohibées.

Il faut également noter une insuffisance de crédits de financement aux activités de la pêche et surtout un système de crédit adapté aux réalités de la pêche.

2. matière d'aquaculture

Des contraintes liées

- à la disponibilité en eau entrainant des coûts d'investissement et de gestion assez élevés pour le système d'aquaculture en étang ;
- Au plan environnemental, les eaux du fleuve Sénégal sont sujettes à une forte turbidité d'origine terrigène durant au moins les trois mois de la saison des pluies (Juillet – octobre).
- la disponibilité limitée d'espaces aménageables pour l'aquaculture en étangs par exemple dans la région de la vallée du Fleuve Sénégal du fait du problème foncier dû aux grands aménagements hydro agricoles et à la concentration de la population dans ces zones.
- la disponibilité limitée et l'accès difficile aux semences de bonne qualité et en quantité suffisante, conséquence des méthodes rudimentaires et inefficaces d'alevinage.
- disponibilité limitée et / ou accès difficile aux aliments équilibrés pour poissons, résultant surtout de l'insuffisance des usines locales de fabrication d'aliments pour poissons, lui-même découlant du manque d'appréciation de la demande des aliments pour poissons ;
- la disponibilité limitée et / ou l'accès difficile aux capitaux d'investissements et de gestion des fermes aquacoles qui résultent notamment du niveau très bas d'épargne des aquaculteurs potentiels, manque de confiance des institutions financières locales .
- La contrainte de toute aquaculture est le manque d'intrants de qualité.

XI.4.3. Perspectives

1. en matière de pêche artisanale

- Renforcer la coopération bilatérale entre le Sénégal et la Mauritanie ;
- Encourager l'installation d'usines de traitement des produits halieutiques pour l'accumulation de valeur ajoutée, la création d'emploi, l'amélioration des revenus des pêcheurs, la réduction de la pauvreté ;

- Aménager des sites de transformation, quais de pêche pour l'amélioration des conditions de travail des acteurs de la pêche et celle de la qualité des produits ;
- Promouvoir l'installation de complexes frigorifiques ou de petites unités frigorifiques pour l'amélioration de la qualité, la conservation des produits de la pêche et la réduction des pertes post-captures ;
- Former et sensibiliser les acteurs sur les enjeux de la pêche, la gestion durable et les mauvaises pratiques de pêche.
- Réformer et mettre à jour les textes réglementaires pour la pêche continentale ;
- Mettre en place un système de crédit adapté à la pêche.

2. en matière d'aquaculture

- Fabrication d'aliment en quantité suffisante
- Production poisson de taille marchande
- Créer d'avantages des fermes aquacoles

Chapitre XII : RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

Le service régional des Eaux et Forêts de Saint-Louis, à l'instar des autres inspections régionales est un démembrement de la Direction des Eaux, Forêts, Chassés et de la Conservation des Sols. L'Inspection forestière de Saint-Louis met en œuvre la politique forestière définie par le gouvernement par le biais du ministère chargé des eaux et forêts. Cette politique se résume essentiellement à la gestion rationnelle des ressources forestières (ligneuses et fauniques), aussi bien dans le domaine classé que dans le domaine protégé en concert avec les collectivités locales. En sus, le service appui le conseil régional dans sa politique de gestion des ressources forestières au niveau de la région. Il est par conséquent un des conseillers privilégiés des collectivités locales en matière de gestion de l'Environnement, notamment des ressources naturelles.

XII.1. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.1.1. Présentation du domaine forestier régional

En 2014, la région de Saint-Louis compte au total 61 massifs dont les 56 sont occupés par les forêts classés. Les forêts protégées n'ont que 5 massifs. Le département de Podor a 26 massifs dont 25 classés et un protégé. Dagana possède 20 massifs classés et 2 massifs protégés. Quant au département de Saint-Louis, il a 12 massifs. Les domaines classés occupent 700 663,8 ha de la région et les forêts protégées ont une superficie de 109 106 ha.

XII.1.2. Lutte contre les feux de brousse

XII.1.2.1. Lutte préventive

De Janvier à Décembre 2014, douze (12) cas de feu ont été détectés et combattus. Ces feux ont brûlé 546,96 Ha, touchant le tapis herbacé, les arbres et des fois certains vergers. Contrairement à la campagne passée, en 2014 aucun cas de feu de brousses n'est noté dans le département de Podor. Par contre Saint-Louis

département enregistre 7 cas de feux de brousses et 4 autre cas dans le département de Dagana. Il faut aussi noter que l'origine des feux de brousse est généralement inconnue. Pour remédier à cela des mesures ont été prises notamment l'organisation des journées de sensibilisation au profit des populations, la mise en place des pare feux verts entre autres programmes.

XII.1.3. Reboisement et conservation des sols

XII.1.3.1. Production de plants

Le tableau ci-dessous donne la situation de la production par catégories d'espèces et par type de pépinières.

Tableau 12.41 : Production par catégorie d'espèces et par type de pépinières

Espèces	Régie	Villageoise	Individuelle	Privée/ONG	Total
Espèces Forestières	185 282	1 312	9 600	74 100	270 294
Espèces Fruitières-forestières	8 457	688	65	0	9 210
Espèces Fruitières	2 418	0	400	1 855	4 673
Espèces ornementales	24 384	0	515	9 055	33 954
Total général	220 541	2 000	10 580	85 010	318 131

Source : IREF Saint-Louis

Il ressort de ce tableau 12.1 que la production globale est répartie en fonction des catégories d'espèces comme suit :

- ✓ L'essentiel de la production concerne les espèces forestières avec 270 294 plants soit 84,96 % du total. Une grande partie de cette production 68,5 % est faite dans les pépinières en régie et 27,4 % dans les pépinières gérées par des structures Privées/ONG.
- ✓ Les espèces ornementales arrivent en second place avec un nombre de 33 954 plants soit 10,7 % dont l'essentiel est aussi produit en régie.
- ✓ Les espèces fruitières-forestières et les espèces forestières sont produites aux nombres de 9 210 plants et 4 673 plants soit moins de 3 % de la production pour chacune de ces catégories.

Tableau 12.42 : Répartition et évolution du nombre de Plantations massives selon l'espèce, par circonscription administrative

Département	Super. Réalisée (ha)	Nbr plants/ha
Dagana	86,1	204
Saint-Louis	53,25	382
Podor	64	472

Source : IREF Saint-Louis

Dans le département de Dagana 86,1 ha ont été utilisé pour la production des plants. Ainsi 204 plants par hectare ont été réalisés. A Saint-Louis et à Podor 382 et 472 plants par hectare ont été implantés sur des superficies de 53,25 et 64 ha.

XII.1.3.2. Plantations réalisées

L'essentiel de la production est faite en gaine à l'exception des plants d'Azadirachtaindica produits à racines nues au niveau des pépinières en régie de Saint-Louis et de Podor.

Dans le département de Dagana 86,1 ha ont été utilisé pour la production des plants. Ainsi 204 plants par hectare ont été réalisés. A Saint-Louis et à Podor 382 et 472 plants par hectare ont été implantés sur des superficies de 53,25 et 64 ha.

En 2014 dans la région de Saint-Louis 165 175 plantations de conservation ont été mise en place sur une superficie de 45, 25 ha. Le tableau suivant nous donne les détails.

L'AIV (Association Inter Villageoise) de Ndiael qui met en œuvre un programme de WIA a mené une activité de MEDR et RNA pour la restauration des terroirs des villages membres de l'AIV.

Tableau 12.43 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Dagana			Podor			Saint-Louis			Région		
	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %
Plantations massives (ha)	72	86,1	19,6	22	64	190,9	66	53,3	-19,2	160	203	26,88
Plantations linéaires (km)	151	88,2	-41,6	50,2	29,3	-41,6	31,4	18,3	-41,7	233	136	-41,6
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)		0			4			41,3		45	45,3	0,66

Source : IREF Saint-Louis

La mangrove a été réalisée sur 18 ha avec la RNC de Gandon et le GIE bokk Diom de Doune Baba Dièye soutenus par WIA. La régénération naturelle assistée est faite principalement avec les espèces comme le Prosopis, l'*Acacia senegal* (gommier), l'*Acacia raddiana* choisies par les populations pour leurs multiples usages.

XII.2. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.2.1. Résultats des campagnes de chasse

Les activités de chasses se résument à la vente de permis de chasse, de licence d'exploitation cynégétique, de délivrance des attestations pisteur entre autres. Le tableau ci-dessous nous donne l'ensemble des activités de chasse ainsi que les recettes obtenues qui s'élèvent à 20 441 040.

Tableau 12.44 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative

Nature	Prix unitaire	Quantité	Montant
Attestation pisteur	10000	24	240000
Licence d'exploitation cynégétique	300000	14	4200000
Taxe d'amodiation	35	233344	8167040
Taxe d'abattage phacochère	15000	55	825000
Permis spécial Gibier d'Eau	15000	50	750000
Permis spécial Gibier d'Eau 15 jours	25000	1	25000
Permis petite chasse 1 semaine	15000	53	795000
Permis spécial petite chasse 15 jours	25000	2	50000
Permis spéciale de C /GE/CT/CD	15000	134	2010000
Permis sportif de PC/CT/CD	15000	194	2910000
Permis sportif de PC/CT/15 jours	25000	10	250000
Permis Spéciale de C/GE/C/R	30000	6	180000
Permis coutumier	3000	13	39000
Total Chasse		**0**	**20441040**

Source : IREF Saint-Louis

Le nombre de touristes chasseurs de la région est passé de à 295 en 2013 à 328 en 2014, soit une baisse annuelle de 11 %.

XII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.3.1. Atouts

Une augmentation des activités de reboisement et de chasse aboutissant à une forte hausse des recettes.

XII.3.2. Contraintes

L'augmentation des feux de brousse durant cette année, entrave les efforts de lutte menés jusque-là contre la désertification et le développement des activités forestières surtout dans le département de Saint-Louis.

XII.3.3. Perspectives

Dans une région caractérisée par une vaste zone désertique il est important d'accroître les efforts pour maintenir un rythme de croissance régulière dans la production de plants et dans les plantations tout en minimisant les déforestations et les feux de brousse.

Chapitre XIII : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

L'environnement et les ressources naturelles constituent des défis majeurs qui interpellent l'humanité toute entière. Face à l'ampleur des menaces et des dégâts qu'ils subissent, la communauté internationale à travers les Etats, les organismes internationaux et les organisations non étatiques, s'est engagée à trouver des réponses appropriées basées sur des stratégies harmonisées.

La région est marquée ces dernières années par la dégradation progressive de son environnement.

Le Sénégal, dans ce contexte, s'est associé à la communauté internationale au titre d'accords de coopération bilatérale et multilatérale. Il a ainsi signé et ratifié la quasi-totalité des conventions internationales.

Il a par ailleurs souscrit à tous les cadres sous régionaux (CILSS, CEDEAO, etc.) dans la perspective d'un développement durable.

Consciente que les problèmes liés à l'environnement et aux ressources naturelles se posent le plus à l'échelle locale qu'ailleurs, la région de Saint-Louis, dans sa dynamique, a inscrit ces problématiques au cœur de ses préoccupations de développement.

L'avant-projet du Plan d'Action Environnemental Régional (PAER) de Saint-Louis (2007) a identifié des problèmes environnementaux majeurs consécutifs à des phénomènes naturels, à certaines pratiques ou à des choix de politiques de développement.

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XIII.1.1. La collecte et l'évacuation des déchets

La gestion des déchets solides et liquides caractérisée par un déficit en infrastructures d'assainissement qui expose les populations à différents risques de maladies (paludisme, choléra typhoïde). Les villes n'étaient pas pour la plupart dotées d'un système d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales performants. Quant au système de gestion des déchets solides, il demeure peu efficient malgré les efforts des pouvoirs publics et la forte implication des communautés de base appuyés et soutenus par des partenaires au développement. Les eaux usées et les déchets solides sont déversés dans la voie publique pendant que les eaux pluviales stagnent dans les quartiers.

Une très forte majorité de la population fait recours à l'assainissement individuel (latrines et fosses septiques). Ces ouvrages souvent mal conçus, mal aménagés deviennent des sources de contamination des eaux souterraines et de proliférations de maladies.

La ville de Saint-Louis dispose présentement d'un centre technique d'enfouissement mais qui n'arrive pas à jouer son plein rôle par manque de fonctionnalité.

La gestion des déchets liquides connait une nette évolution avec la réalisation de plusieurs projets d'assainissements des eaux pluviales et des eaux usées. L'assainissement (eau usée) de la ville de Saint -Louis a connu beaucoup d'amélioration durant ces dernières années à l'exception toutefois de certains quartiers.

XIII.2. TUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie (EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes.

Par rapport à 2013 le nombre d'Etude Impact Environnemental a augmenté de plus de 23% en 2014.

Les PGES ci-après ont été visités :

Bey dundè, CSS, PGES du Pont de Ndioum, Pont de la Geôle, 3PRD, Ferme de Yamane, Cuvette de Ndiawar, PGES de Ngalenka, PGES Lot1 Emissaire et PGES Lot2 Emissaire , SCL Ngalam, Décharge Maîtrisée de Dagana et de Podor

Tableau 13.45 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental		Variation %
	Année 2013	Année 2014CAL	
Région	13	16	23,07

Source : DREEC Saint-Louis

Pour améliorer les conditions de travail dans le secteur, il faut :

- ☞ Systématiser la réalisation d'évaluation environnementale pour toute ouverture de carrière ;
- ☞ Elaborer des plans de gestion environnementale et sociale pour les anciennes carrières qui n'ont pas l'objet d'évaluation environnementale ;

XIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.3.1. Atouts et potentialités

La région dispose d'un important potentiel en ressources naturelles, réparties en ressources végétales et fauniques.

Dans la région, on note la présence d'écosystèmes arides et semi-arides avec une végétation assez spécifique dans les sous zones éco géographiques. La densité moyenne est de 153 tiges/ha pour un volume moyen de 17,34 m3/ha. Cependant,

suivant les zones éco géographiques, la végétation est de type steppe arbustive ou savane arbustive.

Ainsi, on a :

- **La Haute Vallée du Fleuve Sénégal**, qui est caractérisée d'une part par la Gonakeraie (*Acacia nilotica variété tom*) qui constituait autrefois un couvert dense sur les berges du Fleuve, ce qui a favorisé le classement de beaucoup de massifs ; d'autre part par *Acacia nilotica var tomentosa,*espèce la plus représentative sur les sols argileux lourds. Sur les parties intermédiaires, elle est associée à *Acacia albida.*
- **La Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal** dans laquelle est concentré l'essentiel des massifs classés (21 des 25 Forêts classées) de Gonakiers de la partie Walo.
- **La Basse Vallée du Fleuve Sénégal** qui se résume aux districts écologiques du Delta et du Lac de Guiers.
- **Les Niayes** où différentes espèces sont rencontrées : Tamarix *senegalensis* dans les bas-fonds et au niveau des dunes, *Maytenus senegalensis, Acacia adansonii, Bauhinia rufescens et Zizyphus mauritiana* ;
- **Le Ferlo Sableux,** zone qui subit une forte dégradation du couvert végétal suite au piétinement du bétail, à la sécheresse et aux feux de brousse.
- **Ressources fauniques**

La région de Saint-Louis compte des aires protégées stratégiques pour la conservation de l'avifaune notamment le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD), classé site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981, qui est par ailleurs inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale consacrée par la convention de Ramsar de même que les Réserves Spéciales de Faune de Gueumbeul et d'Avifaune de Ndiael.

Le PNOD à lui seul accueille, chaque année près de 365 espèces d'oiseaux pour un effectif total estimé à plus de 3 000 000 d'individus au plus fort de la saison (décembre) avec 90% d'oiseaux d'eau sans compter les autres sites de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du delta du fleuve Sénégal (rive gauche).

Un programme de restauration de la faune mammalienne, à travers la réintroduction d'antilopes saharo-sahéliennes, a été entrepris au niveau de la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul, qui a connu un succès notoire, au vu de l'évolution de l'effectif des animaux introduits, comme la Gazelle Ndama Mhorr, l'Oryx, l'Addax et la Gazelle dorcas. Une population rélictuelle de Gazelles rufifons est également à signaler.

Les reptiles font l'objet d'une attention particulière au niveau de certains sites, notamment le crocodile du Nil et le boa au Parc de Djoudj.

La tortue terrestre est recensée au niveau de la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (RSFG), la tortue lacustre à la Réserve Naturelle Communautaire (RNC) de Tocc-Tocc et la tortue marine au Parc

National de la Langue de Barbarie (PNLB).

La présence du Lamantin est signalée au niveau de la RNC de Tocc-Tocc (Lac de Guiers).

La faune de la région a fortement régressé, consécutivement à la dégradation de son habitat et au braconnage. La dégradation de l'habitat est essentiellement liée à la sécheresse, aux défrichements à des fins agricoles et aux feux de brousse.

XIII.3.2. Contraintes

Il s'agit principalement de:

-l'avancée de la mer et l'érosion côtière ;

- les inondations et érosions des berges;
- la gestion des déchets solides et liquides ;
- l'ouverture de la brèche ;
- l'extraction du sable marin ;
- les impacts des aménagements hydro-agricoles ;
- la pollution de l'eau (Lac de Giers, le fleuve) ;
- l'invasion acridienne et aviaire ;
- l'invasion des plans d'eau par les végétaux aquatiques ;
- la salinisation du sol ;
- la forte pression sur les zones humides ;
- les feux de brousse.

XIII.3.3. Perspectives

Les problèmes environnementaux entraînent des phénomènes qui impactent négativement le développement des secteurs comme l'agriculture, la pêche, l'habitat, l'élevage, le tourisme, etc. ; ce qui n'est pas sans augmenter le niveau de pauvreté des populations locales.

Fort de cela, l'Etat, les Collectivités locales, et les partenaires techniques en relation avec les populations, ont mis en place des programmes tels que :

- Le programme INTAC, initié par le Ministère de l'Ecologie (Ex Ministère de l'Environnement), qui concerne les 14 régions du Sénégal dont Saint-Louis.
- La création de l'entente inter régionale pour la gestion de la zone sylvo pastorale. C'est un comité régional sur les changements climatiques initié par le Conseil régional de Saint-

Louis et les régions de Louga, Matam, Tambacounda, Kaffrine et Fatick. Ce volet a conduit à l'élaboration du programme TACC, appuyé essentiellement par la région Rhône Alpes

(France) qui intervient dans l'espace de l'entente.

- le manque de compréhension des acteurs sur les problématiques des changements climatiques ;
- le manque de formations des acteurs sur les changements climatiques ;
- la faible capacité des populations dans la prise en charge des effets des changements climatiques ;
- le problème de financement des initiatives et projets en matière de changements climatiques.

Face à cela, il conviendra de développer des activités d'information, d'éducation, de formation et de communication sur les changements climatiques à l'endroit des acteurs ; mais également de mettre en place un fonds d'appui pour le financement de projets et initiatives sur les changements climatiques.

Chapitre XIV : EMPLOI ET TRAVAIL

INTRODUCTION

Le Sénégal fait face à une crise chronique de l'emploi. Cette problématique a toujours occupé une place importante dans les réflexions des autorités. A l'égard des autres régions, Saint-Louis n'est pas en reste. En effet, la région qui se caractérise par une population jeune et à prédominance féminine peine à satisfaire cette demande.

L'Etat, à travers diverses agences mises en place (FNIJ, ANEJ, FNPJ, OFEJBAN), tente de renverser la tendance par la promotion de l'emploi particulièrement axé sur la catégorie des jeunes.

Dans le chapitre qui suit, il sera question de présenter la situation de l'emploi à Saint-Louis, d'analyser les données de l'IRTSS ainsi que les immatriculations au NINEA en 2014.

XIV.1. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Au cours de l'année 2014, six (06) conflits collectifs contre 3 en 2014, ont été notés et ont eu comme lieu de manifestation le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Saint-Louis (CROUS) au mois de janvier, les Grands Domaines du Sénégal (GDS) et le CROUS au mois de mars, en avril et mai l'Entreprise de Gardiennage et de Sécurité Africaine et enfin l'hôpital régionale de Saint-Louis au mois de mai et juin.

Les revendications ont essentiellement portées sur la gestion des dirigeants, sur les questions liées aux avantages acquis et à la rémunération.

En outre, dans le cadre conflits individuels de travail, sur les 70 enregistrés, quarante-neuf (49) ont abouti à une conciliation occasionnant le versement de la somme totale de 14 290 691 FCFA contre vingt-trois (23) qui ont fait l'objet de non conciliation et ont alors été transmis au Tribunal du Travail de Saint-Louis.

Il en est ainsi des départs négociés dont le montant des transactions s'élève pour cette année à 92 436 563 FCFA.

Au cours de l'année, il y a eu 27 accidents du travail déclarés à côté des 48 enquêtes légales d'accident du travail effectuées aux fins de constitution de dossiers de rentes à la Caisse de Sécurité Sociale. Le gap constaté entre le nombre d'accidents de travail déclaré et le nombre d'enquêtes légales effectué s'expliquerait essentiellement par le fait que les employeurs notifient directement les cas d'accidents à la Caisse de Sécurité Sociale sans en faire ampliation à l'IRTSS.

Par rapport à la mission de contrôle de l'Inspection du Travail, 146 entreprises ont été visités et ces contrôles ont permis de revoir la situation administrative des travailleurs, ainsi que leurs conditions d'hygiène et de santé- sécurité.

Pour l'année 2014, sur l'étendue du ressort de l'IRTSS-SL, 78 établissements ont été ouverts dans les différents secteurs générant la création de 415 emplois formels directs et 34 établissements ont été fermés causant la perte de 182 emplois.

Les services de l'Inspection du travail et de la Sécurité sociale ont procédé à l'enregistrement de 4 270 contrats de travail et 2 411 travailleurs ont été immatriculés pour le bénéfice des allocations familiales.

Pendant la période de référence, 294 demandeurs d'emplois se sont inscrits au registre de la main d'œuvre.

Tableau 14.46 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative

Nature	2013	2014	Variation
Contrats	3746	4270	13,99
Etablissements ouverts	100	78	22,00
Etablissements fermés	28	34	21,43

Source : IRTSS

Il semble que la situation de la main d'œuvre au niveau régional ne s'est pas améliorée de 2013 à 2014. En effet, le nombre de contrats enregistrés a connu une hausse de presque 14%. Ceci malgré qu'il y ait une baisse de 22% de la création d'entreprises, et une hausse du nombre d'entreprises fermées (baisse de plus de 21%). La destruction d'emplois suite à la fermeture d'établissements est très

importante entre les deux périodes, ce qui en partie, explique la stagnation du nombre de contrats enregistrés.

Ces résultats sont à mettre en relation avec la collaboration de l'antenne régionale de l'APIX de Saint-Louis qui reçoit les demandes. Dans ses missions de promotion de l'investissement et d'assistance dédiées aux promoteurs.

Au cours de l'année 2014, le nombre d'entreprises nouvellement immatriculées au NINEA est de 767 contrairement en 2013 dont l'effectif est de 641 soit une progression de 23%. Du point de vue régime juridique on constate que les 79 % des immatriculations sont composée d'entreprises individuelles suivi des GIE 13%.

Tableau 14.47: Evolution du des entreprises nouvellement immatriculées dans la région selon le régime juridique, par circonscription administrative

Régime juridique	2012	2013	2014	Variation en %
Entreprise individuelle	255	453	603	78
Groupement d'intérêt économique	75	76	106	1
Organisme mutualiste-mutuelle	0	4	7	0
Société à responsabilité limitée	10	20	6	100
Société unipersonnelle à responsabilité limitée	5	7	8	40
Etablissements publics à caractère administratif	0	20		0
Société anonyme	0	4	1	0
Société anonyme unipersonnelle	1	0		0
Association de droit commun non commerciale	9	11	3	22
Société civile professionnelle	2	0		0
Projets			2	
Propriétaire (titre foncier)	0	29	31	0
TOTAL	357	624	767	75

Source : ANSD (NINEA et RNEA) et IRTSS de Saint-Louis

XIV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.2.1. Atouts et potentialités

Le secteur de l'artisanat composé des catégories production, service et art présente beaucoup d'opportunités et se caractérise par l'importance numérique des entreprises créées. La région de Saint-Louis est forte d'une grande tradition dans le domaine de l'artisanat.

XIV.2.2. Contraintes

- Une absence d'un système d'information national régulièrement mis à jour
- Le faible niveau de structuration, l'insuffisance et la faiblesse des marchés locaux entravent son développement.

XIV.2.3. Perspectives

- Il importe de mettre en œuvre dans la région une politique de promotion d'activités à haute intensité de main d'œuvre afin de réduire le chômage des jeunes et le sous-emploi d'une part et de renforcer le secteur moderne d'autre part. Par ailleurs, le des perspectives de création d'emplois en nombre important se dessinent avec les travaux du Millenium Challenge Account (MCA) et l'installation progressive et massive d'entreprises à vocation agricole dans les localités de Diama, Mbane, Gnith, Dagana etc.

Chapitre XV : TRANSPORT

INTRODUCTION

Le secteur des transports est un levier important pour le développement de la région de Saint-Louis. Il constitue tout comme les secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'artisanat, etc., un secteur d'appui à la production. Cependant, l'existence d'infrastructures de transport de qualité favorise la multiplication des échanges de services entre les différents agents économiques. Il permet notamment aux populations vivant particulièrement en milieu rural d'avoir un accès facile aux services sociaux de base. La région de Saint-Louis dispose différents types de transport à savoir le transport terrestre, le transport aérien, le transport fluviomaritime et le transport ferroviaire (presque abandonné). Ainsi, dans ce chapitre nous allons faire l'état des lieux sur le transport terrestre, noter les réalisations au niveau du transport fluvial et maritime avant de faire le bilan sur le transport aérien.

XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES

Deux types de transport sont pratiqués dans la région : le transport routier urbain et interurbain.

XV.1.1. Le transport routier

XV.1.1.1. Le réseau routier

Les données n'ont pas changé de 2013 à 2014. Le réseau routier a une longueur de 1 116,7 km. Ce tableau montre que 40 % est constitué de réseau bitumé et 60% pour le réseau non bitumé.

Les routes nationales constituent 86,4 % des routes bitumés, suivies de la voirie urbaine 10,54 % et enfin les routes départementales 3 %. Parmi les routes non bitumés, 50,4 % concernent les routes régionales, suivies des routes départementales 37,3 % et enfin les routes nationales 12 %.

L'ensemble du réseau routier est dominé par 41,7% des routes nationales, 30,3% des routes régionales, 23,6% des routes départementales et 4% de la voirie urbaine avec une longueur de 46,9km.

XV.1.1.2. Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

Durant ces dernières années, le nombre de véhicules immatriculés a connu une évolution fulgurante de 2012 à 2014. En effet, entre 2010 et 2011, les véhicules immatriculés ont baissé de 4,55%. Cependant, entre 2011 et 2012, la tendance s'est renversée avec une légère augmentation de 0,84%.

Tableau 151 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

Etat des véhicules immatriculés	2012	2013	2014	variation (2014)/(2013)	
				Nb	%
Véhicules neufs	380	611			
Véhicules d'occasion	107	61			
Total	**487**	**672**	**871**	**199**	**29,6**

Source : DRTT

Ce cap a été maintenu jusqu'en 2014 avec une hausse de 29,6 % par rapport à l'année 2013.

XV.1.2. Les types de transport routier

XV.1.2.1. Les transports voyageurs : urbain et interurbain

Le transport urbain

La région de Saint-Louis compte bon nombre de gares routières réparties dans différentes localités. Cependant, certaines sont aménagées et fonctionnelles tandis que d'autres sont non fonctionnelles.

Toutefois, il n'existe pas de gares routières urbaines proprement dites mais plutôt de simples têtes lignes en bordure de route sans aménagement. Cette situation est facilitée par l'absence d'un système de transport urbain organisé. En effet, les populations sont installées dans les nouveaux quartiers sans penser à leur condition

de déplacement. Ceci a favorisé en dehors de toute considération d'ordre économique et social, l'apparition et le développement de modes alternatifs de déplacement aussi rudimentaire qu'ils puissent être pour satisfaire la demande de transport résultant de ces extensions et non prises en compte par le transport collectif. En dehors de Saint-Louis commune le transport urbain s'effectue à bord de véhicules particuliers personnels communément appelés clandos de camionnettes et de véhicules hippomobiles.

XV.2. LE TRANSPORT AERIEN

XV.2.1. Le trafic international

Les passagers

Le secteur du transport aérien est particulièrement marqué par les mouvements d'appareils de passagers. En effet, pour l'année 2014, l'aéroport de Saint-Louis a enregistré 527 vols dont 264 départs et 263 arrivées sur un total de 1 359 passagers. Les vols privés sont plus représentatifs avec 46,97 % de départs et 46,39 % d'arrivées; les embarquements de passagers constituent 29,85 % et les débarquements 29,13 %. Il s'en suit les vols des aéroclubs qui enregistrent 25,76 % de départs et 25,85 % d'arrivées. Concernant les vols des commerciaux, l'aéroport de Saint-Louis a enregistré 200 embarquements de passagers soit un taux de 27,89 % et 139 débarquements soit 21,65 %. Pour le nombre d'appareils, 44 départs ont été notés et 45 arrivées.

XV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.3.1. Atouts

La création et l'aménagement des gares routières dans différentes localités ont permis de palier, d'une certaine façon, au problème de l'enclavement et au déficit d'infrastructures.

XV.3.2. Contraintes

- Les retards dans le paiement des décomptes de travaux d'entretien présentés par les entreprises
- Les nombreux retards accusés dans la mise à disposition de la dotation en carburant de la Direction Régionale obligent cette direction à différer certaines de leurs missions de terrain.

XV.3.3. Perspectives

- Réhabilitation de la section RN2 entre Pont Faidherbe – Mpal en 2015.
- Entretenir périodiquement la voirie de l'île de Saint-Louis.
- Faire un entretien périodique de la D302 (Louga –Keur Momar sarr)
- Le transport aérien pourrait connaître une plus grande expansion avec l'existence de lignes régulières.

Chapitre XVI : MINES ET ENERGIE

INTRODUCTION

Le secteur de l'industrie, mines et énergie est un facteur de production critique pour le développement d'un pays de par son impact sur la vie économique et sociale. Compte tenu de son importance, l'Etat a défini une politique visant à le développer. Cette politique vise à rendre durable la performance du secteur pour mieux soutenir le développement du pays.

Pour la région de Saint-Louis, la disponibilité de ces ressources, constitue un enjeu pour la mise en valeur de ses énormes ressources.

Ce secteur est constitué au niveau de la région pour le sous-secteur des mines de trois types : le sable, la latérite et le banco localisables dans différentes zones au niveau de la région de Saint-Louis.

Pour le sous-secteur de l'énergie 4 types sont utilisés au niveau régional: l'électricité, le carburant, le gaz et les ligneux.

XVI.1. MINES

XVI.1.1. Situation des carrières et des mines

D'après les données de 2014, la région compte 15 sites d'extraction (contre 14 en 2013) dont les plus exploités sont localisés dans les communes de Gandiole, Richard-Toll (souvent pour le compte de la CSS), Ronkh et Gamadji Saré. Le mètre cube (m3) de sable est vendu à 100 FCFA.

La latérite se trouve principalement dans les communes de Bokhole, Richard-Toll et Ndiayène Pendao. La latérite est vendue à 200 FCFA le m3.

Le Banco est l'une des substances que l'on retrouve dans certaines localités de Saint-Louis. On décompte plus ou moins deux sites d'extraction qui sont situés dans les communes de Gandon et de Gandiole. Le mètre cube (m3) est vendu à 200 FCFA.

Tableau 16.48 : Situation des carrières

Type	Nombre	Localisation
Sable	9	Les communes de : Ndiébène Gandiole ; Richard-Toll ; Ronkh ; Gamadji Saré ; Mbollo birane; Fanaye ; Gandon ; Bokhole ; Guédé village
Latérite	4	Les communes de : Bokhole ; Richard-Toll ; Ndiayéné Pendao ; Ronkh
Banco	2	Les communes de Ndiébene Gandiole et de Gandon
Total année 2014	15	
Total année 2013	14	
Variation %	7,14	

Source : Service régional des mines

La région s'est bonifiée d'un nouveau site de sable en 2014 à Fanaye cependant on note une difficulté pour la commune de Saint-Louis d'acquérir du sable faute d'espace.

XVI.1.2. Production des mines et carrières

Au cours de l'année 2014, la recette fiscale tirée dans ce domaine est estimée à 28 160 000 FCFA dont 87% de ce montant (soit 24 525 500 FCFA) vient de l'extraction d'une quantité de 151 616 m3 de substance minérale. Cette relative importance de l'exploitation minière renseigne sur l'urbanisation galopante de la région.

Tableau 16.49 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	Année 2013		Année 2014		Variation en %	
	Volume (en m³)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m³)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume	Valeur
Sable	42 734	4 273 400	57 977	5 797 700	35.57	35.57
Latérite	123 663	24 732 600	64 104	12 820 800	-48.16	-48.16
Banco	21 965	4 393 000	29 535	5 907 000	34.46	34.46
Total	188 362	33 399 000	151 616	24 525 500	-19.50	-26.57

Source : Service régional des mines

Le sable

Au cours de cette année, 57 977 m3 de sable ont été extraits soit 38,24% des substances minérales. La plus grande part de l'extraction est vendue à la CSS qui fait des achats mensuels réguliers nécessaires pour la réhabilitation des sols pour les cultures de canne à sucre. En 2014 le volume d'extraction de sable s'est accru de 35,57% par rapport à l'année précédente 2013.

La latérite

Son exploitation est très importante dans la région et dépasse de loin l'extraction de sable. La latérite se trouve principalement dans les communes de Bokhole, Richard-Toll et Ndiayène Pendao.

Au cours de cette année, une quantité importante de 64 104 m3 de latérite a été extraite dans la région, soit 42,30% de substances minérales extraites. Cette importante exploitation de la latérite s'explique entre autre par les importantes consommations de cette substance par la CSS qui à elle seule achète plus de 80% de la latérite extraite. Le volume de latérite extrait a pratiquement diminué de moitié soit une baisse de 48,16% par rapport à 2013.

Le banco

Le Banco est l'une des substances que l'on retrouve dans certaines localités de Saint-Louis. C'est un mélange de terre crue et de paille qui est utilisé comme matériau de construction. Avec seulement 19,5% de la quantité des substances minérales extraites, le banco est la substance la moins exploitée dans la région. L'extraction de banco a connu une hausse de 34,46% par rapport à 2013.

On constate une baisse au niveau régional de la production des mines de plus 19% en volume et plus de 26% en valeur en 2014. Ceci s'explique en partie par la phase finale des chantiers du MCA qui a beaucoup utilisé ses carrières au début de ses travaux.

XVI.2. ENERGIE

XVI.2.1. Énergie électrique

XVI.2.1.1. Les abonnés

L'électricité occupe une place prépondérante dans la politique de développement économique et social de la région. A cet effet, elle a un impact très important sur l'expansion de tous les secteurs qui l'utilisent exclusivement comme source d'énergie. La SENELEC est l'opérateur qui fournit de l'électricité dans la région, à partir du réseau national.

En effet, la région de Saint-Louis est connectée au réseau national depuis la mise en service du projet Basse Vallée avec un réseau d'une capacité 30 000 volt qui part de Sakal à Aéré Lao.

Tableau 16.50 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, de la région de Saint-Louis

Circonscriptions administratives	Année	BT (basse tension)	MT (Moyenne tension)	Total
Clientèle (Nobre de clients)	**2013**	56492	145	56637
	2014	59113	150	59263
	Variation %	3	5	5
Energie (MWh)	**2013**	70801	31791	102592
	2014	75963	36281	112244
	Variation %	7	14	9

Source : SENELEC Saint-Louis

L'électricité est la source d'énergie la plus développée, malgré l'existence de potentialités sur le solaire et l'éolienne qui sont quasi inexploitées. Entre 2013 et 2014, le nombre d'abonnés de la SENELEC est passé de 56 637 à 59 263, soit une hausse de 5% entre ces deux périodes. L'augmentation du nombre d'abonnés se répercute sur la consommation en électricité dans la région passant de 102 592 MWh en 2013 à 112 244 MWh en 2014 soit une hausse de 9%.

XVI.3. Les produits pétroliers

XVI.3.1. Le carburant

Les infrastructures de distribution du carburant dans la région sont principalement des stations-service qui sont implantées dans les différents départements, essentiellement au niveau des centres urbains un peu plus de 35.

Le carburant est utilisé dans plusieurs activités, notamment le transport (terrestre, aérien, maritime), la pêche, l'agriculture et l'industrie. La satisfaction de la demande ne souffre pas d'une entrave majeure. Le carburant est disponible à travers le territoire régional mais des ruptures de stocks peuvent être parfois notées dans les zones éloignées particulièrement celles du département de Podor. Grâce à la diversité des opérateurs, la qualité du service n'est pas à déplorer. Concernant le prix, il est jugé très élevé et très instable. Le carburant a un très grand impact sur le développement de l'économie de la région en général, plus particulièrement sur le développement des secteurs qui en font une source d'énergie (transport, agriculture, industrie, artisanat, hydraulique etc.).

XVI.3.2. Le gaz butane

A Saint-Louis, il existait une unité de remplissage des bouteilles de gaz qui n'est plus fonctionnelle. Sa production couvrait les besoins du marché régional et assurait le ravitaillement des régions limitrophes en gaz. Actuellement, les dépôts de gaz qui existent s'approvisionnent à Dakar.

L'importation du gaz dans la région est détenu par trois concessionnaires : Total gaz, Vito gaz et Touba gaz qui organisent la distribution du produit dans la région à partir de leurs dépôts. Total gaz dispose de 2 dépôts à Saint-Louis et d'un à Richard -Toll ; Vito gaz et Touba gaz détiennent respectivement 1 et 2 dépôts de gaz à Saint-Louis . La gamme de bouteilles disponible concerne les bouteilles de 2,7 kg, 6 Kg et 12 Kg, couramment utilisées par les ménages. Il existe des bouteilles de 32 Kg et 38 Kg dont la disponibilité est assujettie à une commande. Il ressort par ailleurs, une concentration des dépôts de gaz dans la ville de Saint-Louis.

La chaine de distribution dans la région est constituée par un réseau de demi-grossistes agrées par les concessionnaires et de petits commerçants. Pour être un

demi-grossiste agrée, il faut verser une caution dont le montant est équivalant à la valeur du quota attribué et avoir un lieu de stockage conforme à la règle.

La distribution du gaz et son accès ne posent pas de problèmes particuliers, sauf le prix qui n'est pas à la portée du grand nombre et sa variabilité. Il est à noter que le gaz est principalement consommé en milieu urbain.

Le prix du gaz est homologué par l'Etat. Donc les prix sont identiques sur l'ensemble du territoire régional. Des ruptures de stock surviennent de temps en temps liées au manque de production à Dakar.

Le gaz a un impact social très important au niveau des ménages dans la cuisson des aliments, surtout des ménages urbains. Etant un produit de substitution de l'énergie d'origine ligneuse, il contribue à la préservation des ressources forestières de la région et à réduire la vulnérabilité De l 'environnement sans compter les effets bénéfiques sur l'allègement des corvées de la femme ménagère.

Au plan des initiatives, l'Etat a adopté une Lettre de Politique de Développement du secteur de l'Energie visant, dans le domaine du gaz, à rendre le produit disponible dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et accessible à moindre coût. La stratégie a consisté à pérenniser les approvisionnements pour éviter des ruptures et des tensions et à subventionner les prix pour élargir l'accès.

XVI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.4.1. Atouts et potentialités

- Présence d'opérateurs divers : SENELEC, ASER, COMASEL, COSELEC.
- Existence d'un potentiel solaire et éolien important .
- Volonté politique de l'Etat à travers la lettre de politique sectorielle de l'énergie.
- Potentialités de développement des énergies renouvelables.

XVI.4.2. Contraintes

- Insuffisance et irrégularité dans la fourniture d'énergie.
- Infrastructures et équipement insuffisant et vétustes.
- Déficit de la couverture de la demande en énergie.
- Difficultés d'implantation et la rentabilisation des infrastructures électriques dans certaines zones.
- Manque de bois de chauffe.
- Difficulté d'accès au carburant, au gaz butane et au pétrole lampant.

XVI.4.3. Perspectives

- Augmentation de la capacité de production énergétique.
- Renforcement de la production des énergétiques renouvelables.
- Renforcement et réhabilitation des infrastructures énergétiques et équipements.
- Investissement dans l'énergie Renouvelable.
- Promotion d'autres sources d'énergie Réalisation de reboisements.
- Amélioration du pouvoir d'achat des ménages.
- Promotion du biogaz, du bio charbon, du solaire et de l'éolienne.
- Apparition de nouveaux sites de gaz dans la région.

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

INTRODUCTION

Le commerce est un secteur transversal qui est à la croisée des chemins de toutes les activités économiques. Il peut être appréhendé suivant trois secteurs à savoir primaire, secondaire et tertiaire.

Le secteur primaire participe pour plus de 20 % au produit local brut régional et emploie près du quart de la population active.

Le secteur secondaire est dynamique et porté principalement par les entreprises implantées dans la Région (CSS, SOCAS, GDS, etc.). A côté, prospèrent de petites unités qui s'activent dans le secteur agro-alimentaire.

Le secteur tertiaire se rapporte à tout ce qui est commerce de services (banques, assurances, commerce de biens et services…).

Il repose sur le commerce informel et le commerce formel ; le nombre de boutiques enregistrées dans la région est de 1 500, soit 95% des entreprises commerciales recensées. Il existe 15 marchés permanents et 21 marchés hebdomadaires. Les unités de commerce classées dans le formel concernent les grossistes et demi-grossistes, les pharmacies, les banques et assurances et les stations de services.

Le commerce occupe une place de choix dans la croissance économique de la région et est largement dominé par le secteur informel. Cependant, avec l'indisponibilité des données sur le commerce extérieur, relatif aux échanges entre la région de Saint-Louis et les autres régions ou pays voisins, nous nous analyserons exclusivement le commerce intérieur. Il s'agira dans ce chapitre de faire l'évaluation du commerce dans le département de Saint-Louis, celui de Dagana et de Podor.

XVII.1. COMMERCE

XVII.1.1. Les marchés

La région de Saint-Louis dispose de deux types de marchés à savoir les marchés permanents et les marchés hebdomadaires dans un endroit prédéfini dans le département de Dagana (08), suivi de Saint-Louis (04) et Podor (03). Les marchés hebdomadaires quant à eux, étaient plus nombreux dans le département de Podor (13), suivi de Dagana (06) et Saint-Louis (02).

Tableau 17.51 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Total 2013	Dagana	Podor	Saint-Louis	Total 2014
Marchés permanents	**15**	8	3	**4**	15
Marchés hebdomadaires	**21**	6	13	**2**	21

Source : Service régional du commerce

Concernant les marchés permanents, en 2014 le nombre de n'a pas évolué par rapport à 2013. De plus ce type de marché est plus nombreux.

XVII.1.2. Les commerçants

Dans la région de Saint-Louis, les activités résultant du commerce sont essentiellement les boutiques de détail, les grossistes et demi-grossistes, les boulangeries, les pharmacies et les stations-services. Ces domaines d'activités sont tous présent dans le département de Saint-Louis, celui de Dagana, de même que Podor mais avec des effectifs différents. Ainsi, d'après le tableau ci-dessous, Saint-Louis détient la plus grande part avec 1 240 boutiques de détail, soit un taux de 53 %, 39 grossistes et demi-grossistes, soit 54%, 75 % des boulangeries de la région, 41 pharmacies, soit 61% et 23 stations-services, soit 56 %.

Tableau 17.52 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Secteurs d'activités	TOTAL 2013	Saint-Louis		Dagana		Podor		Total 2014	Var %
Boutiques de détail	1331	1240	53%	616	27%	463	20%	2319	74,2
Grossistes - Demi-grossistes	54	39	54%	17	24%	16	22%	72	33,3
Boulangeries	57	41	75%	10	18%	4	7%	55	03,5
Pharmacies	45	30	61%	10	20%	8	16%	49	8,9
Stations-Services	38	23	56%	11	27%	7	17%	41	7,9
Quincailleries	70	46	58%	19	24%	15	19%	80	14,3
Total	1595	1419	54%	683	26%	513	20%	2616	64

Source : Service régional du commerce

Le département de Saint-Louis enregistre pour l'ensemble de ses secteurs d'activités un taux global de 54%. Il s'en suit le département de Dagana avec un taux de 26 % et celui de Podor avec 20%. En 2014, les effectifs ont augmenté par rapport à 2013 avec 2 616 contre 1 505, soit une hausse de 64%.

XVII.1.3. Le commerce des principales denrées consommées

XVII.1.3.1. Les stocks

En 2014, les prix des produits de consommation n'ont pas en moyenne connu d'évolution sauf pour le gaz qui a subi une légère baisse et l'oignon qui a connu une hausse durant l'année.

Tableau 17.53 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit

Produits		Janvier	Mars	Avril	Mai	Décembre
Riz	Non Parfumé	295	295	295	275	275
	Parfumé	450	450	450	450	450
	Local	250	250	275	275	250
Huile	Fût	982,5	985	912,5	912,5	912,5
	Bouteilles 5L	4750	4750	4750	4750	4750
	Sachet	300	300	300	300	300
Sucre	Morceaux	700	725	725	725	725
	Cristallisé	585	585	585	590	590
Lait	25kg	2 750/kg	2 800/kg	2 800/kg	2 800/kg	2 800/kg
	500g	1 400	1 500	1 500	1 500	1 500
	25g	85	100	100	100	100
Farine	500	450	450	450	450	450
Oignon	Importé	425	550	500	300	325
	Local		275	350	275	300
Pomme de terre	Importé	550	450	450	500	425
Tomate	2kg	2 475	2 475	2 475	2 475	2 475
	1kg	1050	1050	1050	1050	1050
	PM	150	150	150	150	150
Gaz	2,7kg	1 870	1 870	1 870	1 870	1 685
	06kg	3 975	3 975	3 975	3 975	3575
	09 kg	6000	6000	6000	6000	5 360
	12 lg	10000	10000	10000	10000	9540

Source : CSA

XVII.1.3.2. Les prix

En 2014, les prix moyens annuels des légumineuses, notamment l'arachide décortiquée et le niébé, ont diminué comparativement à 2013 tandis que le prix moyen annuel de la coque d'arachide a augmenté de 4 % passant de 275 FCFA le kilogramme en 2013 à 286 FCFA en 2014.

En outre le tableau ci-dessous nous renseigne sur l'évolution des prix de certains produits de base tels que le riz, le sucre, le lait, le ciment et le gaz butane de 6kg.
Il ressort du tableau que seul le prix du lait augmenté de 7,1 % en 2014 comparé en 2013.

Tableau 17.54 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, dans la région

Produits	Région		
	Année 2013	Année 2014	Variation %
Riz brisé parfumé / kg	450	450	0
Riz brisé non parfumé / kg	300	275	-8,3
Riz local / kg	300	300	0
Sucre en morceaux / kg	860	800	-7
Sucre Cristallisé / kg	585	585	0
Lait en Poudre / kg	2 800	3 000	7,1
Ciment / tonne	68 000	64 000	-5,9
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3 900	3 900	0

Source : enquête prix ANSD

Les denrées telles que le riz brisé parfumé, le riz local, le sucre cristallisé et le gaz butane de 6kg ont des prix stables durant les périodes 2013 et 2014.
Par contre on note des baisses relatives des prix du riz brisé non parfumé, du sucre en morceau et de la tonne du ciment durant l'année 2014.

XVII.2. ARTISANAT

Le secteur de l'artisanat composé des catégories production, service et art présente beaucoup d'opportunités et se caractérise par l'importance numérique des entreprises créées.

XVII.2.1. Les artisans inscrits à la chambre de métiers

Depuis 2010 les données de l'artisanat ne sont pas mises à jour. Cependant beaucoup d'artisans ne sont pas affiliés à la Chambre de métiers et donc, ne figurent pas dans leur répertoire. A cette même période, 1 516 entreprises ont été immatriculées à la Chambre de Métiers. Entre temps, ce nombre a augmenté. En effet, à ce jour, 2 567 personnes ont été recensées à la Chambre de Métiers de Saint-Louis dont 1 601 dans la section production, 467 dans la section service et 499 dans la section art.

Tableau 17.55 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Section production			
Localité	**Chefs d'entreprise**	**Compagnons**	**Totaux**
Saint-Louis	878	435	1 313
Dagana	78	25	103
Podor	121	64	185
Total Section production	1 077	524	1 601
Section service			
Localité	**Chefs d'entreprise**	**Compagnons**	**Totaux**
Saint-Louis	296	117	413
Dagana	14	8	22
Podor	27	5	32
Total Section service	337	130	467
Section art			
Localité	**Chefs d'entreprise**	**Compagnons**	**Totaux**
Saint-Louis	183	35	218
Dagana	40	43	83
Podor	138	60	198
Total Section art	361	138	499
TOTAL GENERAL	**1 775**	**792**	**2 567**

Source : Chambre des métiers de Saint-Louis

XVII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.3.1. Atouts et potentialités

1. du Commerce

Ces marchés constituent d'importants lieux d'échanges commerciaux et permettent de mobiliser les secteurs d'activités.

2. De l'Artisanat

Le secteur de l'artisanat composé des catégories production, service et art présente beaucoup d'opportunités et se caractérise par l'importance numérique des entreprises créées.

XVII.3.2. Contraintes

1. du Commerce

- Il y a la non maitrise de la réglementation par certains opérateurs et le défaut de formalisation d'un nombre important des acteurs du commerce qui est un facteur limitant pour l'accès à certains marchés (commerce du gros, demi-gros, détail, GIE de transformation de céréales et prestataires de services divers).
- Entre autres obstacles, figurent l'insuffisance et la vétusté des infrastructures marchandes et commerciales,
- la difficulté de conservation et de stockage des productions agricoles, les produits maraichers en particulier.
- De plus, le fait que les employeurs et les employés soient très peu liés par des contrats en l'occurrence ceux exerçant dans le secteur du commerce de biens et de services, pose problème.

2. De l'Artisanat

Le faible niveau de structuration, l'insuffisance et la faiblesse des marchés locaux entravent son développement.

XVII.3.3. Perspectives

1. du Commerce

- Il faut rendre le secteur du commerce moins informel (inscription au registre du commerce et au NINEA, respect des règles de facturation et tenue régulière de comptabilité ainsi que la contractualisation dans les prestations de service),
- augmenter le nombre d'unités modernes de vente des intrants agricoles, des aliments de bétail, des produits agricoles, d'origine animale et halieutique, etc.
- Il faut aussi construire des infrastructures de conservation de produits locaux en mettant en place des unités de production d'emballages de produits alimentaires conformes aux normes internationales et faciliter l'accès aux crédits pour la création d'unités modernes.
- En outre, il faut amener chaque commerçant grossiste et demi-grossiste, chaque propriétaire de quincaillerie à recruter un comptable parmi les jeunes formés, pour une tenue régulière de la comptabilité de l'unité institutionnelle. Il nécessite de développer et de mettre en œuvre l'intermédiation ; procéder à un « matching » entre l'offre et la demande, par la maîtrise et l'utilisation de l'information à l'aide des technologies de l'information et de la communication

2. Artisanat

Reconstruction du village artisanal ;

Informatisation du répertoire et mise en place d'une base de données dynamique sur l'artisanat régional ;

Organisation de la 5ème édition de la foire artisanale de Saint-Louis ;

Mise en œuvre continue du plan de formation de la Chambre de Métiers ;

Réactualisation du plan de développement stratégique ;

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication.

Chapitre XVIII : SPORTS

INTRODUCTION

Le secteur du sport occupe une place de choix dans les priorités du Gouvernement du Sénégal notamment en termes de mesures pédagogiques, de moyens institutionnels et financiers. Le sport est un vecteur de croissance économique qui semble contribuer pleinement à la création de richesse nationale et d'emplois. Ainsi, la pratique sportive constitue une source viable de revenus à partir de l'exploitation des talents cultivés. Par ailleurs, de par ses nombreux vertus, le sport contribue à améliorer la santé et le bien-être des populations, à structurer la vie en communauté, à mobiliser la nation autour d'un idéal commun.

Toutefois, la région de Saint-Louis joue un rôle stratégique dans le développement du sport à travers les différentes représentations dans les compétitions nationales et internationales dans les différentes disciplines. Cependant, nous pouvons mentionner les équipes de football, de basket, etc évoluant dans les championnats nationaux, l'organisation annuelle du tournoi international de judo à Saint-Louis, la participation de la Linguère de Saint-Louis aux championnats africains. Ainsi, dans ce chapitre, nous aborderons les différentes infrastructures sportives existant dans la région et les disciplines qui y sont pratiquées.

XVIII.1. SPORT

XVIII.1.1. Les disciplines sportives pratiquées

La région de Saint-Louis dispose de 18 disciplines sportives. Ainsi, avec la figure ci-dessous, nous pouvons avoir une vue d'ensemble sur le statut des clubs en terme de pourcentage. En effet, le football est la discipline qui détient le plus grand nombre de clubs avec un pourcentage de 40%. Il s'en suit le sport travailliste avec un taux de 10%, les Jeux de dames avec 7%, le Taekwondo avec 6%, et le Handball avec 5%. Les clubs des autres types de sports sont moins représentatifs. Cette situation montre que le Football est le sport qui a le plus d'envergure dans cette région et requiert le plus d'attention d'où son taux important de clubs.

Par ailleurs, les Associations Sportives et Culturelles (ASC) jouent un rôle prépondérant dans le développement du sport. Elles sont présentent dans tous les départements de la région de Saint-Louis et constituent des éléments fondamentaux pour la valorisation du sport dans son ensemble. Cependant, nous retrouvons le même nombre d'ASC dans les départements de Dagana et Podor avec un taux de 34%. Le département de Saint-Louis regroupe 32% des ASC, soit 2% de moins que ceux de Dagana et Podor.

Les clubs sportifs de Saint-Louis sont présents dans la totalité des compétitions sportives. Ainsi, une place de leader lui est attribuée surtout au niveau des discipline comme le basket, le football. Sur ces deux disciplines, la région compte des clubs qui jouent les grands rôles dans les championnats nationaux. On peut citer ainsi le Saint-Louis Basket Club (SLBC) et l'UGB pour le basket, la Linguère et le CSS pour le football.

XVIII.1.2. Les infrastructures sportives

Les infrastructures sportives sont des éléments fondamentaux pour le développement du sport. Ainsi, les données de l'année 2013 et 2014 n'ont pas suivi des évolutions, nous nous focaliserons sur celles de l'année passée pour faire notre analyse. En effet, en 2014, la région de Saint-Louis comptait 104 infrastructures sportives réparties dans les trois départements qu'elle regroupe. Depuis 2009, il n'y a pas vraiment eu une augmentation des infrastructures sportives dans cette région. Les aires de jeu sont plus représentatives et sont au nombre de 44 dont, 23 se trouvant dans le département de Saint-Louis, 11 à Dagana et 10 à Podor. Il s'en suit les salles (16), les terrains clôturés (15), les stades (14), les plateaux multifonctionnels (13). Les stadium sont faiblement représentés, ils sont au nombre de 2 et se trouvent uniquement dans le département de Podor.

Au vu du graphique sur la répartition départementale des infrastructures, il s'avère que plus de la moitié des infrastructures sportives est concentrée dans le département de Saint-Louis avec un taux de 55%. Le département de Dagana regroupe 31% des infrastructures et Podor en détient 14%.

Tableau 18.56 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative

Année	Département	Aires de jeu	Terrains Clôturés	Plateaux multifonctionnels	Salles	Stadium	Stade
2008	Saint-Louis	23	06	3	06	02	04
	Dagana	11	04	6	03	00	04
	Podor	3	04	4	02	00	03
	Total	37	14	13	11	02	11
2009	Saint-Louis	23	05	3	08	02	5
	Dagana	11	04	6	03	00	04
	Podor	10	04	4	04	00	03
	Total	44	13	13	15	02	12
2010	Saint-Louis	23	06	3	09	00	06
	Dagana	11	04	6	03	00	4
	Podor	10	05	4	04	02	04
	Total	44	15	13	16	02	14
2011	Saint-Louis	23	06	3	09	00	06
	Dagana	11	04	6	03	00	4
	Podor	10	05	4	04	02	04
	Total	44	15	13	16	02	14
2012	Saint-Louis	23	06	3	09	00	06
	Dagana	11	04	6	03	00	4
	Podor	10	05	4	04	02	04
	Total	44	15	13	16	02	14

Source : Service régional du commerce

XVIII.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.2.1. Atouts et potentialités

Pluralité et diversités des organisations sportives de jeune Contraintes

Présence et diversité d'anciens acteurs sportifs qualifiés

Présence soutenue dans les hautes compétitions nationales

XVIII.2.2. contraintes

Pour l'essentiel, les contraintes portent sur :

- Le problème d'étanchéité au niveau de la toiture du bâtiment abritant le Service départemental des Sports de Saint-Louis
- Les perturbations qui seront relevées dans le championnat basketball du fait de la fermeture du stadium Joseph GAYE de Saint-Louis

XVIII.2.3. Perspectives

Les ASC doivent être appuyées par des moyens matériels et financier en vue d'une amélioration de leurs activités et permettre à la région d'accéder au développement durable.

Chapitre XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

Au Sénégal, l'industrie touristique contribue fortement à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers la valorisation des ressources culturelles et naturelles, l'accès aux services sociaux de base et la création d'emplois. Le tourisme s'affirme ainsi comme un levier majeur de l'économie nationale à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme au Sénégal.

En effet, le Tourisme constitue le deuxième secteur pourvoyeur de devises, après la pêche et deuxième employeur après l'agriculture.

La région de Saint-Louis est l'une des plus grandes régions touristiques du Sénégal. Elle a un passé exceptionnel qui lui confère une renommée internationale. C'est une vieille ville construite par les français et est considérée comme la vitrine de la France en Afrique, ce qui lui donne un statut particulier. En plus de son patrimoine historique et architectural, elle bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel. Ce qui explique le fait qu'elle soit une destination touristique à part entière au Sénégal. Elle dispose d'un réseau de parcs et de réserve qui attirent l'attention des touristes de par leurs atouts naturels et la belle vue qu'il dégage. Le tourisme n'existe que dans la région de Saint-Louis, il n y as pas de site touristique dans les départements.

C'est pour cela, nous allons dans ce rapport, montrer l'évolution du tourisme, sa situation globale dans la région de Saint-Louis en mettant en évidence ses performances et ses différents indicateurs durant l'année 2014.

XIX.1. TOURISME

XIX.1.1. Situation des réceptifs

La région de Saint-Louis compte plus de 57 établissements d'hébergement touristiques représentant un total de 913 chambres et de 1 634 lits. Sur les 57 réceptifs identifiés, 23 sont des hôtels avec 1056 lits pour 613 chambres. Les auberges sont au nombre de 24 et comptabilisent 216 chambres sur 403 lits.

Tableau 19.57 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative

Réceptifs	Types	2013	2014	Variation %
Hôtel	Réceptifs	30	23	-23,33
	Chambres	606	613	1,16
	Lits	1007	1056	4,87
Auberge	Réceptifs	37	24	-35,14
	Chambres	293	216	-26,28
	Lits	643	403	-37,33
Campement touristique	Réceptifs	17	10	-41,18
	Chambres	141	84	-40,43
	Lits	353	75	-78,75
Total	Réceptifs	84	57	-32,14
	Chambres	1040	913	-12,21
	Lits	2003	1634	-18,42

Source: Service Régional du Tourisme

Enfin, viennent les campements qui sont au nombre de 10 totalisant 84 chambres sur 175 lits.

Entre 2013 et 2014, le nombre de lits a diminué passant de 2 003 à 1 634 soit 369 lits de moins. Ainsi on note une diminution pour le nombre de chambres qui passe de 1 040 en 2013 à 913 en 2014, soit 127 chambres de moins. Pour la situation des auberges, des hôtels et des campements, on note une grande diminution sur le nombre de réceptifs qui passe de 84 en 2013 à 57 en 2014. Il en est même pour le nombre de chambres et de lits. Cette diminution ne peut s'expliquer par une fermeture de 27 réceptifs en une année.

XIX.1.2. Les entrées de touristes

Les réceptifs répertoriés de la région de Saint-Louis ont accueilli, pour l'année 2014 45 865 arrivées, contre 30 017 en 2013 soit une augmentation de 52,79% des arrivées.

Cette hausse du nombre d'arrivées peut se justifier par l'élargissement du champ de collecte sur les hôtels et auberges. Toutefois, les campements qui ne fournissaient pas d'information statistiques dans les années précédentes. Ils ont été intégrés dans la base de données à partir de 2014. Cette hausse peut se justifier aussi par le

dynamisme du secteur dû à la présence des rallyes qui passent au moins une nuit à Saint-Louis et la fréquence de l'organisation des séminaires et des réunions dans les établissements d'hébergement touristiques.

XIX.1.3. L'occupation des réceptifs

La nuitée est définie comme le nombre de nuits passées par les hôtes dans un établissement d'hébergement touristique. Elle détermine l'activité hôtelière à travers le taux d'occupation. Ce taux est le rapport entre le nombre de chambres louées et le nombre de chambres disponibles.

Les nuitées enregistrées en 2014 sont de l'ordre de 62 690, contre 42 838 en 2013 soit une hausse de 46,34%. Par contre le nombre de lits a connu une forte baisse : 47,28 %.

Tableau 19.58 : Evolution de l'occupation des réceptifs

Réceptifs	Types	2013	2014	Variation %
Hôtel	Nb de lits	1007	1056	48,66
	Nuitées	36295	53118	46,35
	Taux d'occupation %	3	2	105
Auberge	Nb de lits	643	403	037,32
	Nuitées	6543	9572	46,29
	Taux d'occupation %	10	4	-81
Campement touristique	Nb de lits	353	175	050,42
	Nuitées	0	0	0
	Taux d'occupation %			
Total	Nb de lits	2003	1056	047,28
	Nuitées	42838	62690	46,34
	Taux d'occupation %	5	2	-102

Source: Service Régional du Tourisme

Il est dû à la décroissance à hauteur de 37,32% du nombre de lits dans les auberges et de 50,42% du nombre de lits dans les campements. Ce phénomène ne peut s'expliquer que par une fermeture massive des réceptifs.

La moyenne du Taux d'Occupation annuel des réceptifs touristiques répertoriés est de 23,80%. Cette moyenne est loin du seuil de rentabilité, si on considère qu'en tourisme, un hôtel est rentable lorsque son TO dépasse le seuil de 55% (en moyenne annuelle). Ce faible taux enregistré est dû en grande partie à la cherté de la destination, à l'effet du visa et à la psychose de la maladie Ébola qui a frappé les pays voisins du Sénégal. Pourtant, faudrait-il le souligner, les statistiques actuelles enregistrées montrent une grande fréquentation des nationaux au niveau des réceptifs avec l'organisation des séminaires, des conférences, etc. Cette nouvelle situation, pourrait renverser la tendance et permettre aux réceptifs de gagner de nouvelles parts de marché.

Ainsi les nuitées sont très importantes en septembre avec plus de 10 000 nuitées (Magal Des deux Rakkas) et pendant le mois d'aout qui est le 2ème mois où les nuitées dépassent 7 000 avec la fête du 15 août où on note une grande affluence des visiteurs pendant cette période vers la région de Saint-Louis. Cette situation peut contribuer à pallier au phénomène de la saisonnalité.

Le pic de la fréquentation qui est le mois de septembre, dû au « Magal des deux Rakkas ». Septembre est le mois où traditionnellement, le nombre de nuitées est le plus important de l'année à Saint-Louis. Ainsi, en 2014 quelques 10 014 nuitées ont été passées dans les réceptifs hôteliers durant le mois de septembre qui correspond à la période du « Magal des deux Rakkas » qui est une fête de la communauté Mouride.

Il est important pour les besoins du rapport de rappeler les activités majeures qui ont marqué l'année 2014 :

- La visite économique de son Excellence M. Macky SALL Président de la République du Sénégal ;
- La Journée Mondiale du Tourisme organisée à Saint-Louis ….

XIX.2. CULTURE ET LOISIRS

XIX.2.1. Infrastructures culturelles

La région de Saint-Louis, constituée d'anciens royaumes (Walo, Fouta) bénéficie d'un riche patrimoine culturel. Cela témoigne d'un passé lointain, riche et glorieux. Malgré le contraste entre l'insuffisance d'infrastructures de promotion culturelle et son patrimoine culturel riche et varié, la région reste un lieu d'expression d'évènements culturels de portée nationale et internationale. Par la musique, la production artistique et littéraire, le tourisme religieux entre autres, Saint-Louis s'est bien illustrée.

XIX.2.2. Patrimoine culturel

Le patrimoine culturel se définit comme l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique certaine, et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.), soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc.). Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre intact ou augmenté aux générations futures, ainsi qu'à la nécessité de constituer un patrimoine pour demain. On dépasse donc largement la simple propriété personnelle (droit d'user « et d'abuser » selon le droit romain). Il relève du bien public et du bien commun.

XIX.2.3. Patrimoine matériel

Le patrimoine culturel matériel de la région de Saint-Louis est assez bien doté en quantité et en diversité, lié aux vestiges et sites historiques et à la nature. Ce patrimoine, dont l'inventaire est loin d'être exhaustif, est disséminé à travers le territoire régional, mais avec une certaine concentration dans la ville de Saint-Louis.
Malheureusement ce patrimoine ne fait pas l'objet d'une promotion conséquente et suscite peu d'intérêt auprès des populations locales, voire de la population sénégalaise.

Les éléments considérés aujourd'hui comme patrimoine matériel de la région de Saint-Louis sont :

- Le centre des Impôts, au quartier Sud de Saint-Louis ;
- Le palais de justice, au quartier Nord de Saint-Louis ;
- La gouvernance de Saint-Louis ;
- Le pont Faidherbe ;
- L'ile de Saint-Louis classée patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en décembre 2000 ;
- Le parc National des oiseaux de Djoudj, classé en 1981patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Le musée de l'aéropostal installé dans les locaux du Syndicat d'Initiatives à Saint-Louis ;
- La Folie du Baron Roger à Richard Toll ;
- Le Fort Faidherbe de Podor construit en 1854 ;
- Les mosquées omariennes de Donaye, Mboyo, Guédé, Diama Alwaly et Alwar dans le département de Podor construites en banco ;
- La station de pompage d'eaux de Mbakhana avec d'anciennes machines à vapeur ;
- Les lieux de mémoire comme Nder et Dialawaly.

XIX.2.4. Patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.

Il est constitué par un ensemble de valeurs spirituelles et morales, des pratiques sociales, des modes et arts de vie, des chants, des danses et coutumes. Le patrimoine immatériel de la région de Saint-Louis est très riche compte tenu de sa diversité ethnique et l'influence du métissage et du brassage historique des peuples. Le « fanal », les signares, les régates et le « simb » en sont les manifestations.

XIX.3. Activités culturelles

Le tableau ci-dessous nous indique que la région de Saint-Louis est dotée d'un potentiel culturel de grande envergure. En effet de janvier à décembre plusieurs activités culturelles ont été mené dans la région. Les plus fréquentes sont le magal des deux rakas qui se tiennent tous les 5 septembre, le festival international de jazz entre autres activités dont les détails sont inscrits dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19.59 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2014

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
17 janvier 2014	la première session du comité de suivi technique du Programme de Développement Touristique(PDT	l'hôtel de ville	
Du 20 janvier au 30 janvier	atelier de formation sur les métiers de la scène, de la danse et de la création chorégraphique	Centre Culturel Régional Abdel Kader FALL	ce stage animé par jean Marie Assele a regroupé une vingtaine de jeunes issus de différentes compagnies de danse.
28 Février 2014	une réunion présidée par le Directeur national de la cinématographie	Centre Culturel Régional Abdel Kader FALL	informer et de sensibiliser les acteurs de l'audiovisuel sur le Fonds de promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FOPICA)
05 Mars 2014	Atelier organisé par le centre Abdel kader fall en partenariat avec les associations Guiss Guiss Adouna et Vijamix	Centre Culturel Régional Abdel Kader FALL	La mise en place un comité de pilotage chargé du suivi du projet visant par l'audiovisuel à sauvegarder et valoriser le patrimoine le long de la vallée du fleuve Sénégal.
15 Mars 2014	lancement du nouvel album « Nafooré » de l'artiste Pul Art Bi.	Racing club	
22 Mars 2014	la célébration du « Printemps des poètes »	à bord du bateau BouElMogdad.	
15 Avril 2014	séance de travail entre le Directeur de la cinématographie et le Directeur de l'UFR des Civilisations, Religions, Arts et Communication (CRAC) de l'Université Gaston Berger	Ugb	dans le cadre d'un accord de coopération visant à soutenir le Master 2 Pro Réalisation Documentaire et Création.
13 Mai 2014	réunion du comité de sélection des 10 produits et expressions culturels de la Région de Saint-Louis .	préfecture de SaintLouis	A cette occasion, le projet d'inventaire des musiques traditionnelles a été également partagé avec toutes les parties prenantes.
19 Mai 2014	la cérémonie de lancement de la 22ème édition du Festival International de Jazz de Saint-Louis .	l'hôtel de la poste	

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
20 Aout 2014	réunion de suivi pour le traitement des données collectées dans le cadre du projet d'Inventaire des Musiques Traditionnelles dans la région de Saint-Louis .	le Centre Culturel Régional Abdel Kader FALL	
Les 03 et 04 Septembre 2014	un atelier résidentiel sur « **Culture et Tourisme** » organisé par l'Association des Diffuseurs Artistiques et Festivals du Sénégal (**ADAFEST**) en partenariat avec l'UNESCO	Toubacouta	A cette occasion, le Directeur du Centre Culturel a présenté une communication sur le thème « les enjeux des infrastructures culturelles dans le développement du secteur touristique au Sénégal » : tourisme national, africain et international.
06 au 11 octobre 2014	atelier chantier0école régionaux sur la gestion des constructions et des réhabilitations dans les villes du patrimoine mondial.	Grand Bassam en République de Côte d'Ivoire	
04 au 06 Décembre 2014	**la 4ième édition de la Fête Internationale du Livre**		
24 au 30 Décembre 2014	de la 16ième édition du Fanal de Saint-Louis initié par Madame Marie Madeleine DIALLO, Présidente de l'Association Jalloré Production.	Saint-Louis	

Source : centre culturelle régional Saint-Louis

XIX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX.4.1. Atouts et potentialités

1. En matière de tourisme

- Situation géographique et conditions climatiques favorables
- Existence de diverses formes de tourisme (balnéaire, de vision, de découverte, culturel) et d'infrastructures d'accueilles
- Existence de zones d'intérêt cynégétique pour la chasse
- Existence d'un patrimoine naturelle, historique, architectural et culturel riche et varié
- Existence d'un aéroport international

2. En matière de culture

- Existence d'un patrimoine matériel et immatériel riche et varié
- Existence d'un agenda culturel Régional et d'un répertoire des sites et monuments historiques
- Classement en patrimoine mondial de l'Unesco de l'île de Saint-Louis

XIX.4.2. Contraintes

1. En matière de tourisme

- Absence de liaison aérienne régulière et insuffisance de la promotion de la destination Renforcement des moyens de promotion Instauration des liaisons aériennes plus régulières
- Insuffisance de qualification professionnelle pour une partie du personnel touristique
- Harcèlement des touristes par les faux guides et les vendeurs à la sauvette
- Insuffisance d'infrastructures hôtelières de haut standing
- Difficulté de conservation du patrimoine bâti, notamment du patrimoine colonial
- Concurrence déloyale qui s'opère dans le secteur
- Insuffisance des aménagements des circuits éco touristiques et détérioration des pistes d'accès

2. En matière de culture

- Le centre culturel régional a connu plusieurs déménagements. Il est actuellement logé encore à titre provisoire à l'ex préfecture ou on cohabite non sans difficulté avec le service régional de l'inspection du travail. Le centre est excentré et le bâtiment exigu complètement inadapté aux activités culturelles.
- Le Centre souffre d'un manque notoire d'équipement (matériel son, lumière, vidéo et rétro projecteur, podium mobile, matériel d'orchestre, appareil photo, caméra numérique .....)

- En dehors du Conseil Régional, le Centre Culturel ne bénéficie pratiquement pas de l'appui des collectivités locales particulièrement des Mairies.
- Le manque de personnel d'appoint (secrétaire)
- L'inexistence d'un budget d'animation
- Le manque de véhicule de service est un handicap majeur eu égard à l'étendue du champ culturel à couvrir au niveau de la région.

XIX.4.3. Perspectives

1. En matière de tourisme

Les grands projets de développement touristique de la Région sont :

- Le Projet de développement du tourisme communautaire à Gandon avec trois actions relatives à l'appui organisationnel à savoir :
- Appui à la ferme de Ngui Ngélakh à RAO pour accroitre la production laitière en vue d'augmenter la fabrication du fromage de chêvre ;
- Appui aux coiffeuses de « toubbé » pour la valorisation de leurs produits confectionnés ;

  Des efforts promotionnels et de réhabilitation doivent être faits par l'ensemble des hôteliers pour relever le niveau de qualité de leur prestation respectif et se lancer sur le marché du tourisme d'affaire.

2. En matière de culture

Quant à la culture, il est prévu :

- Célébration journée Mondiale de la Poésie (21 mars)
- Célébration de la journée mondiale du conte
- Célébration de la journée mondiale du théâtre (27 mars)
- Célébration de la journée Mondiale du Livre à Podor (23 avril)
- Célébration de la journée mondiale de la danse à Saint-Louis (29 avril)
- Célébration de la journée mondiale du Jazz (30 avril)
- Organisation de la fête de la musique (21 juin)
- Organisation de la VI édition du Camp de vacances dénommée « culture ensoleillée » (août)

Mise en œuvre du plan d'action sur 05 ans pour la gestion et la conservation de l'île Saint-Louis.

Chapitre XX : POSTE ET SFD

XX.1. POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT

XX.1.1. Couverture

En 2014, La région compte 20 bureaux de postes répartis sur les trois départements. Les bureaux de poste sont situés sur la nationale 2 et dans la zone de la vallée : c'est dire que la zone du Diery est dépourvue de bureau de poste.

Sur les 5 800 boites postales installées en 2014, 607 boites ont été attribuées. Et en termes de variation on note des baisses relatives de 12,4 % et de 35,4 % des boites installées et attribuées par rapport à l'année précédente.

Tableau 20.60 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Région	**Année 2013**	20	6620	940
	Année 2014	20	5800	607
	Variation en %	0	-12,4	-35,4

Source : Direction régionale de la Poste de Saint-Louis

XX.1.2. Mandats émis

Les services postaux de la région ont émis des mandats d'un montant de 10 688 309 617 FCFA durant l'année 2014.

Les principaux mandats sont émis via : la **Poste One** (20,1 % des envois), le **Compte Courant Postal** (67,6 % des envois) et **WESTERN UNION** (8,4 % des envois).

Tableau 20.61 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	En FCFA	%
Poste-One[1]	2 147 504 749	20,1
Versement sur compte CCP[2]	7 228 057 939	67,6
CNE[3]	393 728 195	3,7
WESTERN UNION	894 082 139	8,4
MONEY EXPRESS	14 097 439	0,1
JONI JONI	7 460 000	0,1
IFS/IMO	3 379 156	0,0
Total	10 688 309 617	100

Source : Direction régionale de la Poste de Saint-Louis

Poste-One = Système postal de transfert d'argent
[1] CCP = Compte Courant Postal
[1] CNE = Caisse Nationale d'Epargne

XX.1.3. Mandats payés

Le montant global des mandats payés durant l'année 2014 au niveau des services postaux de la région s'élève à 27 072 762 446 FCFA.

Les plus fortes proportions des mandats payés sont ceux en provenance de **MONEY EXPRESS** (38,7 % du total), de **WESTERN UNION** (17,8 % du total) et de **Versements sur compte CCP** (19,9 % du total).

Tableau 20.3: Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent

Structures de transfert d'argent	Montant En FCFA	Pourcentage (%)
Poste-One	2 675 303 940	9,9
Versement sur compte CCP	5 376 721 994	19,9
CNE	467 561 773	1,7
WESTERN UNION	4 828 475 080	17,8
MONEY EXPRESS	10 469 143 369	38,7
JONI JONI	60 150 813	0,2
RIA	1 648 401 407	6,1
CMT	1 033 690 096	3,8
BRED	34 074 397	0,1
IFS/IMO	100 444 368	0,4
CASHminute + TRANSFAST……	378 795 209	1,4
Total	**27 072 762 446**	**100**

Source : Direction régionale de la Poste de Saint-Louis

XX.1.4. Trafic postal

Le trafic postal est relativement important dans la région de Saint-Louis. Il est composé de dépêches expédiées et reçues, de lettres recommandées de paquets d'objets chargés, de colis postaux et d'E.M.S.

En 2014, le trafic postal est dominé par les lettres recommandées suivi des services E.M.S et les paquets recommandés.

Le trafic postal est plus dense dans le département de Saint-Louis dans plusieurs rubriques comme en atteste le tableau suivant.

Tableau 20.4 : Le trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Département Dagana	Département Podor	Département Saint-Louis	Région
Dépêches Expédiées	151	151	450	752
Dépêches Reçues	151	151	450	752
Lettres Recommandées Expédiées	2324	4621	6681	13 625
Lettres Recommandées Reçues	1027	2644	1546	19 133
Paquet Recommandé Expédié	152	157	572	881
Paquet Recommandé Reçus	93	109	1083	1265
V.D. Expédiées	140	503	343	986
V.D. Reçues	37	585	294	913
E.M.S. Expédiés	596	603	2535	3734
E.M.S. Reçus	737	496	2797	4030

Source : Direction régionale de la Poste de Saint-Louis

XX.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

Les systèmes financiers décentralisés (SFD) sont des structures agréées par l'autorité de tutelle, autorisées à exercer des activités d'épargne, de crédit, et d'opérations d'engagement par signature sur le territoire national et dotée d'une personnalité juridique.

XX.2.1. Couverture en SFD dans la région de Saint-Louis

Le nombre d'institution financière décentralisée n'a pas évolué durant les années 2013 et 2014, elles sont au nombre de 30.

Tableau 20.5. Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative

Nature SFD	Année 2013	Année 2014
Faitière	0	0
SFD affiliés	9	9
IMCEC isolées	20	20
Sociétés commerciales	1	1
Total	30	30

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD

Elles sont réparties selon leur nature comme suit, 20 IMCEC isolées, 9 SFD affiliés et une (01) Société commerciale.

- **Le sociétariat dans les SFD**

On note un accroissement de 38,9 % de l'effectif total du sociétariat entre 2013 et 2014, mais aussi une hausse de tous genres avec notamment une hausse significative chez les personnes morales de 89,9 %.

Tableau 20.6 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative

Sociétariat	Année 2013	Année 2014	Variation %
Hommes	41 443	50 694	22,30
Femmes	41 470	62 061	49,6
Personnes morales	4 738	9000	89,9
Total	**87 651**	**121 754**	**38,9**

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD

XX.2.2. L'épargne et les crédits

Le nombre d'épargnants s'établit à 82 307 en 2014 contre 70 419 en 2013, soit une hausse de 16,8 %. La répartition par rapport au sociétariat révèle une prédominance des femmes (54,4 %), suivit des hommes (39,8 %), et finalement des personnes morales (5,8%). L'augmentation du nombre d'épargnant est imputable à celui de l'effectif des femmes qui a évolué de 37,8 % par rapport à l'année 2013.

En 2014, le nombre de crédit en cours s'élève à 117 693 contre 30 269 en 2013, soit un accroissement de 288,8 %. Par rapport aux sociétaires, les hommes représentent 76,3 %, les femmes 19,07 % et les personnes morales 4,63 %.

Tableau 20.7 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe / Nature sociétaire	Année 2013	Année 2014	Variation %
Nombre d'épargnants	Hommes	32 816	32 751	-0,2
	Femmes	32 473	44 761	37,8
	Personnes morales	5 130	4 795	-6,5
Nombre de crédits en cours	Hommes	10 501	89 863	755,8
	Femmes	18 795	22 446	19,4
	Personnes morales	973	5 384	453,3
Nombre de crédits accordés	Hommes	9 002	9 948	10,5
	Femmes	26 615	32 543	22,2
	Personnes morales	1 221	997	-18,3

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD

Quant au nombre de crédits accordés, il se chiffre à 43 488 en 2014 contre 36 838 en 2013, soit une hausse de 18 %. 22,8 % des crédits sont accordés aux hommes, 74,8 % aux femmes et 2,4 % pour les personnes morales.

Le montant de l'épargne collectée en 2014 s'établit à 9 334 407 914 FCFA contre 7 802 115 308 FCFA en 2013, soit un accroissement de 19,6 %. La répartition par rapport aux sociétaires révèle que les hommes occupent la plus grande part 63,7 %, suivi des femmes 25,1 % et seulement 11,2 % pour les personnes morales.

Tableau 20.8 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

		Montant en FCFA		
Désignation	**Sexe / Nature sociétaire**	**Année 2013**	**Année 2014**	**Variation en %**
Epargne collectée	**Hommes**	4 766 275 412	5 945 655 190	24,7
	Femmes	1 880 156 146	2 344 715 188	24,7
	Personnes morales	1 155 683 750	1 044 037 536	-9,7
Encours de crédit	**Hommes**	7 214 693 486	9 219 578 484	27,8
	Femmes	2 333 245 004	2 877 035 678	23,3
	Personnes morales	1 500 145 283	2 277 714 434	51,8
Montant des crédits accordés	**Hommes**	9 189 021 805	12 601 861 318	37,1
	Femmes	3 241 585 271	3 781 864 198	16,7
	Personnes morales	1 424 215 906	2 230 730 868	56,6

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD

Quant à l'encours de crédit, il se chiffre à 14 374 328 596 FCFA en 2014 contre 11 048 083 773 FCFA en 2013, soit une hausse de 30,1 %. Par rapport aux sociétaires, les hommes totalisent 64,1 % du montant de l'encours de crédit, les femmes 20 % et Les personnes morales 15,8 %.

Concernant le montant des crédits accordés, il est passé de 13 854 822 982 FCFA en 2013 à 18 614 456 384 FCFA en 2014, soit une hausse de 34,4 %. Par rapport aux sociétaires, les hommes détiennent la plus grande part avec 67,7 % du montant des crédits accordés, suivi des femmes avec 20,3 % et enfin les personnes morales avec 15,8 %.

L'encours d'épargne a augmenté de 32,1% en passant de 7 268 946 149 FCFA en 2013 à 9 334 407 915 FCFA en 2013. Cette variation est en liaison avec les hausses des dépôts à termes de 39,8 %, des Dépôts à vue de 32,1 % et des « autres dépôts » de 21,5 %.

Tableau 20.9 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA)

Désignation	Région		
	2013	2014	Variation %
Encours d'épargne (en million de FCFA)			
Dépôts à vue	2 878 670 567	3 803 510 763	32,1
Dépôts à terme	1 072 488 416	1 499 047 415	39,8
Autres dépôts	3 317 787 166	4 031 849 737	21,5
Encours de crédits (en million de FCFA)			
Court terme	3 935 026 072	6 852 596 827	74,0
Moyen terme	4 141 308 840	3 960 874 624	-4,3
Long terme	2 159 176 607	2 803 026 652	29,0
Crédits en souffrance	812 572 254	757 830 494	-6,7

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD

Quant à l'encours de crédits des SFD, il s'élève à 14 374 328 597 FCFA en 2014 contre 11 048 083 773 FCFA en 2013, soit une hausse de 30,1 %. Cette hausse est imputable aux fortes augmentations de l'encours de crédits de court terme de 74 % et de long terme de 29 %.

XX.2.3. L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés

Selon l'objet, la production des crédits accordés s'élève à 18 614 456 386 FCFA en 2014 contre 13 854 822 983 FCFA en 2013, soit un accroissement de 34,4 % en valeur relative. Les crédits de trésorerie et les crédits d'équipement sont les plus accordés avec des proportions respectives de 86,6 % et 7,7 % du montant global. En terme de variation seul les crédits immobiliers et ceux de la trésorerie sont en augmentation, soit respectivement 449,2 % et 66,1 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 20.10 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Indicateurs	Année 2013	Année 2014	Variation en %
Objet des crédits accordés			
Crédits immobiliers	20 591 393	113 078 568	449,2
Crédits d'équipement	2 807 337 833	1 441 467 557	-48,7
Crédits à la consommation	513 831 296	168 301 065	-67,2
Crédits de trésorerie	9 710 672 011	16 128 794 458	66,1
Autres	802 390 450	762 814 738	-4,9
Secteur d'activités bénéficiaires des crédits accordés			
Agriculture, sylviculture et pêche	3 925 950 560	1 457 213 605	-62,9
Industries extractives	123 813	1 385 425	1019
Industries manufacturées	428 885 196	533 127 372	24,3
Bâtiment et travaux publics	839 864 311	422 306 757	-49,7
Commerce, restaurants, hôtels	6 208 853 078	13 868 929 613	123,4
Électricité, gaz, eau	650 041 766	908 778	-99,9
Transports, entrepôts et communications	559 210 013	474 932 924	-15,1
Assurances, services aux entreprises	7 773 583	803 089 002	10231
Immobilier	9 434 450	139 379 346	1377,3
Services divers	1 224 686 213	913 183 564	-25,4

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des SF

Par rapport au secteur d'activités, le montant de la production de crédits s'élève à 18 614 456 386 en 2014 contre 13 854 822 983 en 2012, soit une hausse de 34,4 %. Nous pouvons noter une prédominance du commerce, des restaurants et hôtels bénéficiant au total 74,5 % des crédits accordés. , suivi des services divers avec 4,9 % des crédits.

CONCLUSION GENERALE

L'année 2014 constitue une année charnière dans la mise en œuvre des projets et programmes de l'état du Sénégal particulièrement la réalisation du programme nationale d'autosuffisance en riz (PNAR) pour 2017. C'est pourquoi, la région, qui constitue un maillon important dans la mise en œuvre des politiques publiques nationales, a dégagé des perspectives aussi bien sur le plan économique que sur le plan social.

Sur le plan économique nous avons :

- la mise en œuvre des projets PRACAS, PDIDAS, PRODES et PNAR
- le renforcement de la production céréalière et maraichère
- la mise en place des fermes « Nantangué » avec l'ANIDA
- la mise en œuvre du projet d'Appui au Pastoralisme
- le développement de l'aquaculture à travers la fabrication d'aliment, la création d'emplois, la production de poissons
- la mise en œuvre du Projet de Redynamisation du tourisme Culturel ou de découverte à Saint-Louis et à Gorée
- la réhabilitation de la RN2 entre Ndioum et Matam
- la mise en œuvre du PUDC

Sur le plan social il s'agit de :

- la reconstruction du village artisanale de Saint-Louis
- la poursuite de la mise en œuvre du PAQEEB
- la mise en œuvre du programme AICHA phase 2
- la mise en place des plateformes d'investissement
- la tenue des conférences départementales et régionale le renforcement des capacités et l'accompagnement des acteurs de développement
- la réhabilitation des infrastructures sportives

- la mise en œuvre du Mécanisme Communautaire Décentralisé de Développement de l'Assainissement Rural la mise en œuvre du PREFELAG
- la réhabilitation du lycée technique André Peytavin
- la mise en œuvre du programme de développement touristique

ANNEXES

Annexe 1 : Population par collectivité locale de la région de Saint-Louis en 2014

NOM LOCALITE	2014		
	Homme	Femme	Ensemble
REGION SAINT-LOUIS	**465252**	**467624**	**932876**
URBAIN	215564	207324	422887
RURAL	249688	260301	509989
DEPARTEMENT DAGANA	**128056**	**120003**	**248059**
COM. DAGANA	11426	10896	22323
COM. RICHARD0TOLL	31931	27471	59402
COM. ROSSO0SENEGAL	8614	7674	16288
COM. ROSS0BETHIO	6299	5594	11893
COM. GAE	3641	3695	7336
COM. NDOMBO SANDJIRY	2420	2260	4679
ARRONDISSEMENT MBANE	**23500**	**23143**	**46643**
CR. MBANE	14845	14550	29394
CR. BOKHOL	8655	8593	17249
ARRONDISSEMENT NDIAYE	**40225**	**39271**	**79496**
CR. DIAMA	17918	17827	35745
CR. NGNITH	10939	10649	21589
CR. RONKH	11368	10794	22162
DEPARTEMENT PODOR	**185741**	**194772**	**380514**
COM. PODOR	6061	5853	11914
COM. NDIOUM	7562	7156	14719
COM. GOLLERE	3362	3178	6541
COM. NDIANDANE	2630	2337	4966
COM. BODE LAO	1189	1342	2531
COM. DEMETTE	1557	1565	3122
COM. GALOYA TOUCOULEUR	2837	2591	5428
COM. GUEDE CHANTIER	2845	2903	5747
COM. MBOUMBA	2585	2440	5025
COM. AERE LAO	4803	4918	9721
COM. PETE	2090	2232	4322
COM. WALALDE	1601	1708	3309
ARRONDISSEMNT CAS0CAS	**39691**	**41961**	**81652**
CR. MEDINA NDIATHBE	16833	17285	34118
CR. DOUNGA0LAO	14228	15531	29758
CR. MERY	8631	9144	17775
ARRONDISSEMENT SALDE	**24229**	**25936**	**50165**
CR. BOKE DIALLOUBE	12058	12740	24797
CR. MBOLO BIRANE	12171	13197	25368
ARRONDISSEMENT THILLE BOUBACAR	**32163**	**33471**	**65634**
CR. FANAYE	16761	17373	34134
CR. NDIAYENE PENDAO	15402	16098	31500
ARRONDISSEMENT GAMADJI SARE	**50536**	**55183**	**105718**
CR. DODEL	18920	20622	39543
CR. GAMADJI SARE	9774	11150	20924
CR. GUEDE VILLAGE	21842	23410	45252
DEPARTEMENT SAINT-LOUIS	**151454**	**152850**	**304303**
COM. SAINT-LOUIS	108146	107129	215275
COM. M'PAL	3962	4384	8346
ARRONDISSEMENT RAO	**39345**	**41337**	**80682**
CR. GANDON	21442	20395	41836
CR. FASS NGOM	8228	8878	17106
CR. N'DIEBENE GANDIOLE	9675	12064	21740

Source : projections ANSD

Annexe 2 : Répartition par Age Région de Saint-Louis en 2014

Age	Masculin	Féminin	Total
0-04	70493	67341	137833
5-09	74125	68650	142775
10-14	62290	57030	119320
15-19	51241	50525	101766
20-24	42509	42565	85074
25-29	32711	36055	68766
30-34	26849	29288	56137
35-39	21576	23929	45505
40-44	18357	21141	39498
45-49	14579	16668	31247
50-54	14386	15700	30086
55-59	10706	10963	21669
60-64	9255	9690	18945
64-69	5337	5623	10960
70-74	4360	5172	9532
75-79	2909	3033	5941
80-84	2008	2506	4514
85-89	1021	980	2001
90-94	347	499	846
95 et plus	195	265	460
TOTAL	465252	467624	932876

Source : projections ANSD

Annexe 3 : Répartition de la population active par département, par milieu de résidence en 2013

	MILIEU DE RESIDENCE								
	Urbain			Rural			Total		
	pop active	pop inactive	Total	pop active	pop inactive	Total	pop active	pop inactive	Total
Age	DEPARTEMENT DE DAGANA								
[15-19]	2296	10844	13141	3841	8673	12514	6137	19517	25654
[20-24]	4005	7284	11289	4955	5537	10493	8961	12821	21782
[25-29]	5099	4403	9502	5031	4158	9189	10130	8561	18691
[30-34]	4740	3118	7859	4533	3001	7534	9274	6119	15393
[35-39]	3948	2294	6242	3671	2358	6029	7620	4651	12271
[40-44]	3197	1970	5167	3200	2160	5360	6397	4130	10527
[44-49]	2550	1701	4250	2527	1575	4102	5077	3275	8352
[50-54]	2420	1724	4143	2257	1649	3906	4676	3373	8049
[55-59]	1452	1743	3196	1535	1159	2693	2987	2902	5889
[60-64]	767	1568	2336	1083	1185	2268	1850	2753	4604
[65-69]	338	908	1246	542	761	1303	880	1669	2549
[70,+[	338	1816	2154	590	2044	2635	928	3860	4788
Total	**31152**	**39372**	**70524**	**33766**	**34259**	**68025**	**64918**	**73632**	**138550**
	DEPARTEMENT DE PODOR								
[15-19]	1119	7710	8829	8850	21387	30237	9969	29097	39066
[20-24]	1765	4747	6512	9737	13467	23205	11503	18214	29717
[25-29]	2206	2798	5004	9254	9261	18515	11460	12059	23519
[30-34]	2226	2063	4289	8529	7027	15556	10754	9090	19844
[35-39]	1778	1664	3443	7007	5536	12543	8785	7201	15986
[40-44]	1536	1359	2895	6458	5268	11726	7994	6627	14622
[45-49]	1263	1270	2533	4876	3713	8590	6140	4984	11123
[50-54]	1143	1035	2177	4618	3894	8512	5760	4929	10689
[55-59]	785	776	1561	3199	2827	6026	3984	3603	7587
[60-64]	525	863	1389	2625	3296	5921	3150	4159	7309
[65-69]	291	642	932	1303	2224	3527	1594	2866	4459
[70, + [	347	1718	2065	1540	6829	8369	1887	8547	10434
Total	**14984**	**26646**	**41630**	**67996**	**84730**	**152726**	**82980**	**111377**	**194356**
	DEPARTEMENT DE SAINT-LOUIS								
[15-19]	5259	17346	22605	2002	6022	8024	7261	23367	30629
[20-24]	8332	13130	21462	2515	3839	6353	10846	16969	27815
[25-29]	9578	8246	17824	2906	2701	5607	12484	10947	23431
[30-34]	8762	5620	14382	2523	2079	4602	11285	7699	18984
[35-39]	7547	4415	11962	2282	1527	3809	9829	5942	15771
[40-44]	6290	3588	9878	2006	1246	3252	8296	4834	13130
[44-49]	5231	3131	8362	1591	898	2489	6823	4029	10852

	MILIEU DE RESIDENCE								
	Urbain			Rural			Total		
	pop active	pop inactive	Total	pop active	pop inactive	Total	pop active	pop inactive	Total
Age	DEPARTEMENT DE DAGANA								
[50-54]	4676	3282	7957	1564	970	2535	6240	4252	10492
[55-59]	3169	2751	5920	987	710	1698	4156	3461	7617
[60-64]	1659	3307	4966	726	838	1564	2385	4145	6530
[65-69]	685	2109	2794	296	572	867	981	2680	3661
[70,+[	723	4758	5481	384	1598	1982	1107	6356	7463
Total	**61912**	**71682**	**133593**	**19783**	**22999**	**42782**	**81694**	**94681**	**176375**
	REGION DE SAINT-LOUIS								
[15-19]	8675	35900	44575	14693	36081	50774	23367	71982	95349
[20-24]	14103	25161	39264	17207	22844	40051	31310	48005	79314
[25-29]	16883	15447	32330	17191	16120	33311	34074	31567	65641
[30-34]	15728	10802	26529	15585	12106	27692	31313	22908	54221
[35-39]	13274	8373	21647	12960	9421	22381	26234	17794	44029
[40-44]	11023	6917	17940	11664	8674	20338	22687	15591	38279
[44-49]	9044	6102	15146	8995	6186	15181	18039	12288	30327
[50-54]	8238	6040	14278	8438	6514	14953	16677	12554	29231
[55-59]	5406	5270	10676	5721	4696	10417	11127	9967	21093
[60-64]	2952	5738	8690	4434	5319	9753	7386	11057	18443
[65-69]	1314	3658	4972	2141	3557	5697	3455	7215	10669
[70, +[	1408	8292	9700	2515	10471	12985	3922	18763	22685
Total	**108048**	**137700**	**245748**	**121544**	**141989**	**263534**	**229592**	**279689**	**509281**

Source : ANSD.RGPHAE2013

Annexe 4 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative

Dept	Maladies	foyers	Morbidité	Mortalité	(b) Localités	Arrondissement
Podor	Fièvre Aphteuse	2	350	40	Niandane, Kadione, Yaré Lao	Thilléboubacar, Cas cas
	Pasteurellose	3	27	0	Gaye kadar, Tatki et Ganina	Thillé Boubacar, saldé
	Avortements multiples	1	5	0	Podor commune	
	Clavelée	3	462	25	DodelGadaty, Wala Walé, Dioura, Gamadjisaré, Doubangué	GamadjiSaré
	Entérite	1	5	1	Hiwirgo	Thillé Boubacar
	Botulisme	2	10	0	Sounatou, Gaye Kadar	Saldé
	Entérotoxémie	5	215	46	Base ndioum, Gnouth, Hawdéré, Diagnoum, Billé	GamadjiSaré, ThilléBoubacar, saldé
	Pasteurellose Bovine	1	8	1	PouloSodi	Thilé Boubacar
	distomatose	3	14	0	Niandane, Bakaw	Thillé Boubacar
Dagana	Fièvre aphteuse	3	10 sur 28	10	Bokhol	Mbane
	Rage	3	9	9	Dagana/Thiago/Niassanté	0
	Entérotoxémie	4	375 sur 552	375	Niassanté	Mbane
	DNCB	1	3	3	walogaé	0
	Affection respiratoire	2	0	0	Ronkh	Ndiaye
	Affection digestive	12	0	0	Ronkh	Ndiaye
Saint-Louis	Enterotoxemies ovines	1	7	6	Bécaye	Rao
	Pasteurellose bovine	1	2	1	Sinthiou Thirmoye	Rao
	Pasteurellose PR	1	4	3	Takhmbeut Peulh	Rao
Total		**48**	**1506**	**520**		

Source : IRSV Saint-Louis